# DE

# LA RÉACTION

## CONTRE LES IDÉES.

Sommes-nous libres encore? pouvons-nous encore écrire? Ne le demandons pas aux lois, mais aux hommes. Nous vivons aujourd'hui dans cette condition que, si nous émettons encore notre pensée, c'est sous le bon plaisir de quelques-uns qui peuvent nous épargner ou nous frapper, et non plus par la sainte grace des lois qui assurent à tous une liberté inviolable. Nous sommes aujourd'hui déshérités du droit.

Et pourquoi? Parce qu'un malheureux a désolé Paris et la France par de sanglantes infamies. Mais n'y avait-il pas un abîme entre les saturnales de Fieschi et la liberté de l'esprit humain?

Étrange obsession pour l'écrivain! Il a devant lui le législateur qui, à chaque mouvement de la pensée, l'arrête et l'épouvante. Il songe au passé; soudain une voix lui crie: Prends garde, tu regrettes, et ton regret, je l'ai qualifié délit. Il pressent l'avenir; la même voix, plus sévère, le réprimande encore: Prends garde, tu désires, et ton désir, je l'ai appelé crime. Le présent n'a pas même été laissé entier et libre: il est circonscrit rigoureusement; l'espace en est mesuré avec une parcimonie menaçante: on dirait

cette nourriture avare destinée seulement à empêcher d'expirer trop tôt ceux qu'attend la mort à une heure marquée.

Eh bien! nous acceptons ces misères, et nous écrirons. Mieux vaut une pensée mutilée que le silence. Ne préfère-t-on pas un torse brisé à la perte entière de la statue? Nous écrirons, nous confiant tout ensemble à notre pensée et à celle de nos lecteurs.

La pensée est infinie dans ses procédés et ses ressources; elle peut apprendre à se maîtriser si bien elle-même, qu'elle échappe à ses oppresseurs, et pour rester libre, elle doit devenir de plus en plus habile. Qu'elle demande son indépendance à la méthode; le moment est venu pour elle de veiller sur elle-même, de se calmer, d'être chaste, sobre, et de se vêtir; ce régime ne la tuera pas; il la réservera vigoureuse et puissante pour des temps meilleurs; un jour les voiles tomberont, et cette pensée, aujourd'hui destinée à la prison et à l'exil, ressaisira l'empire du monde avec une force que n'aura pas affaiblie la gêne momentanée de ses fers.

Et nos lecteurs, avons-nous tort de nous y confier? Est-ce s'abuser que de compter ici sur leur complicité généreuse? Ils suppléeront ce que nous n'écrirons pas; eux et nous, nous pensons, nous conspirons ensemble. Le lecteur suit aujourd'hui l'écrivain de sa faveur et de son estime; par cela seul qu'il écrit, un homme aujourd'hui mérite d'être loué. Il montre du courage, et pour le récompenser, cette bravoure morale sera toujours appelée du talent. On lui tiendra compte de tout; ce qu'il trouvera l'art d'exprimer, sera nommé une noble audace; ce qu'il ne dira pas, habileté profonde. Le lecteur lui prêtera souvent beaucoup plus qu'il n'aurait peut-être fourni lui-même, et lui promettra, pour prix de ses efforts, de *rêver le reste*.

Au surplus, en ce qui nous concerne, nous n'avons point à dissimuler nos idées et nos espérances. Nous avons conçu le développement progressif de la société française : est-ce un délit? Nous avons désiré les progrès d'une démocratie intelligente : est-ce un crime? Nous croyons opiniâtrément à l'avenir, est-ce un attentat?

Une loi nouvelle existe; elle est dure et menaçante. Il est donc sage et nécessaire de la craindre et de la respecter. Tant que ses dispositions prévaudront officiellement, il faudra s'y soumettre.

Mais apparemment il n'est pas interdit d'examiner les intentions du législateur, les motifs qui l'ont porté à innover d'une si sévère façon. Si nous avons bonne mémoire, on nous a promis la liberté philosophique. On a même, en certain endroit où l'on exploite les débats politiques et littéraires, exhorté les écrivains à ne pas se laisser abattre, à ne pas abandonner la discussion et la plume. Bonté touchante!

Il y a dans la loi nouvelle qui règlemente aujourd'hui la presse, ou plutôt il y a dans la pensée du législateur qui l'a faite, deux intentions fort distinctes. On s'est proposé d'abord de réprimer et de punir sévèrement des écarts et des excès qui avaient soulevé le blâme public, comme, pour donner un exemple, les personnalités outrageantes dirigées contre le roi et les hommes politiques. Sur ce point, le législateur ne pouvait rencontrer une contradiction sérieuse. On pouvait discuter la mesure de la peine, mais la répression était de toutes parts estimée nécessaire.

Malheureusement, le législateur ne s'arrêta pas à ce devoir: une autre passion vint lui saisir le cœur; c'est, il faut le dire, la haine et l'effroi de la pensée même, et la résolution de tenir en suspicion et en échec l'esprit humain lui-même.

Réagir contre les idées et leur marche, voilà la pensée intime de la loi nouvelle: entreprise funeste du législateur, dont nous sommes aujourd'hui les spectateurs et les victimes; non que cette réaction contre l'intelligence ait été officiellement proclamée; même en y travaillant, on a cru devoir encore s'en défendre; mais elle est au fond des intentions et des choses.

Lisons les rapports prononcés dans les deux chambres; lisons M. Sauzet, nous trouverons un commencement d'instruction contre l'esprit humain. Et M. Sauzet a d'autant mieux répondu aux intentions de ceux qui l'ont poussé, qu'il ne les a pas comprises. On étonnerait beaucoup M. Sauzet, nous en sommes certains, si on lui disait que dans les emportemens de sa phrase et de son zèle, il a forgé des entraves, non pas à la licence, mais à la liberté même de l'esprit humain, et que, grace à lui, la spéculation philosophique et l'originalité littéraire peuvent, à toute heure, devenir des délits. M. Sauzet est innocent dans son cœur, puisque son esprit et ses yeux ne se sont pas assez ouverts. Mais quel dommage

que cet habile avocat ait été contraint de devenir législateur! Par cette déviation dans sa carrière, les dons qui le distinguent sont devenus plutôt nuisibles qu'utiles à la société. Tout ce qui sert au barreau, la chaleur, l'amplification, certaines limites dans l'esprit qui, empêchant d'y pénétrer des idées trop nombreuses, le défendent de trop d'inquiétude et de clairvoyance, tout cela, toutes ces qualités, nous demanderons compte aujourd'hui à M. Sauzet de leur application :

> Vous avez corrompu tous les dons précieux
> Que pour un autre usage ont mis en vous les dieux.

M. Sauzet était né pour défendre éternellement la veuve et l'orphelin. Pourquoi ne retournerait-il pas à cette mission sainte et à ses premiers triomphes? Ne commence-t-il pas à soupçonner qu'on use beaucoup de lui en s'en moquant un peu? A moins que la candeur qu'il apporta de sa province ne soit pas encore épuisée.

On ne saurait reprocher à M. de Barante de ne pas entendre ce qu'il fait. Son rapport à la chambre des pairs est aussi ingénieux et aussi délié que le morceau de M. Sauzet est emphatique et vulgaire. M. de Barante est un homme d'esprit qui a dépensé beaucoup d'art pour accuser la presse avant de la frapper. Il a relevé par de magnifiques éloges les écrivains qui travaillaient à la défense de la liberté sous la restauration; puis il a opposé à cette gloire les œuvres de la presse depuis cinq ans. Si depuis cinq ans des écrivans ont continué d'écrire, et si d'autres ont commencé, c'est qu'ils étaient mus par une passion odieuse, l'envie, et se proposaient un but détestable, l'anarchie. Il n'y a eu de vertueux et d'honnête que ceux qui n'ont pas écrit, et le dédain de la plume et de la pensée a été le meilleur signe de patriotisme. Allons, monsieur, ne calomniez pas ainsi ceux avec qui vous avez partagé l'honneur de parler et d'écrire devant le pays. Vous et vos amis, vous avez pris le pouvoir. Eh bien! sachez que nous blâmons chez vous, non l'occupation de la puissance, mais l'usage que vous en avez fait. Respectez donc chez les écrivains le culte persévérant de la pensée; réprimez les excès, mais ne poussez pas l'impiété de votre ingratitude jusqu'à frapper au visage et au cœur la religion de l'intelligence.

Nous savons qu'aussitôt après le renversement de la restauration, l'école à laquelle appartient M. de Barante s'entêta dans cette conviction qu'il n'y avait plus lieu à écrire et à spéculer; que désormais il n'y avait plus qu'à recueillir les fruits de la victoire, et à placer sur le sol ébranlé l'autel du dieu Terme. Cette persuasion lui fit tenir pour suspects ceux qui ne la partageaient pas, et dans son amour-propre, l'école s'étonnait qu'on pût penser après elle et sans elle. Il semblait que la destinée des idées fût inféodée à sa fantaisie, à sa puissance, à sa capacité. — Oui, mon ami, c'est Racine qui a fait ma réputation, disait un tragédien à son flatteur. — Qu'entends-je? répondit le complaisant, dis donc que c'est toi qui as fait la réputation de Racine. — Dieu me pardonne, mais l'école dont nous parlons a été bien près de penser que ce n'étaient pas les idées qui avaient fait sa réputation, mais elle qui avait fait la réputation des idées.

C'est une singulière fatuité qui s'empare souvent des hommes que de borner à eux-mêmes le mouvement de l'esprit humain. Au lieu de se considérer comme des soldats utiles et passagers d'une cause immortelle, soldats qui peuvent et doivent être relevés par d'autres que des successeurs viendront remplacer à leur tour, ils se prennent pour des dieux, et veulent nous prouver qu'ils sont éternels, parce qu'ils restent immobiles. La vie sociale et humaine ne doit pas être enfermée dans cette vanité misérable. Elle est une vaste arène peuplée de guerriers et d'éclaireurs qui se passent les uns aux autres le flambeau de la vie et des idées : pris et repris par mille mains, l'éternel flambeau porte partout sa mobile lumière, et Dieu attend qu'au terme de sa course, l'humanité le rapporte plus ardent et plus pur sur l'autel de Vesta.

Éteignez dans notre patrie le flambeau des idées, et nous nous égorgeons dans les ténèbres. Dans notre France, les institutions ne sont ni antiques ni puissantes; nées d'hier, elles sont ou faibles ou défectueuses, ou déjà corrompues. Comment les fortifier, les corriger ou les régénérer, si ce n'est par la vertu de l'esprit humain, par le droit de la discussion et de la pensée?

Si le législateur avait voulu enchaîner aujourd'hui le droit d'examen et de discussion, le monde moderne aurait eu tort de secouer le joug des puissances du moyen-âge, tort de rire des

foudres du Vatican, d'avoir battu des mains aux violences de Luther, d'avoir cherché la raison et l'esprit des lois avec Montesquieu et Turgot. Grand Dieu! on a bâillonné la France, parce qu'un misérable a déshonoré l'humanité. Mais dites-nous donc quels sont ceux qui doivent davantage détester l'attentat, ceux qui, après le crime, gagnent la dictature, ou ceux qui trouvent la servitude?

Ce serait aussi avoir une étrange défiance de la force de la vérité que de confier son salut au silence. Mais l'esprit humain a toujours pour résultat final de ses débats, de ses luttes, et même de ses excès, le dégagement des principes simples et vrais. On discute, on s'échauffe, on s'égare : les sophismes abondent, les contre-sens ne sont pas rares : l'erreur peut briller, le mensonge avoir crédit, mais toutes ces apparences ne tiennent pas, et sur leur ruine la vérité vient s'établir. L'histoire, dans son essence, n'est autre chose que la supériorité du vrai sur le faux.

Les principes constitutifs de l'humanité ne peuvent périr, et c'est la discussion qui travaille à leur triomphe. Croirait-on par hasard protéger efficacement le droit de propriété en le mettant hors de tout débat? Mais nous maintenons que le droit de propriété en lui-même est assez fondé sur la nature des choses, pour soutenir tous les examens, pour essuyer le feu de tous les sophismes et de tous les argumens. Convoquez les représentans du génie national et humain, et nous affirmons que les extravagances du *babouvisme* ne tiendraient pas un quart d'heure devant les clartés de la raison et de la vérité.

Si le mariage peut et doit être perfectionné dans ses formes, peut-il être jamais ébranlé dans son fondement sacré? Craindra-t-on désormais de discuter la légitimité du divorce? Faudra-t-il enchaîner la pensée sur un problème et une institution d'où dépendent surtout le bonheur et la vertu de l'homme et du genre humain?

Sera-t-il défendu de remarquer que le serment de fidélité politique n'a plus aujourd'hui la même signification que dans les origines de la société moderne? Il semblerait plutôt que, dans une époque où le législateur paraît se défier du jury, dont la puissance était surtout fondée sur le serment fait en commun, *cojuratores*,

il doit être permis de relever la différence des temps et des institutions, eu égard au serment politique.

Avouons qu'une fois supprimée la discussion sur les principes et les idées de l'humanité, nous tombons dans un inextricable chaos. Voudriez-vous ravir à cette société la lumière et la parole? tentative impuissante! Cette société vous échapperait, elle respirerait malgré vous; en dépit de vos prescriptions, elle trouverait des issues à sa pensée; elle a besoin de lire, de juger et de raisonner; elle userait de tous ses efforts pour sauver la liberté de ses journaux, de ses romans et de son théâtre.

Le journal, le roman et le théâtre sont l'aliment nécessaire de l'intelligence française. Le journal est la tribune nomade et partout présente des temps modernes; la place publique et les rostres des anciens étaient immobiles; le journal est un tribun toujours vivant, toujours nouveau, venant heurter tous les jours à la porte de chaque citoyen qui tantôt l'applaudit, tantôt le blâme, mais toujours le reçoit. Nous ne disons plus en France: *Si le roi le savait!* mais nous disons : *Le journal le saura et le dira.* Et puis dans ces feuilles qui paraissent et meurent pour renaître, que de talent dépensé! que de verve! que de science populaire et profonde! Le journaliste a pour maître Pascal, Junius et Voltaire; toujours prêt, dispos et alerte, il est plus infatigable que l'orateur antique; il parle, il écrit à toute heure, au milieu des fatigues du jour, des veilles ardentes de la nuit. Laissez donc courir sa plume; elle est une des gloires de la France. Maintenez au talent sa liberté pour qu'il reste généreux et modéré : autrement vos persécutions lui enseigneraient l'art de dissimuler son fiel et sa colère avec une invincible perfidie.

Les fantaisies du législateur seraient impuissantes contre les véritables mœurs d'une nation. Le roman est devenu, comme le journal, une habitude de la société française, et comme le journal, il ne saurait vivre que de liberté. Vous représentez-vous Rousseau ou Goëthe gênés dans leur essor, contraints de tourner les difficultés et les périls contenus dans le texte d'une loi menaçante? Nos auteurs seront-ils moins libres aujourd'hui que l'auteur de *Werther*, et des *Affinités électives?* Après nous avoir ravi la faculté des théories et des utopies politiques, on nous retran-

cherait la liberté dans la vie privée, dans la peinture des mœurs, dans le développement des passions? Mais le roman, cette épopée individuelle, suivant la parole de Goëthe, a surtout pour objet et pour devoir de mettre en lumière les désirs et les douleurs de la société, ses rêves, ses fantaisies, jusqu'à ses pensées coupables. Pendant que l'histoire dans sa majesté ne prend de l'humanité que les grandes lignes et les grandes actions, et s'attache à peupler les fastes du monde de monumens et de statues d'une immortelle simplicité, le roman dépouille l'homme, le met à nu dans ses faiblesses, ses vices, ses erreurs; par sa franchise, il prépare l'œuvre future du législateur; en indiquant la plaie, il appelle le remède: il charme, il épouvante, il corrige. Littérature presque inconnue aux anciens, le roman tient à l'intimité de la vie moderne, et, s'insinuant dans les ames, il se fait le précurseur des innovations, des réformes et des lois.

Que de jeunes esprit s'enflamment aujourd'hui pour le théâtre! un instinct irrésistible les pousse à renouveler les représentations du passé et les scènes de la vie dans l'intérêt de l'avenir. L'art de jour en jour rompt tout pacte avec cet athéisme social qui voudrait faire de la muse divine une courtisane n'ayant pour but qu'un stérile plaisir. Notre siècle ne consentirait pas volontiers à se passer de l'originalité et de la gloire d'un théâtre qui lui appartienne, et il adresse à nos artistes les plus impérieuses provocations. Au surplus, où l'art dramatique a-t-il poussé de plus profondes racines que dans la patrie de Corneille et de Talma? Où a-t-il plus d'alimens que dans cette société si forte, si variée, si mobile, où tout est remué pour être fecondé? mais aussi, comment sans la liberté construire le drame, comment donner la vie? Aristophanes veut peindre la société d'Athènes, les femmes, la jeunesse, les démagogues : attachez un censeur à ses pas, l'homme le plus spirituel de l'Attique en devient le plus insignifiant et le plus froid. Désormais on administrera le rire et la gaieté de la France; on mesurera ses émotions; elle ne pourra s'apitoyer et s'épouvanter au théâtre que dans des proportions convenables, et le ministère rédigera le bulletin, non pas de nos victoires, mais de nos plaisirs.

Ce serait une triste entreprise du législateur que d'entrer en

lutte avec le mouvement intellectuel d'une société; il doit en être l'interprète, et non pas le contradicteur. Il y a malaise et péril pour une nation, quand les vivacités et les ardeurs du talent et du génie n'animent pas le corps même du gouvernement et de l'état, quand au contraire ils s'en éloignent avec dégoût et colère. Triste spectacle que le schisme de l'intelligence et du pouvoir! On verrait d'un côté les facultés jeunes et vigoureuses, la générosité des instincts et l'élévation des idées; de l'autre, on verrait des esprits fatigués, parvenus au mépris du grand et du vrai, ne faisant plus du gouvernement des nations qu'une affaire de police. Y aurait-il régularité dans l'économie sociale, si tout ce qui écrit, tout ce qui sent et qui pense, si le poète, l'artiste, le philosophe, se mettaient à prendre en pitié ceux qui manient la chose publique, et si ces derniers à leur tour commençaient à suspecter et à maudire l'art, les lettres et la philosophie?

Ce n'est pas ainsi que s'accomplirait l'harmonie nécessaire qui fait la prospérité des états; il faut au contraire que l'artiste respecte le législateur et que le législateur bénisse et admire l'artiste. L'état est le concert de tous les élémens sociaux : les idées doivent y vivre en paix avec les faits; aucune des parties du corps politique ne doit combattre l'autre; la science, la guerre, la législature, l'industrie, la justice, doivent être l'expression harmonique d'une même unité, l'état.

Non que dans la pratique sociale il soit inévitable d'appliquer les idées avec la rapidité fatale que l'esprit met à les concevoir. Ici la progression est nécessaire; la société est vivante, et le gouvernement l'exprime et la sert utilement, si d'époque en époque les idées élaborées par la raison générale, désirées et comprises par une intelligente majorité, passent aux affaires et dans les lois. Il y aura toujours dans la tête des théoriciens et des penseurs plus d'innovations, plus de conceptions hardies et tranchées que n'en saurait immédiatement réaliser le législateur; mais qu'au moins la théorie et la pratique ne se séparent pas par une opposition radicale; que la société ait toujours devant ses yeux un avenir possible qui transgresse, pour les améliorer, ses destinées officielles.

C'est pour ne s'être pas prêtés à cette mobilité progressive des

sociétés, que toujours les gouvernemens ont péri. Plusieurs des hommes politiques qui nous administrent aujourd'hui ont répété depuis quelque temps que les gouvernemens ont péri par les excès de leur propre principe. Nous ne saurions tomber d'accord sur ce point avec eux. Nous pensons que les gouvernemens périssent par l'égoïsme. Tout gouvernement, à moins d'avoir été imposé à une nation par l'étranger victorieux, est à sa naissance l'expression légitime et opportune de la société; autrement il ne serait pas. Aussi, comme il se sent suivi, soutenu par l'adhésion publique, il arrive à se préoccuper de ses mérites, de son excellence, et à se prendre pour son but à lui-même. Il oublie qu'il n'est qu'un ministère public institué au profit de tous; il se sépare de la société qui déplore ce schisme et en souffre; il se dresse des autels à lui-même; il s'égare dans son apothéose et son égoïsme.

Ce n'est donc pas pour avoir trop représenté leur principe, que les gouvernemens périssent, mais pour avoir cessé de le représenter. La restauration représentait l'accord du passé de la patrie avec son présent et son avenir en accordant au passé une priorité honorifique; elle a péri pour avoir voulu opprimer le présent et l'avenir au lieu de transiger avec eux. La révolution de 1830 a représenté dans sa pensée et dans son élan la supériorité du présent et de l'avenir sur le passé, sans rompre tout-à-fait avec lui. Elle était au contraire dans son génie une transition nécessaire et glorieuse aux nouvelles destinées du monde. Qu'est-elle devenue?

Nous ne voulons point ici déclamer; un homme d'état de la Grande-Bretagne a qualifié l'état de la France dans des termes qu'il suffit de reproduire : « La nation française est obligée de se soumettre à une tyrannie plus grande que celle qui pesait sur elle sous l'empire des anciennes lois du pays. Je crois pouvoir dire que les Français jouissent maintenant de moins de liberté que nous n'en avions nous-mêmes sous l'empire de nos anciennes lois et avec le régime mixte et pondéré sous lequel nous sommes appelés à vivre. » Il est vrai que sir Robert Peel, dans son discours aux électeurs de Tamworth, accuse de cette tyrannie nouvelle et légale, la démocratie; mais cette opinion est indépendante du fait même si énergiquement apprécié par l'habile orateur.

Ainsi, de l'aveu de tous, nous jouissons aujourd'hui de peu de liberté. Depuis cinq ans la cause démocratique est tombée de chute en chute à l'état que nous voyons. Des esprits courts et des cœurs timides en concluront qu'elle est mauvaise et qu'il faut la quitter. Des intelligences plus fermes et des ames plus dévouées penseront qu'il faut réparer les malheurs et les fautes, et ne désespérer ni de l'avenir du monde, ni de la dignité de l'homme et du genre humain.

La situation est décisive. Il s'agit de savoir, si, suivant la parole de Brutus, la vertu n'est qu'un mot, si tout ce que les hommes ont respecté jusqu'à présent, la liberté politique, la gloire de la patrie, la grandeur de la nature humaine, sont des mots vides, des sons trompeurs, des jouets misérables, si le peuple est un ilote éternel.

Comme nous croyons aux droits de la démocratie, nous croyons aussi à ses devoirs. Or, la démocratie, pas plus qu'aucune puissance du monde, ne saurait se soustraire aux conditions de la vie; elle ne peut se dispenser de la patience, de la modestie et de l'habileté. Ni la théocratie ni l'aristocratie ne sont arrivées à l'empire du premier bond; elles ont travaillé; elles ont attendu; elles ont duré sous l'épreuve des difficultés et des revers. Je veux réformer la Russie, et je ne peux pas me réformer moi-même! s'écriait Pierre dans la confusion de ses emportemens. Ce grand homme, moitié barbare, moitié civilisé et civilisateur, est l'image fidèle du peuple s'agitant dans une ignorance qui diminue tous les jours, et dans une grandeur qui cherche à s'établir et à se compléter.

Contemplons l'Angleterre. Là rien ne se précipite; rien n'est espéré avant le temps. Le peuple se résigne à des ajournemens, se discipline sous des chefs, se tait et parle à propos. Les chefs s'entendent et se soutiennent; l'un respecte l'autre dans son degré de popularité et dans sa situation politique. O'Connell ne dresse pas d'embûches à lord Russel. Là on ne se sépare pas pour des mots: là aussi on prend appui dans la légalité et la constitution pour réformer la constitution et la légalité; on sait se conduire enfin, car on ne sépare pas l'habileté du patriotisme.

Ici, en France, la presse même mutilée est notre premier refuge et notre meilleure sauvegarde; elle s'est proclamée reine du

monde; elle est aujourd'hui reine non pas détrônée, mais malheureuse, mais obligée de réparer ses revers: on va la juger à son tour, cette arbitre souveraine des choses. Les conjonctures sont grandes, la pensée et la presse doivent grandir avec elles. Sauvons-nous par l'élévation de nos idées, par le concert de nos efforts, par l'harmonie de nos ames; dérobons-nous aux coups de nos adversaires en planant au-dessus de leur tête. La presse a eu ses jours d'enivrement et d'orgueil: elle peut se créer un ascendant plus puissant encore par la modestie et la simplicité d'un courage que rien ne doit fléchir.

La situation est nouvelle, sachons y suffire: puisque la propriété intellectuelle est menacée dans toutes ses formes et ses degrés, c'est à ceux qui vivent de l'intelligence à se donner la main pour défendre à la fois leur pensée et leur vie. Plus de discordes, plus de jalousies envieuses, mais des bons offices, mais un zèle commun, mais des sentimens et des procédés fraternels. Faisons de la France un vaste atelier de travail où chacun trouve sa valeur et son mérite; c'est seulement avec les produits de l'esprit humain que nous pouvons acheter la liberté.

Et savez-vous qu'il y va de la réputation même de la France à la face du monde? L'Europe ne peut plus, ni nous reconnaître, ni nous comprendre; à ses yeux, nous sommes étranges et presque suspects. C'est aux générations fraîches et nouvelles qui vont paraître demain sur la scène des affaires et de la civilisation de relever le nom de la patrie et les espérances dont il ne faudrait pas déshabituer le monde. Pour cela, la nouveauté de la situation veut être reconnue avec franchise et cultivée avec fermeté.

Cinq ans nous séparent d'une révolution dont l'avénement fut nécessaire et dont le principe ne périra pas. Ces cinq années ont été remplies par un immense chaos de passions et de théories, de nobles efforts et d'excès coupables. Commençons aujourd'hui un lustre nouveau: apparemment nous ne sommes solidaires des fautes et des déportemens de personne; reprenons l'œuvre commune et compromise; écoutons enfin nos convictions et combattons au moins avec nos propres armes et nos propres idées.

La liberté démocratique que nous concevons ne peut être la conquête d'une émeute furibonde et hébétée, les émeutes n'ont

jamais eu d'autre résultat que de déconsidérer les révolutions. Les progrès de la liberté ne doivent pas être imposés par l'audace d'une minorité à la faiblesse de la majorité; ils doivent être le prix des efforts intelligens d'une majorité convaincue. Le peuple français n'est pas une plèbe immonde et lâche qui puisse être poussée sous le niveau d'une démagogie violente, mais une noble nation réclamant une liberté vraiment humaine et noblement plébéienne.

Pas plus que l'émeute, les conspirations n'ont jamais conquis la liberté. Les conspirations sont des fantaisies individuelles qui n'ont jamais rien fondé. César est plus puissant après sa mort que durant sa vie, et Cicéron se plaint amèrement à Atticus que les excès de la dictature fleurissent plus abondans et plus vénéneux sur le cadavre du dictateur; Bonaparte, entrant à l'Opéra après l'attentat de nivôse, avait trouvé sur son chemin la couronne d'empereur; l'assassinat politique donne l'immortalité à celui qu'il tue et la tyrannie à celui qu'il manque.

Conspirer c'est s'avouer inférieur à celui dont on menace la vie; c'est grandir son ennemi de toute la hauteur qui sépare l'assassin de l'honnête homme; c'est dénoncer au monde son impuissance à vaincre son adversaire, puisqu'on le tue. Que de fois la noblesse a voulu assassiner Richelieu! Le cardinal avait son génie; la noblesse, rien qu'une aveugle colère, et des épées qui descendaient à l'ignoble besogne d'un poignard. Eh! mes gentilshommes, luttez de génie avec le ministre qui vous dompte, mais n'assassinez pas, c'est stupide.

La liberté plébéienne n'accepte pas les services d'un bandit et d'un *bravo*; elle s'en détourne avec horreur. Comme elle s'appuyait au XII^e siècle sur les travaux d'une industrie naissante, elle s'appuie au XIX^e sur les résultats déjà conquis et les efforts toujours incessans de la pensée. Qu'avons-nous donc à faire aujourd'hui?

Nous devons relever et maintenir la bannière des idées contre lesquelles est tentée une déplorable réaction. L'écrivain, l'artiste, qui ont quelque estime pour la science, pour l'art, pour eux-mêmes, doivent concourir à la défense de ce qui constitue la grandeur humaine et l'éclat de la civilisation nationale.

Il faut montrer pour le passé de la patrie, soit religieux, soit politique, une intelligence impartiale. Qu'il soit clair à tous que les défenseurs d'une démocratie intelligente ne veulent pas rompre violemment le fil des traditions et des temps, mais bien transformer les traditions et faire sortir des entrailles du passé, non pas un bâtard sans ancêtres, mais un avenir légitime et glorieux.

Il ne faut plus que les amis de la liberté séparent leur cause de celle des idées et de la science de l'Europe. Cette faute a été commise par quelques-uns: le temps est venu sans doute de la réparer et de n'y plus retomber: ce n'est pas par une haine sauvage des mérites et des pensées des autres nations que fructifiera sur notre propre sol l'émancipation sociale.

Nous ne devons pas non plus nous acharner sur des mots et sur des formes, et s'il était dans la langue politique un nom, un mot qui épouvantât les esprits sans les instruire, qui même ne représentât rien de positif, d'applicable et de possible, et qui ne pût plus servir que de frontispice à un édifice inconnu, dont l'avenir seul produira les architectes, nous dirions qu'il faut laisser ce mot dormir au milieu de traditions et de souvenirs dont la gloire énergique suffit à le défendre et à le conserver. Le peuple ne doit songer aujourd'hui à détrôner personne, mais à s'instruire et à s'élever lui-même.

Ainsi répondons à une situation nouvelle par de nouveaux efforts, par l'abandon des voies reconnues fausses, par le refus complet de toute solidarité avec le mal, par le concert et la bonne foi des efforts. N'incidentons pas sur les mots et ne nous embarrassons pas dans nos propres vanités comme des enfans et des rhéteurs. Parti démocratique, parti constitutionnel, parti social, parti de l'humanité, nous trouverons des noms pour nous désigner quand nous l'aurons mérité. Confions-nous pour ce baptême à la justice du monde.

LERMINIER.

# DES PARTIS
# ET DES ÉCOLES
## DEPUIS 1830.

### §. II.[1] — De la démocratie et de l'école républicaine.

Je vais marcher sur des charbons ardens, et livrer ma pensée aux commentaires de passions qui, pour l'accuser, feindront de ne pas la comprendre. L'on me reprochera, d'un côté, d'attaquer les personnes, si

(1) En acceptant les offres de collaboration que la direction de la *Revue des deux Mondes* m'a fait l'honneur de m'adresser, je ne pouvais ignorer que les opinions que j'aurais à y émettre sur les matières les plus graves et les plus délicates agitées de notre temps, sur la question religieuse surtout, devraient quelquefois se trouver en désaccord avec celles plus généralement énoncées dans ce recueil. Cet article en sera sans doute une preuve nouvelle. On voudra donc bien le recevoir comme une expression d'une opinion consciencieuse, mais toute personnelle, dont je ne décline pas plus la responsabilité que je ne voudrais la faire partager aux autres.

(*Note de l'auteur.*)

Voici plus d'un mois que nous retardons l'insertion du travail de M. de Carné; le moment ne nous paraissait pas opportun. Aujourd'hui, sans partager toutes les opinions de l'auteur, et sans décliner la part de responsabilité que nous pouvons prendre en publiant, nous n'hésitons pas à le faire. Les hommes de bonne foi doivent appeler la discussion libre et large, et non la supprimer.

(*N. du D.*)

je mets à nu les parties honteuses des doctrines; on m'imputera, de l'autre, des conséquences qui se seront fatalement rencontrées au bout de ma pensée, des prévisions que m'auront inspirées et les analogies historiques et la direction manifeste des idées du siècle. Peut-être s'étonnera-t-on que je signale, pour l'avenir, des écueils doublés sans doute en ce moment, mais vers lesquels le cours calme et constant du flot pousse plus infailliblement que des tempêtes passagères.

Ainsi sont faits les partis : ce qu'ils respectent le moins, c'est une pensée qui se place en dehors de leurs préoccupations exclusives, soit qu'elle en reste médiocrement touchée, ou qu'elle sache tout ce qu'il y a de transitoire dans des triomphes sans lendemain.

Que des prévisions trop complexes puissent être un tort dans la vie publique, c'est ce que je ne fais nulle difficulté de reconnaître. Je pense qu'une fois engagé dans les affaires, on se doit, par conscience, à une idée simple et précise, et qu'il n'est pas plus loisible à l'homme attaché à l'action politique, qu'au cultivateur qui laboure son champ, de s'égarer dans des spéculations hasardeuses et lointaines. Mais la vie littéraire se développe sur une plus large échelle, et se règle par d'autres principes; c'est ainsi, par exemple, que pour constater la situation des idées démocratiques et l'avenir probable de l'opinion républicaine en France, il faut peser les chances les plus diverses, et pressentir les conséquences, même les plus éloignées, d'un mouvement d'esprit qui n'a point encore commencé à se produire.

Il n'est pas de période dans l'histoire ancienne qui réveille des idées plus tristes et plus vulgaires que le triomphe de la démocratie. Alors paraissent les sophistes et les rhéteurs, les généraux imbécilles et les démagogues; la foi religieuse et sociale s'efface, les hautes traditions politiques s'obscurcissent, on dirait que l'ame de l'état se retire. Ces temps précèdent et amènent la barbarie et la conquête; les succès de la démocratie sont à la fois et le signal et la cause des catastrophes où les nationalités périssent.

Pour bien comprendre et la constance de cette loi, qu'on pourrait énoncer en formule générale dans le monde antique, et les motifs qui doivent faire espérer un avenir tout différent au monde moderne, arrivé à la même période de son existence, il faut rappeler sur quelles bases reposaient, dans l'ère antérieure au christianisme, l'état, la patrie et la religion.

Le panthéisme enveloppait, à bien dire, le monde antique tout entier, soit que l'homme s'abîmât dans l'immensité divine, comme en Orient, soit qu'il se taillât, comme en Grèce, des dieux à son image.

La religion n'y fut jamais plus distincte de l'état, que le créateur lui-même ne fut distinct de son œuvre. Si cette identification est moins sensible dans les écrivains chez lesquels nous étudions plus particulièrement les institutions des républiques grecques, c'est qu'ils appartiennent eux-mêmes à ces temps de la démocratie où le génie sacré de la patrie hellénique, éclipsé par les tumultueuses discussions de l'Agora et les subtiles disputes de l'Académie et du Portique, frayait les voies à Philippe de Macédoine, puis à la conquête romaine.

Aussi, lorsqu'on pénètre dans ces temps reculés, qu'une érudition divinatrice reconstruit aujourd'hui avec quelques débris et quelques textes, sous quel jour nouveau n'apparaît pas ce monde antérieur, que les idées démocratiques et rationalistes démolirent pièce à pièce, pendant une longue suite de siècles, avant de disparaître elles-mêmes au sein du naufrage qu'elles avaient provoqué!

Une unité mystique était, chez tous les peuples primitifs, la forme et le symbole de l'ordre social : elle en étreignait toutes les parties dans ses embrassemens féconds. C'est d'abord l'autel domestique, point central de la vie, que garde et protège le dieu du foyer. Autour de cette pierre fondamentale se groupe la famille, régie elle-même par une oicocratie sacrée. La phratrie est l'extension de la famille; le dème, l'extension de la phratrie; il occupe un territoire délimité selon les principes d'une géométrie divine, orienté comme le ciel qu'il représente, et dont il est la vivante image. Douze dèmes, douze phratries, douze villes, une amphictyonie pour réunir les membres mystérieux d'un même corps, telle était cette organisation cosmogonique dont on retrouve à peine quelques traces dans les siècles où se perdit le mot de la grande énigme.

Personne n'ignore que le Capitole fut la pierre angulaire de l'édifice éternel. Tous les peuples du Latium, de l'Italie et du monde durent gravir tour à tour ce roc escarpé, et se faire ouvrir, par la force, l'enceinte où siégeait le sénat, ce concile œcuménique des peuples, pour traduire par une idée chrétienne l'image païenne de Cicéron (1). Rome emprunta de la sombre Étrurie ce culte muet, dont les patriciens, prytanes du Latium, reçurent le dépôt en participant à la propriété de la terre sacrée, mesurée par les augures, et sur le plan de laquelle s'édifièrent plus tard ces colonies, lointaines images de la ville consacrée.

Comme en Grèce, la pierre du foyer est la base du droit italique : là vit la famille, où le Lare et le père, dieux de la vie et de la mort, offrent

(1) Curia... omnium terrarum arcem.

et reçoivent le sacrifice. La parole du père est loi pour la famille, celle des Quirites, qui participent au droit pontifical, est loi pour la cité; l'une et l'autre sont exprimées dans une forme sacramentelle et avec une énergie rhythmique; la ville elle-même est construite sur une base indestructible d'harmonie : *Martia Roma triplex.*

Le caractère religieux de cette *église militante* peut seul expliquer le génie rude et sombre du Romain. En ravageant le monde, en foulant aux pieds les lois de tous les peuples, en fermant son oreille et son cœur au cri de l'humanité, le légionnaire remplit une mission providentielle et fatale. Rome a des destinées écrites aux livres Sibyllins; il faut qu'elles s'accomplissent *per fas et nefas.* Les dieux sont complices du crime, le crime dès-lors est sanctifié.

Dans les sociétés antiques, il règne une confusion si complète et si constante entre les lois divines et les lois humaines, entre les magistrats et les dieux, que la cité politique n'est qu'un reflet, qu'une émanation extérieure de l'invisible cité, de telle sorte que les deux natures montant et s'abaissant constamment l'une vers l'autre, s'absorbent dans une indivisible unité.

On comprend que les idées démocratiques, en attaquant la constitution de l'état, ébranlaient dès-lors, dans l'antiquité, tous les fondemens de la foi religieuse, de même que les idées rationalistes, en mettant en question les doctrines de la cosmogonie sacrée, sapaient, par cela seul, toutes les bases de l'ordre social. Ce n'était pas indirectement que s'exerçait cette double action; elle était immédiate et forcée; le démocrate était nécessairement incrédule, le croyant seul restait patriote.

César en passant le Rubicon, en profanant l'*ager romanus* par la présence de son armée, péchait contre les dieux autant que contre la patrie; aussi César était-il le chef du parti démocratique et le premier entre les esprits forts; et Caton, qui le lui reproche si amèrement en plein sénat, est conséquent avec lui-même, en honorant les dieux au milieu de la corruption générale, et en mourant à Utique pour ne pas survivre à la liberté romaine.

Dans le premier de ces hommes s'incarnent les doctrines rationalistes et démocratiques de l'antiquité, dans l'autre se maintiennent, sous une forme héroïque, les vieilles maximes du patriotisme et de la religion. Entre eux, et en manière de juste-milieu, je placerai volontiers Cicéron, honnête citoyen et faible caractère, dominé par les préoccupations de sa vanité oratoire et de ses études philosophiques, docteur d'académie qui commente la nature des dieux plutôt qu'il n'y croit; homme politique, chez lequel l'amour-propre vient en aide aux convic-

tions pour lui donner une fermeté d'apparat, au milieu du relâchement des mœurs et des idées de son siècle.

Il serait curieux d'étudier l'histoire des républiques anciennes dans le double but de constater, pour ainsi dire un thermomètre à la main, comment la chaleur et la vie se retirent du corps social à mesure que les croyances religieuses sont mises en doute, et comment, d'un autre côté, la foi s'altère selon que l'émancipation plébéienne se développe, et que le sens primitif des institutions s'efface. On verrait en Grèce le génie des saintes lois d'Erecthée se matérialiser sous les réformes successives d'un Dracon, d'un Solon, d'un Clisthènes, d'un Périclès, jusqu'aux jours d'une démagogie furieuse et bavarde, dont le roi Philippe achète à volonté la colère ou le silence. A Rome, où le panthéisme des lois et des croyances se maintint au milieu même des victoires de la démocratie, sans doute parce que les prêtres de Vulsinies, appelés à consacrer l'asile naissant de Romulus, le forgèrent d'une trempe plus inflexible, le plébéien tremble au sein de son triomphe sur les vieilles divinités et sur les vieilles lois, et finit, tant ces idées s'enlacent invinciblement, par concentrer ce qui survit de cette double et mystique puissance, sur la tête d'un chef, successeur par plébiscite des Brutus, des Spurius, des Gracques, de Marius et de César : auguste et populaire empereur, qui ne versait que le sang patricien et dont la *plebs* embrassait les autels, qui recevait, vivant encore, les honneurs de l'apothéose; prince et pontife, homme et dieu, monstre incompréhensible que réclament à la fois la terre, le ciel et l'enfer.

En considérant les temps actuels sous le reflet des temps historiques, certains esprits méditatifs et moroses ont pu donner une couleur spécieuse à des analogies menaçantes et à des pressentimens sinistres.

Il semble, en effet, au premier aperçu, que nous approchions de ces temps où le génie grec se noya dans le torrent de ses paroles redondantes et vénales, où Rome, émancipée du joug des sénateurs-pontifes, tomba sous celui du despotisme, régnant au nom de la souveraineté populaire qui l'avait élevé.

Napoléon, dieu du peuple et de l'armée, représentant glorieux de la démocratie triomphante, ne paraît pas loin de César. Partout les institutions politiques se matérialisent, et la société civile cesse de réfléchir cette harmonie qu'avait aussi conçue le moyen-âge, quoique d'une manière différente, entre le dogme chrétien et la puissance sociale. La force gouvernementale se resserre dans son action pendant que grandit en dehors, et au-dessus d'elle, un pouvoir irrésistible et nouveau. L'opinion devient reine du monde, et cette opinion, servie par la presse, devant

laquelle reculent les armées, est mobile, audacieuse, agressive. Les souvenirs des ancêtres ont perdu leur autorité, et la loi, œuvre d'un jour, doit rendre compte d'elle-même pour rencontrer obéissance. L'hérédité est moins un titre qu'un obstacle, et tout devient viager dans la fortune des familles et la destinée des empires. Le patriotisme, qui s'inspirait de traditions communes, s'efface sous l'influence d'idées générales et l'autorité de droits métaphysiques. La France donne le branle à ce grand mouvement, et l'Europe la suit haletante et essoufflée.

Qu'est-ce à dire? faut-il conclure que les temps approchent et que la civilisation moderne touche à son heure suprême? Vient-il des quatre vents du ciel des nuées de barbares pour enterrer le cadavre et partager ses dépouilles?

Plusieurs esprits le pensent, et même de grands esprits. Quant à nous, nous croyons d'une foi forte et ferme, que c'est là une conséquence fausse tirée d'analogies inexactes et de faits mal observés.

En étudiant l'avenir des nations modernes, un grand fait se présente, qui, les séparant de toutes celles de l'antiquité, leur assure d'autres destinées. Ce fait constitutif, qui fut pour elles l'élément de tous progrès, qui suscite aujourd'hui, par le développement de ses doctrines d'égalité fraternelle et de dignité morale, le noble instinct de la liberté politique, ce fait, c'est le christianisme, lequel n'est pas une phase transitoire de l'esprit humain, mais sa forme vraiment plastique. Dans le christianisme seul gît aujourd'hui l'avenir des nations, que le rationalisme vouerait infailliblement à la barbarie s'il lui était donné d'étouffer le germe fécondant sous l'égoïsme de sa pompeuse parole et la vaniteuse inanité de sa pensée.

Si le rationalisme, de toutes les données philosophiques la plus fausse et la plus aride, ne succombait sous l'énergie d'une idée plus vitale, il ferait de nouveau recommencer à l'humanité la période qu'elle a si tristement parcourue. Les doctrines chrétiennes seules peuvent préparer d'autres destinées à la démocratie, en fixant ce tourbillon, en implantant dans les ames un principe de dévouement, c'est-à-dire de foi. Une mission nouvelle est aussi réservée au génie démocratique; il fera traverser au christianisme lui-même une épreuve qu'aucune des religions antiques n'eût supportée sans se dissoudre.

Nous assistons, en effet, à un spectacle tout nouveau sous le ciel. Pour la première fois dans le monde, les institutions politiques se séparent de l'autorité religieuse, sans que les fondemens de celle-ci soient ébranlés; la démocratie se réalise dans les institutions et dans les mœurs, elle règle tout, depuis la tr ans mission du pouvoir, dans l'ordre politi-

que, jusqu'au système des successions dans l'ordre civil; et, pour la première fois aussi, la religion, immobile au milieu de ces bouleversemens, les voit s'accomplir sans douter d'elle-même, sans se sentir liée au sort de la société qui s'écroule.

C'est que l'Évangile a, le premier, doté le monde de la notion claire et distincte des deux puissances, en même temps qu'il a nettement séparé la terre du ciel et Dieu de la nature. Il n'a pas détruit sans doute la divine harmonie par laquelle s'unit au créateur la terre qui raconte sa gloire aussi éloquemment que le ciel; il l'a rendue, au contraire, plus éclatante et plus lyrique, mais il a proclamé la dualité du Dieu pur esprit et de la matière créée : vérité que l'homme ne peut porter sans obscurcissement en dehors de la foi chrétienne; il a dès-lors conçu et réalisé cette auguste notion de l'église, société des intelligences où l'ame se nourrit de vérités immuables, pendant que les sociétés politiques sont soumises à des expérimentations journalières.

La perfectibilité humaine par l'industrie, par le développement illimité des forces individuelles et la concurrence de toutes les facultés, se concilie, pour les peuples chrétiens et pour eux seuls, avec la fixité du dogme, immuable par son essence comme l'être dont il est à la fois l'expression et la règle : situation complètement différente de toutes celles qui se présentaient avant l'établissement de l'église, et qui ouvre aux nations modernes un nouvel et immense horizon.

L'école de M. de Maistre et de M. de Bonald, pour être restée dans ses gloses philosophiques sous l'influence en quelque sorte matérialisante de la loi ancienne, et dans ses combinaisons sociales, sous la préoccupation trop exclusive des institutions polythéistes, me semble s'être écartée de l'idée vraiment universelle et catholique, qui accepte, sans s'en préoccuper, et les conditions les plus diverses et les formes les plus mobiles.

La sublime conception d'une église qui vit dans le temps sans en dépendre, permet désormais aux peuples d'appliquer, sans une impiété sacrilége, cette politique expérimentale et tout humaine que propage l'esprit démocratique. Mais cette matérialisation du pouvoir n'est sans danger que là où les cœurs se nourrissent des mêmes croyances, où les esprits sont ralliés dans une même foi. Deux mille ans écoulés depuis la chute des républiques antiques n'ont pas rendu l'homme moins égoïste, ne lui ont pas donné de son origine, de ses destinées et de ses devoirs, des notions plus lumineuses; une haute civilisation a excité plutôt qu'elle ne les a amorties, toutes ses concupiscences natives; et des crimes *peut-être inconnus aux enfers* viennent chaque-

jour accuser en face cette civilisation orgueilleuse qui les suggère et les rend possibles.

Otez la foi religieuse, et le rationalisme démocratique reparaîtra tel qu'il fut aux beaux jours de la corruption grecque et romaine, avec ses déclamations et ses cupidités, ses bassesses et ses violences. Supposez, au contraire, l'idée religieuse puissante et générale, et vous pourrez admettre alors des applications toutes nouvelles d'un élément qui semble destiné à exercer sur l'Europe moderne une influence analogue à celle du principe organique qui, du IXe au XVe siècle, la jeta et la contint dans le moule de la hiérarchie féodale.

Dans l'Amérique du Nord, où la souveraineté populaire n'est pas seulement une doctrine métaphysique, mais un fait passé dans les moindres détails de la législation et des mœurs, le christianisme est un fait tout aussi universel, tout aussi impérieux, tout aussi en dehors de discussion et d'atteinte, même verbale. C'est pour cela que ce pays, étranger aux hautes investigations de la pensée, mais qui a hérité de ses ancêtres un sens droit et une ame profondément religieuse, a poussé tout naturellement et sans effort, à ses dernières conséquences pratiques, une doctrine dont aucune des républiques de l'antiquité n'eût essayé l'application sans périr, puisque, pour la tenter, il fallait renier en même temps les ancêtres et les dieux, attaquer l'église et l'état, alors indissolublement unis, se proclamer à la fois factieux et sacrilége. L'Amérique est devenue la plus démocratique des nations, parce qu'à tout prendre, et malgré des dissidences de sectes qui ne servent qu'à y exalter la foi religieuse, bien loin de l'affaiblir, elle est peut-être la nation la plus universellement chrétienne de l'univers.

On trouvera, je pense, dans ces considérations, dont l'utilité pratique a pu n'être pas d'abord comprise, la seule explication satisfaisante d'un fait qui se développe en ce moment sous nos yeux.

On ne saurait nier que, tandis que les intérêts et les idées se démocratisent de plus en plus, l'école qui prétend amener la France aux conséquences pratiques de la démocratie ne perde chaque jour en force et en influence, et que les républicains ne reculent, malgré le vent qui souffle de toutes parts les doctrines démocratiques.

Cela tient, si je ne me trompe, à ce que l'école qui, depuis 1830, s'est emparée du thème de la république, est anti-chrétienne par essence, c'est-à-dire anti-sociale; cela vient de ce que le pays, tout démocratiques que soient ses penchans, toute voltairienne même que puisse être encore la masse de ses idées, comprend instinctivement que ce régime, appliqué sans le contrepoids des croyances religieuses,

conduirait promptement l'Europe au terme fatal de sa fortune. On ne redoute plus l'invasion des barbares; mais on sait que les jacobins valent bien les Huns, et que pour se jeter sur nos palais et sur nos temples, ils n'ont pas à traverser les Palus-Méotides.

Il y aurait quelque niaiserie à croire qu'entre les deux écoles qui se partagent aujourd'hui la démocratie française, c'est-à-dire la presque totalité de la nation, il n'y ait réellement qu'une question de royauté constitutionnelle ou de république, c'est-à-dire la différence d'une liste civile de douze millions à un traitement de quatre cent mille francs. Fort heureusement pour la cause monarchique que la dissidence est plus profonde; elle tient aux bases des doctrines philosophiques beaucoup plus qu'à des théories politiques sur lesquelles les deux partis ne seraient nullement éloignés de s'accorder, si elles étaient seules en cause.

Je ne vois pas trop, en fait de maximes politiques, quelle opposition capitale il y aurait à signaler entre *le National* et *le Constitutionnel*. Tous deux ne comprennent-ils pas de la même manière et l'origine de la souveraineté et l'organisation de la société civile, tous deux n'éprouvent-ils pas le même repoussement contre les idées aristocratiques, et ne sont-ils pas en égale méfiance contre le pouvoir? L'opinion constitutionnelle, aussi bien que l'opinion républicaine, date sa vie politique de l'émancipation révolutionnaire de 89; pour ces deux écoles, les antiques maximes sont sans autorité, et l'utilité pratique, constatée par l'assentiment du plus grand nombre, est la seule base et la seule règle du droit. Ajoutons que les mœurs de l'une ne sont pas, au fond, plus monarchiques que celles de l'autre; elle ne parle qu'en grimaçant la langue royaliste; et quiconque a tâté le pouls à la bourgeoisie ne peut ignorer qu'elle est aujourd'hui monarchique par peur des républicains beaucoup plus que par sa foi dans l'excellence de la royauté.

Et cependant, malgré des affinités secrètes, qui se révéleraient plus manifestes encore si la sécurité matérielle permettait aux esprits de suivre leur pente, l'opinion bourgeoise s'est mise en guerre contre l'opinion républicaine sa sœur, elle l'a vaincue en avril et en juin; elle l'a maudite au 28 juillet 1835, et la république ne peut plus aujourd'hui montrer ses insignes au sein de la ville la plus démocratique de l'Europe.

D'où vient cette haine pour les hommes alors qu'on est si près de leurs doctrines, d'où vient qu'un abîme sépare les partisans de la monarchie élective de ceux d'une présidence? La réponse devient facile.

La classe moyenne ne repousserait pas la république, si elle pouvait n'être qu'une théorie gouvernementale, si elle ne devait consacrer que

la cessation de l'hérédité au profit du principe électif, dont ses principaux organes réclament l'extension constante; mais elle la combat avec toute l'énergie de l'esprit de conservation, parce que cette forme politique a été présentée comme conséquence et couronnement d'un vaste système philosophique qui ne saurait prévaloir sans compromettre le sort de la civilisation moderne, telle que le christianisme l'a faite et qu'il la maintient.

Je réclame ici le droit d'exposer sans réticence ma pensée tout entière : je le puis faire avec d'autant plus de liberté qu'elle n'aura rien d'offensant pour les hommes de cœur et de conviction que les incertitudes du présent, celles plus grandes encore de l'avenir, ont engagés dans des voies hasardeuses. Je sais tout ce qu'il s'est dépensé de force et de dévouement dans des projets sans issues, tout ce qu'on a pu mettre de sincérité dans la poursuite d'espérances dont le cours naturel des choses semblait devoir entraîner une réalisation facile.

Il y aurait de l'injustice à abuser, contre l'école républicaine, des espérances et des cupidités brutales qui se sont attachées au triomphe de cette cause. Il existe, chez tous les peuples vieillis, une lie de la civilisation qu'on pourrait définir le résidu de tous ses vices. Au centre de tous les grands empires, affluent, comme dans une sentine (1), ces hommes incapables de créer ou de relever laborieusement l'édifice de leur fortune, et qui attendent d'un crime heureux ce qu'ils n'osent demander ni à leur patience, ni même à leur courage. Là cuvent les basses jalousies, les convoitises rendues plus ardentes par leur contact avec toutes les jouissances de la vie sociale. Ce *tantalisme* est plus universel encore quand de prodigieuses fortunes ont laissé après elles de longs ébranlemens, et semblent convier à l'audace de tout entreprendre une génération qui a perdu et la naïveté des mœurs et la résignation que suggèrent les espérances religieuses. De pareils hommes n'ont pas manqué à la cause républicaine; ils lui ont fait assez de mal pour qu'elle ait au moins le droit de les désavouer. Ce n'est donc pas des vices de tels êtres que nous nous prévaudrons contre elle; ce sont les doctrines même de ses sages qu'il s'agit d'apprécier.

(1) Semper in civitate, quibus opes nullæ sunt, bonis invident, malos extollunt, vetera odere, nova exoptant; odio suarum rerum mutare omnia student; turba atquè seditionibus, sine curâ aluntur, quoniam egestas facilè habetur sine damno... Primum omnium, qui ubiquè atque petulanciâ maxumè præstabant, item alii, per dedecora, patrimoniis amissis, postremò omnes quos flagitium aut facinus domo expulerat, hi, Romam, sicut in sentinam confluxerant. (Salluste, Catil., c. 37.)

Or, il faut le dire, que donne en dernier résultat cette analyse, si ce n'est un mélange incohérent et confus de souvenirs classiques et d'idées encyclopédiques, de sentimens faux et de croyances négatives? Le stoïcisme qui s'agitait dans les convulsions de la Grèce asservie, qui poussait Cléomènes à verser le sang des éphores pour rétablir les lois de Lycurgue que Sparte ne comprenait plus, ce sauvage génie dont on a fait des deux Brutus une sorte de personnification dramatique, s'associe étroitement, au sein du républicanisme actuel, aux doctrines spéculatives du *Tableau historique des progrès de l'esprit humain.*

Le livre de Condorcet est l'évangile de ce parti, qui aspire à la perfectibilité, non par le travail de l'homme sur lui-même et le commerce de sa pensée avec une pensée plus haute, mais par le jeu mieux combiné des institutions, une répartition plus égale des forces et des jouissances physiques, par un immense et libre développement de l'activité humaine.

Dans cette doctrine, l'homme n'est qu'un animal à dix doigts : tous les efforts de ses publicistes, aussi bien que de ses moralistes, tendent à faire fonctionner le mieux possible cet être qui n'a d'avenir que sur la terre. On y respire comme une constante apothéose du corps et de la matière : celle-ci n'est même plus recouverte de ce léger vernis de spiritualisme que savaient si bien appliquer les disciples de Saint-Simon; elle se présente seulement dissimulée sous le pédantesque appareil de formules scientifiques. La physique et la chimie, qui augmentent la masse des jouissances et des forces matérielles, forment, au fond, toute la philosophie de cette école. Ses docteurs jettent aux peuples et aux rois, en manière d'apophthegmes, des lieux communs insolemment drapés; quelques-uns affectent les mœurs simples et naïves, calquent les manières de Gros-Jean et le langage du bonhomme Richard; puis, par une contradiction où éclate le décousu de ces idées, plutôt juxtaposées que fondues, on s'exalte jusqu'au délire pour la plus vulgaire et la moins enivrante des doctrines. Et comme si, jusque dans ses plus déplorables aberrations, l'ame humaine ne pouvait faire divorce avec la foi, on se crée une idole qui peut tout commander, même le crime.

On se dit le plus libre des êtres, le plus doux des hommes; mais si le peuple descend sur la place publique et verse le sang, on se déclare prêt à le suivre, car le sang versé par sa main est sacré, comme celui de la victime qui tombe à l'autel sous le fer du sacrificateur!

Il se fait ainsi, dans de jeunes têtes, une épouvantable confusion : le bien devient mal, la vertu devient crime; le 21 janvier est un jour

de glorieuse mémoire, et le 9 thermidor un jour néfaste. A des statues pétries de fange et de sang, à des hommes qui, s'ils ont sauvé la France, l'ont marquée au front d'un signe indélébile, on fait ouvrir le Panthéon par la patrie reconnaissante! le Panthéon, marbre doré, temple sans dieu, tombeau sans immortalité, pompeux et froid symbole de ce culte du néant qui n'est plus dangereux depuis qu'il se professe au grand jour devant la France et sous le ciel.

Lorsqu'on médite les souvenirs dont ce mot de *rèpublique* vient assaillir et comme étouffer l'ame, on est porté à se demander si la constante et terrible loi de solidarité qui pèse sur les nations, sur les familles et sur tous les hommes, ne s'appliquerait pas aux idées elles-mêmes. C'est alors que, malgré le cours évident des choses et des opinions contemporaines, on se prend à douter de l'avenir, et qu'on rejette, comme à toujours condamnée, une idée qu'il semble impossible de purifier de tant de souillures.

Le parti conventionnel ne s'est pas fait moins d'illusions sur ses forces matérielles que sur la portée de ses doctrines. Il n'a pas compris que la démocratie, telle qu'il l'entend, c'est-à-dire la classe des manœuvriers, vit par son association même avec la bourgeoisie qui commande et solde le travail, et qu'elle n'est pas assez compacte pour avoir des intérêts vraiment distincts et pour les faire prévaloir.

Lorsqu'en 1832, certains hommes poussaient à une insurrection de la Vendée dans l'intérêt légitimiste, ils rêvaient des paysans étrangers aux idées comme aux intérêts des villes. Une prompte expérience leur prouva que l'esprit de bourgeoisie, c'est-à-dire d'industrie et de propriété, avait pénétré la chaumière du laboureur, et qu'il n'y a pas plus aujourd'hui de paysans en politique, que de bergers en poésie. Les meneurs de Lyon et de Paris se sont laissé aller à une erreur analogue; ils n'ont pas su voir que, même au sein de nos plus grands centres industriels, l'ouvrier et le fabricant, le pauvre et le riche, sont dans une dépendance réciproque et constante.

Une résistance, tant soit peu longue, doit inévitablement amener à crier merci des ouvriers engagés dans une insurrection démagogique; car ils n'y sont guère entraînés que par le manque de travail et de pain, et la victoire, loin de leur en assurer, leur en enlève. Force serait donc de passer vite au pillage et à l'assassinat; mais si l'on jette ainsi quelques jours la terreur dans une grande cité, on ne fait pas une révolution : tout au contraire, on la rend impossible, car on arme contre soi, non plus des opinions, mais des intérêts.

Nulle analogie à établir, ainsi que le clubisme a paru le croire,

entre la situation des esclaves dans l'antiquité, et la classe qu'il flétrit du nom païen de prolétaire. Dans les guerres des esclaves, Rome avait à combattre une population fort supérieure à celle de ses citoyens, population établie presque seule dans certains cantons agricoles de l'Italie et de la Sicile; elle devait de plus redouter, au milieu de sa domination toujours menacée, qu'une guerre d'esclaves ne dégénérât promptement en guerre sociale, et que la voix d'un Spartacus ne proclamât la liberté du monde. Il faut toute la pénétration historique de nos Brutus de carrefour pour comparer une situation si artificielle et si terrible à celle d'un peuple qui, sur trente millions d'hommes, compte huit millions de petits propriétaires, et chez lequel l'aristocratie du capitaliste est protégée par la démocratie chaque jour croissante des caisses d'épargnes.

Une école, qui se prétendait américaine, s'éleva dans l'origine au sein du parti républicain, en dissidence de principes avec l'école conventionnelle. Celle-là semblait devoir ébranler vite la monarchie nouvelle, dont la position rappelait à tous les esprits celle des Turcs campés sur le Bosphore, qui s'y maintiennent moins par leur propre force que par la crainte qu'inspirent leurs successeurs. Que si ses écrivains eussent été assez maîtres de leur public pour laisser de côté les lieux communs philosophiques et révolutionnaires, les admirations peu judicieuses, s'ils s'étaient bornés à soutenir des thèses économiques et industrielles, et, placés au centre des classes moyennes, à exploiter, au profit du principe électif, les fautes inséparables d'une position si critique, il est probable qu'ils auraient porté à la royauté mal assise des coups plus prompts et plus sûrs que les attaques victorieusement repoussées à Lyon et au cloître Saint-Méry. Mais cette école se croyait américaine sans l'être; car, en étudiant les institutions de ce pays, elle fit abstraction des mœurs qui en sont l'ame; elle avait tous les instincts de notre libéralisme voltairien, toutes les ambitions de notre esprit militaire.

Lorsqu'elle ne prit point part à d'ignobles attaques contre le culte de l'immense majorité nationale, elle affecta une indifférence, dont la manifestation seule enlèverait à un citoyen de l'Union toute autorité politique, toute considération privée. Enfin, par une contradiction qui prouvait combien les idées américaines avaient peu profondément pénétré, on prétendit enter des institutions essentiellement pacifiques sur un système de guerre et de propagande à main armée. La nature bonapartiste perça vite; on fit de la stratégie au lieu d'économie politique; on dressa des plans de campagne au lieu de combiner

des lois électorales et de nouvelles libertés municipales : on cessa de regarder Lafayette pour se coiffer du chapeau de Napoléon.

C'est par ses instincts de guerre que l'école américaine a perdu vite sa physionomie, et s'est confondue dans toutes les circonstances graves avec l'école conventionnelle, ou du moins s'est effacée derrière elle. Je sais qu'il peut être fort louable de ne pas désavouer dans le danger ceux qui combattent un commun adversaire; cette conduite est digne de gens de cœur et les honore, mais elle n'en fait pas moins reculer les affaires, car tout ce qu'il y a de plus dangereux pour les partis, comme pour les individus, c'est une solidarité dont ils ne se relèvent pas.

La seule époque de notre révolution où la réforme sociale ait été conçue d'une manière tant soit peu américaine, où l'on ait tenté de l'opérer par la seule puissance du droit, c'est, il faut le dire, sous la Constituante. L'Assemblée Nationale fut véritablement pacifique; elle se préoccupait moins de l'Europe que de l'excellence de son œuvre; mais bientôt vinrent Brissot et les Girondins, qui sont les véritables fondateurs de l'école démocratico-militaire du *National*.

Cette disposition guerrière et conquérante, commune aux fractions diverses de ce parti, a, plus que toute autre chose, assuré l'éclatante victoire du pouvoir. Le maintien de la paix a été, depuis 1830, et la base du système politique et le principe même de sa force; car cette idée concorde autant avec le cours providentiel de la civilisation du monde qu'avec les intérêts vitaux de la France. Il n'y a pas plus de système à combattre l'émeute dans les rues qu'à résister à un bandit qui vous assaillit; mais chercher pour les questions les plus ardues une solution pacifique, substituer une influence morale au propagandisme de la force, savoir circonscrire la sphère de son action pour être en droit de l'y exercer plus puissante, c'est là une idée discutable sans doute, mais que je crois, pour mon compte, conforme à l'esprit du siècle, idée qui honore le pouvoir qui l'a conçue et poursuivie au milieu des plus terribles épreuves.

Quelques nuances qui aient pu séparer les deux écoles républicaines, il est certain qu'en ce moment elles sont, à bien dire, confondues aux yeux du pays. Ce fut l'habileté, et en même temps le bonheur du pouvoir, d'opérer cette confusion. Ainsi, sous la restauration, fit l'opposition de quinze ans, en confondant dans une réprobation commune les gens à doctrines de la droite et les gens d'affaires du centre droit; hommes très dissemblables de leur nature, mais également solidaires par honneur et par affinité, non par caractère et par conviction.

Il n'y a donc plus debout devant la France qu'un seul parti répu-

blicain, comme sous la restauration il n'y avait qu'une seule école de droite. Les classes moyennes qui ont brisé celle-ci, auront également raison de celui-là. Il semble que ce soit aujourd'hui prophétiser à coup sûr que d'annoncer sa dislocation, au moins temporaire. Quelle entreprise oserait en ce moment tenter ce parti, soit par la force, soit par les voies légales, lui, devenu un embarras pour le pouvoir après l'avoir fait trembler, et qu'il est plus difficile de garder sous les verroux que de vaincre ?

Toutefois, que le gouvernement ne s'abuse pas sur les motifs qui ont amené la dissolution d'un parti dont l'état-major s'enfuit par le soupirail d'une cave après avoir rêvé la conquête de la France et la domination du monde. Ce ne sont ni ses soldats, ni ses réquisitoires, qui ont fait reculer la république ; elle seule s'est suicidée en étalant ses dogmes au grand jour. Son plus redoutable ennemi a été la presse, non la presse subventionnée qu'on lit peu, mais la presse républicaine qu'on a lue davantage et qui a fait peur. C'est par la presse que la république a révélé au pays sa philosophie, laquelle a fait si violemment rétrograder sa politique. J'ajouterai que si le pouvoir n'avait reculé devant l'inconvénient de laisser discuter son principe, inconvénient qui me toucherait davantage si je connaissais un moyen de l'éviter, s'il avait cru pouvoir ouvrir l'enceinte de la pairie aux conseils officiels de la république, l'incohérence de leurs pensées, la boursouflure de leurs paroles, eussent infailliblement prolongé le bail du pays avec la monarchie.

En ce moment surtout, où de graves résolutions s'agitent, il est bon de répéter cette maxime, que l'erreur s'épuise plutôt qu'elle ne se laisse vaincre. Je ne sais s'il est donné aux pouvoirs de la terre d'empêcher l'introduction d'une idée fausse dans le monde ; mais ce que je ne peux ignorer, car cet enseignement est écrit à toutes les pages de l'histoire, c'est qu'un faux principe introduit dans les intelligences ne périt plus que par ses conséquences même. Bossuet et à plus forte raison la censure se fussent brisés contre le XVIII^e siècle ; pour le tuer, il fallait 93. Les procès de la presse n'avanceront pas d'un jour l'anéantissement des factions, et l'infernale machine du boulevard du Temple a rallié plus de convictions autour du trône, qu'une injuste polémique n'en avait séparé depuis cinq ans. La liberté, la licence même, ont été pour le pouvoir autant une force qu'un obstacle, et la pensée qui le dirige ne peut l'avoir oublié. Quand les gouvernemens ont trouvé quelque force, ils succombent presque toujours à la tentation d'en abuser contre ceux-là même dont les excès la leur assurent. Ils restent

alors pour un instant maîtres du champ de bataille, et entonnent l'hymne du triomphe la veille du jour où la réaction commence.

Les républicains ont tué la république. Ils n'ont désormais à rendre à leur cause qu'un suprême et dernier service, c'est de se dévouer pour elle, non en se jetant tête baissée sur les baïonnettes ennemies, mais en rentrant dans l'obscurité de la vie privée, en redevenant médecins, savans, industriels, de malencontreux tribuns qu'ils ont été.

Du moment où ces hommes auront cessé d'occuper la scène et de soulever dans le pays d'invincibles répugnances, une péripétie nouvelle commencera dans l'ordre politique, et je ne sais jusqu'à quel point les partisans de la royauté constitutionnelle peuvent, sans imprudence, désirer la fin d'une lutte durant laquelle la monarchie trouve au moins dans les instincts moraux et conservateurs du pays le seul contrepoids à l'action incessante des idées démocratiques. On n'a plus à redouter aujourd'hui la république venant s'imposer dogmatiquement à la France avec son fanatisme et ses hautaines formules. Celle-là est inscrite, à côté du saint-simonisme, son frère, dans l'immense catalogue des folies humaines; la civilisation lui a pour jamais passé sur le corps; mais on en doit craindre davantage le progrès des idées républicaines par l'affaiblissement manifeste des idées monarchiques, progrès retardé par les dangers dont d'horribles passions menacent l'ordre social, et qu'une situation moins agitée rendrait sans doute plus rapide. Tout pouvoir, par le fait seul de sa durée, suscite une masse de résistances dont l'effet peut être calculé avec une sorte de rigueur mathématique : vers quel point inclinent ces résistances inévitables? Là gît tout le secret de l'avenir.

Si, à mesure que l'école républicaine perdait du terrain, on avait vu refleurir les croyances monarchiques, on pourrait, avec quelque vraisemblance, attendre de l'opinion un mouvement analogue à celui qui, après la sanglante anarchie de la terreur et l'anarchie impotente du directoire, prépara la forte constitution de l'an VIII; il serait même loisible de penser, avec les journaux de la droite, que le vent souffle à une restauration de leur système, peut-être de leur principe. Mais lorsqu'on voit l'opinion bourgeoise, toute disposée qu'elle soit, dans les circonstances critiques, à prêter à l'autorité l'appui de la force matérielle, rester impassible devant l'émotion des feuilles ministérielles prêchant chaque matin l'ordre moral et le retour à l'équilibre constitutionnel; quand on voit l'opinion légitimiste elle-même répudier ses traditions et ses dogmes pour prendre des allures démocratiques, comment ne pas penser que, derrière les théories constitutionnelles, il est

des idées fortes et vivantes, vers lesquelles incline, sans en avoir la conscience, l'esprit même des classes moyennes ?

Il est certain que les républicains sont morts : il ne l'est point que la république ne puisse pas surgir un jour de leur tombe. On peut affirmer qu'elle ne sortira désormais ni du *Réformateur*, ni du *National*. On n'affirmerait pas sans témérité qu'elle ne sortira point à la longue du *Constitutionnel*, du *Temps*, du *Messager*, du *Courrier Français*, du *Bon Sens*, organes des opinions centrales, qui, par des nuances graduées, descendent à une opposition qu'il y aurait par trop de bonhomie à dire purement constitutionnelle.

La monarchie a désormais moins à craindre les clubs que les boutiques; elle doit moins redouter l'émeute que la sécurité au sein de laquelle couvent les révolutions. Dans un temps comme le nôtre, il n'y a, pour réussir, que les révolutions insensibles, parce qu'elles ne semblent pas des révolutions. Ainsi se fit en quinze années celle de 1830, à laquelle la bourgeoisie donna la main, quoique la veille encore elle protestât, non sans sincérité, de son horreur pour les perturbations politiques. Je suis moins touché des dangers patens de la monarchie actuelle que de l'entraînement général des esprits et des choses. La royauté doit moins redouter, à mon avis, les assauts, même le poignard de ses ennemis, que les défections de ses défenseurs. La force armée et l'exécration du pays peuvent protéger contre l'un de ces périls; je cherche en vain un moyen de prévenir l'autre.

Cette puissance, à bien dire, négative du principe républicain, devenu instrument d'opposition et thème d'économie, ne s'exercera que sous condition de reprendre ces allures de comédie dont la presse quotidienne est coutumière. La monarchie de 1830 deviendra assez forte pour imposer l'hypocrisie à ses adversaires; le sentiment du pays les ramènera, plus sûrement encore que des lois pénales, à une sorte de diapason constitutionnel. Mais, comme dans l'histoire de l'esprit humain, un mouvement critique se développe au sein même d'une époque organique, et simultanément avec elle, de même aussi l'on voit, au milieu des victoires du pouvoir, s'accumuler les germes d'une opposition redoutable. Des thèses, aujourd'hui sans retentissement, en trouveront, sous peu d'années, dans le pays, et jusqu'au sein des chambres. Après l'expédition d'Espagne, et ces élections faites, comme un *Te Deum*, au bruit du canon du *Trocadero*, M. de Villèle et ses amis ne prévoyaient pas le mouvement électoral de 1827, et la chambre qu'il produisit soupçonnait moins encore qu'elle sanctionnerait la révo-

lution de 1830. Il y a dans ce seul fait bien des dangers et bien des enseignemens; et c'est en ce moment surtout qu'il faut les rappeler.

Ici se présente une grave et dernière question que les prévisions de l'avenir imposent l'obligation d'aborder.

Si les idées républicaines ont succombé comme théories anti-chrétiennes et anti-sociales, pourraient-elles se transformer en s'immisçant aux intérêts moraux et pacifiques de la bourgeoisie, au point de s'appliquer un jour en France sous une forme régulière et permanente? problème que nous chercherons à bien poser plutôt qu'à résoudre.

Disons d'abord qu'il y a des motifs trop solides à faire valoir contre la possibilité de cette application, pour qu'il soit convenable de les affaiblir par des lieux communs de nulle valeur devant les faits et devant l'histoire.

Je ne tiens, par exemple, aucun compte de l'objection tirée de la situation politique de l'Europe, car cette situation peut en quelques années se modifier à ce point, que la France, en adoptant des institutions républicaines, ne serait qu'à l'avant-garde des peuples qu'elle a toujours devancés. Le régime constitutionnel devient le droit commun du midi, l'Angleterre nous pousse en avant, bien loin de nous suivre : l'action compacte de l'est et du nord n'existe pas, même dans les protocoles; deux grandes influences se partagent l'Allemagne, et si la Russie est un colosse, il manque des conditions premières du mouvement : corps gitantesque, le long duquel l'œil suit déjà comme une immense ligne de fracture, que son développement vers l'Orient rendrait plus imminente encore. Dans les éventualités de l'avenir, la France n'a guère à tenir compte d'une croisade européenne; il est douteux que cette croisade fût entreprise, il est plus douteux encore qu'elle réussît.

Une autre objection se présente, dont je confesse n'être pas plus touché. La république, a-t-on répété d'après Montesquieu, ne convient qu'aux petits états; or, la France offre une superficie de dix mille cent cinquante milles géographiques carrés, donc elle est essentiellement monarchique : argument à la toise, qui, pour être fort simple, n'en est pas plus péremptoire.

Quand Montesquieu considérait les petits états comme plus propres à l'établissement du régime républicain, il songeait aux républiques anciennes, où la souveraineté des citoyens s'exerçait directement et sans délégation; il avait surtout l'œil fixé sur les peuples du moyen-âge, dont l'histoire devrait peut-être conduire à une conclusion tout opposée.

Ce qui fit alors de la forme républicaine un instrument d'anarchie,

ce fut, en effet, l'exiguité du théâtre sur lequel elle se développa. Les petites républiques italiennes étaient trop faibles pour résister à la fois et aux ennemis du dehors et aux rivalités des grandes familles, pour lesquelles prenait parti la nation tout entière. Les luttes y étaient plus personnelles que politiques; et Florence, Lucques, Pise et Milan eurent des factions plutôt que des partis. C'est qu'au sein de ces états, dont le territoire ne s'étendait guère au-delà des murs de la cité, les individualités étaient fortes : un condottiere était puissant par son épée, un noble par sa naissance, un marchand par son or, un démagogue par sa parole. Des chaînes tendues dans les rues, le palais de la Seigneurie forcé, le chef des blancs ou des noirs assassiné, voilà une révolution faite à Florence. Le lendemain, proscription, le surlendemain, vengeance : telle est l'histoire de ces républiques où la liberté des uns fut toujours la servitude des autres.

L'application des formes républicaines rencontrerait en France de grands obstacles, mais ce ne seraient aucuns de ceux-là. Personne aujourd'hui n'est en mesure de remuer les masses, ou du moins de fonder au milieu d'elles une influence durable; quant à l'espoir de la transmettre aux siens, c'est un rêve, même lorsqu'on s'appelle Napoléon. Les individus n'ont de valeur que par l'idée qu'ils représentent, et qui demeure plus puissante que les plus puissans d'entre eux. L'on se met au service d'un parti, jamais un parti ne s'inféode au service d'un homme. Avec de l'or et des qualités personnelles, on devient M. Laffitte, on devenait, au XV^e siècle, Côme de Médicis. Le banquier florentin établit une dynastie, le banquier libéral met en vente son hôtel, qu'une souscription nationale ne rachète pas. Je comprends que les querelles des Albizzi et des Donati ensanglantassent Florence : je ne comprendrais pas que Paris courût aux armes pour élever à la présidence tel avocat ou tel industriel, depuis long-temps livré aux insultes et aux sarcasmes de la presse. Si l'établissement du régime américain ne rencontrait ailleurs de plus sérieuses difficultés, on peut croire que ces périodiques changemens finiraient par ressembler fort à des changemens de ministères, et par agiter la Bourse plus que la place publique. Ces institutions établies en France tendraient plutôt à fractionner les partis qu'à les rendre plus compactes; elles achèveraient la décomposition que la révolution de juillet 1830 a si fort avancée. Quant à l'étendue du territoire, qui ne voit que ce fait est contrebalancé tout au moins par la rapidité des communications, par des habitudes invétérées de centralisation intellectuelle et administrative?

Et c'est ici que se présente l'objection vraiment dirimante, c'est ici

qu'on mesure d'un seul coup d'œil toute l'étendue de la révolution morale, sans laquelle les institutions électives et les formes américaines ne s'acclimateraient jamais parmi nous.

En Amérique, l'homme a fait la société; en Europe, la société a fait l'homme. Le citoyen des États-Unis compte sur lui-même, le citoyen français compte sur le pouvoir. Aux yeux de celui-ci, l'intervention du pouvoir est le droit commun; aux yeux de celui-là, c'est l'exception. Pour l'un, la liberté consiste à limiter la force gouvernementale, pour l'autre, à faire fonctionner cette force à son profit. Qu'exige-t-on du gouvernement par-delà l'Atlantique? Qu'il laisse à elle-même une société à laquelle le désert et l'esprit d'entreprise ne manquent pas. Que lui demande-t-on en France? De présenter des lois libérales, de concevoir et d'exécuter des projets philantropiques, tout en diminuant le budget; il doit à la fois étendre au dehors l'influence nationale, puis, au dedans, creuser les canaux et faire les routes. Malheur à lui s'il n'agit pas! malheur à lui s'il dépense! En Amérique, le gouvernement central est un notaire qui enregistre et sanctionne tout ce qu'entreprennent, dans leur sphère indépendante, chaque état, chaque commune, chaque association; en France, c'est un entrepreneur sur lequel tout le monde se repose du soin de ses affaires, sous condition de l'insulter et de le bien payer.

« C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science; elles la mettent à la portée du peuple; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de liberté. Des passions passagères, des intérêts d'un moment, le hasard des circonstances, peuvent lui donner les formes extérieures de l'indépendance; mais le despotisme repoussé dans l'intérieur du corps social, reparaît tôt ou tard à la surface (1). »

Le jeune publiciste qui a consigné cette sentence en tête d'un livre où éclate une merveilleuse sagacité, a fait avec raison de la commune l'élément de la vie sociale, et, si je l'ose dire, la *monade* des institutions républicaines aux États-Unis.

Je crains bien que le principe générateur d'où découle le gouvernement local et libre de l'Amérique, n'explique également par son absence la disposition manifeste de la France pour un pouvoir fort et centralisé. La commune, c'est-à-dire la tribu organisée pour fonctionner libre-

(1) *De la Démocratie en Amérique*, par M. de Tocqueville.

ment, n'existe parmi nous, ni en réalité, ni même en théorie. Si l'on a réclamé avec chaleur le système électif appliqué à l'organisation des conseils municipaux, c'est que les ambitions locales ont vu dans cette loi une chance de se faire jour. Aujourd'hui que ce principe est conquis et largement appliqué, les vœux du pays ne semblent pas aller plus loin. Nous venons d'assister à la longue et technique discussion d'une loi communale qui maintient, jusque dans les moindres détails, et la minorité des communes et la tutelle exercée par les bureaux de la rue de Grenelle. Cependant cette loi n'a rencontré nulle opposition sérieuse, ni dans l'opinion, ni dans les chambres, tant les banalités sur l'émancipation administrative suscitent jusqu'à peu de sympathie.

Une commune française ne peut ni acquérir dix toises de pierres, ni vendre dix arbres desséchés, sans l'agrément de l'autorité supérieure; elle n'a pas le droit de changer les jours de ses marchés, et moins encore celui d'en établir de nouveaux; son conseil municipal ne peut délibérer sur un objet, même d'urgence, dont il n'aurait pas été autorisé à s'occuper à jour déterminé; son maire ne peut mandater une dépense de vingt francs, sans en référer au préfet; celui-ci ne saurait prendre une décision sans en écrire au ministre. Une commune ne peut sans permission construire une école ou réparer son église en ruines, et la permission obtenue, elle doit suivre les plans, accepter le devis d'un agent inconnu d'elle; heureuse si, à raison de sa misère, elle évite le conseil des bâtimens civils ou les nombreux comités du conseil d'état.

Tout cela se passe après la révolution de juillet, sans rencontrer plus de résistance que sous la restauration et sous l'empire, preuve évidente que, si cette révolution a eu pour but de faire passer le pouvoir en d'autres mains, son génie ne tend pas à en circonscrire l'exercice.

Je viens de lire avec attention l'analyse des votes des conseils généraux sur tous les objets d'utilité nationale ou départementale (session de 1833); et cette étude, je l'avoue, est loin de m'avoir révélé, du moins comme actuel, ce besoin du gouvernement du pays par le pays, et cette horreur profonde de la centralisation, sur lesquels ont vécu pendant long-temps et les journaux peu nombreux de l'école américaine et les gazettes plus nombreuses du parti légitimiste. J'ai trouvé d'innombrables demandes de fonds adressées au gouvernement, et peu d'offres de faire par soi-même; on sollicite des brigades de gendarmerie, des ingénieurs, des employés de tous genres; on ne réclame en faveur du commerce aucune modification à la législation qui le régit. Deux ou trois conseils généraux seulement invitent le gouvernement, mais sans préciser aucune vue, à remédier aux abus de la centralisation.

Nulle part, il faut l'avouer, et pour mon compte je déclare que c'est avec regret que je le confesse, ne perce cet esprit d'entreprise et d'association, ce génie indépendant et local, que la protection gouvernementale contient, et qui aspire à s'en débarrasser. Loin de là, il est certains conseils généraux qui voudraient étendre l'action de l'autorité là où, selon les principes de tous les économistes, elle ne pourrait qu'entraver l'essor de l'industrie particulière : il en est un, par exemple, qui, frappé des abus du système d'assurance contre l'incendie, demande sans hésiter que le gouvernement devienne assureur général pour toute la France. Cela n'est guère américain, comme l'on voit.

Je ne renonce pas à penser que cette disposition se modifiera à mesure que le système électif et l'habitude des affaires jetteront de plus profondes racines. Mais que, pour attaquer la législation du pays, on ne change pas une conjecture en certitude : la France n'éprouve aujourd'hui nul repoussement contre le système administratif qui la régit, c'est là un fait plus entêté que tous les principes contraires. Du reste, cette question est trop grave pour n'être touchée qu'en passant : nous y reviendrons.

L'uniformité administrative établie par la Constituante, la hiérarchie rigoureuse consacrée par les constitutions consulaires et impériales, sont certainement, de nos innombrables institutions, celles qui ont le plus pénétré nos mœurs. Il n'est guère de citoyen, à quelque opinion qu'il appartienne, industriel, capitaliste ou propriétaire, qui ne trouve par quelque endroit ses intérêts liés au maintien de cette organisation puissante, et qui n'hésitât beaucoup s'il s'agissait d'en ébranler les bases. L'on a tellement arrangé sa vie en France, que le pouvoir y est devenu nécessaire à tous. Il y doit servir à la fois de protecteur et de plastron.

On conçoit donc que la royauté, par suite d'empiètemens successifs, arrive à ce point de n'être plus que nominale, peut-être même de disparaître un jour, dans un conflit parlementaire, devant une présidence *à bon marché*. Mais cette révolution, que l'esprit embrasse dans les chances infinies de l'avenir, laisserait entière la question républicaine, telle qu'elle est posée aux États-Unis. Pour avoir à sa tête un président au lieu d'un roi, le pays n'en ferait pas plus ses affaires lui-même. Le protocole des lois serait changé, mais leur esprit resterait invariable. Une révolution modifie l'*Almanach Royal*, mais n'inspire pas de goûts nouveaux; le temps seul transforme le génie des peuples; lui seul est père des révolutions viables et légitimes.

Il est tel peuple chez qui cette situation rendrait une révolution

impossible; il est tel autre qui n'en courra peut-être pas moins les chances, au risque de se trouver un jour en dehors de la monarchie sans être prêt pour la république

Ce que nous voyons semble, en effet, préparer plutôt la chute de l'une que la naissance de l'autre. On attaque le pouvoir sans chercher aucun moyen de s'en passer. Et puis, tant de questions incertaines tiennent tout l'avenir en suspens! La France est-elle assez morale pour supporter la liberté? deviendra-t-elle assez religieuse pour exercer elle-même sa propre souveraineté? Redoutable problème, au bout duquel sont les libres institutions et les croyances sévères de l'Amérique, ou la dégradation et l'esclavage de Rome, Washington ou Tibère!

LOUIS DE CARNÉ.

# LE

# PARLEMENT ANGLAIS

## EN 1835.

## II.

### LA CHAMBRE DES LORDS[1].

### § I.

Nous n'avons pas un long chemin à faire pour aller de la chambre des communes à la chambre des lords. Les communications constantes qu'elles ont entre elles ont de tout temps nécessité leur réunion dans le même palais. Le dernier incendie de décembre ne les a pas séparées. Les salles provisoires ont des passages provisoires qui mènent encore de l'une à l'autre. C'est par eux que les membres des communes eux-mêmes apportent journellement leurs bills à la barre de la pairie, et que la pairie envoie ses messagers déposer les siens sur le bureau des communes.

(1) Voyez la livraison du 1er août.

Les ministres ne sont pas sans profiter aussi de ce voisinage. Comme ils n'ont d'entrées officielles que dans la chambre à laquelle ils appartiennent, s'il arrive que le combat s'engage à la fois sur les deux champs de bataille, le double état-major du cabinet peut au moins s'expédier de seconde en seconde des courriers et régler ses opérations d'après les nouvelles reçues.

Grace à cette proximité, plus d'une fois les bruits seuls de l'assemblée populaire ont soudainement fait pâlir l'assemblée aristocratique sur ses siéges. Tandis que la coalition fanatique des pairs temporels et spirituels escaladait le banc intrépidement défendu, mais mal fortifié, de lord Melbourne, plus d'une fois la grande voix tonnante des communes est venue ralentir la furie des assaillans et encourager la résistance des assiégés. — C'était souvent le cri de victoire des réformistes menés par lord John Russel qui achevait de mettre en déroute les conservateurs vaincus de sir Robert Peel.

Mais il faut vous décrire le second théâtre de notre guerre politique.

Cette chambre des lords a la forme d'un carré long comme celle des communes. La disposition générale des banquettes est pareille; mais la décoration a plus d'apparence éclatante. De l'unique galerie commune au public et aux journalistes, vous avez vis-à-vis de vous le trône. Ce n'est pas, comme en France, un meuble qu'on place une fois l'an le jour de la session. Ici le trône est inamovible. Il est l'éternel premier président.

Au-dessous s'étend en travers le célèbre sac de laine, le siége du président réel de l'assemblée. La coutume veut effectivement que ce soit une sorte de sac, une banquette sans dossier.

Le bureau des greffiers est séparé du sac de laine par deux banquettes où deux places sont réservées aux *masters in chancery*, — les messagers officiels de la chambre.

Étoffes et draperies du trône, tentures des murailles, tapis, portières, banquettes, coussins et dossiers, tout est rouge dans cette salle. Le rouge est la couleur patricienne. Quand les pairs siégent là, aux séances royales, en grande livrée, avec leurs manteaux rouges, tout cela forme un ensemble qui éblouit plus qu'il n'impose. L'aspect des communes, debout à la barre, en leurs simples habits de ville, offre alors un contraste saisissant. On sourit malgré soi en se disant que ce ne sont pas les maîtres qui portent les vêtemens de pourpre.

Cette salle, où se rassemblent provisoirement les pairs, fut jadis la chambre à coucher d'Edouard-le-Confesseur. On comprendra que

si les quatre cent trente lords actuels s'y voulaient réunir à la fois, elle les contiendrait malaisément; mais cette fantaisie ne les prend guère. C'est une grande occasion que celle qui groupe une assistance de deux cents membres. Les pairs jouissent d'un singulier privilége qui les dispense presque de la résidence législative. Ils peuvent voter par procureur. Ainsi, l'un d'eux se mettant en route afin d'aller faire son tour d'Europe, laissera, s'il lui plaît, son mandat à un sien confrère de son parti, et le mandataire en usera tant qu'il voudra, quand il voudra, comme il voudra, sauf dans les divisions de comité. Le consentement royal rendait seul autrefois ces procurations valables. On ne le demande même plus aujourd'hui. A l'heure qu'il est, le duc de Wellington, par exemple, a sa pleine poche de votes tories.

Les pairs qui viennent aux séances trouvent la salle temporaire qu'ils occupent fort étroite et incommode. Le gouvernement, qui leur en bâtit une nouvelle, les a consultés sur les dimensions, et il a été arrêté qu'elle ne serait ni trop grande ni trop petite. Il ne s'agit pas de la construire comme si la totalité des lords s'y pouvait rassembler. Cette hypothèse n'a point même été posée. On ne se souvient pas que jamais l'assemblée ait été plus nombreuse que lors du vote de l'amendement capital tenté contre la réforme parlementaire, le 7 mai 1832. Ce jour-là il y eut deux cent soixante-sept membres présens. On part de là : il sera alloué à chacun un espace de trois pieds carrés. On voit que les nobles lords sont partagés entre le désir d'être assis confortablement et la crainte d'avoir un trop vaste appartement où pourrait être un beau jour logée quelque fournée d'intrus.

Un mot sur la constitution de la chambre. Rien de plus divers que les élémens qui la composent. Elle a d'abord ses pairies héréditaires par ordre de primogéniture : ce sont les pairies anglaises, incomparablement les plus nombreuses; ensuite les pairies écossaises et irlandaises, qui sont électives selon deux modes différens. Les pairs écossais sont nommés pour la durée d'un parlement; les pairs irlandais à vie. Puis il y a en outre les pairs ecclésiastiques, archevêques et évêques, anglais ou irlandais, qui siégent, les uns de plein droit et à vie aussi; les autres annuellement, à tour de rôle, quatre par quatre. Lorsqu'il s'agira de refondre et de reformer cette chambre, le principe d'élection s'y trouvera donc tout établi et sous toutes les formes.

Chez nous, la pairie forme la seule noblesse titrée réelle. On n'a point de titre légal si l'on n'est pair. Les fils d'un pair ne sont point autorisés à prendre dans un acte public de titres nobiliaires. Les aînés eux-mêmes ne sont lords que du consentement du monde et par sa cour-

toisie. De là le registre officiel de la pairie est la seule liste officielle de la noblesse.

Rigoureusement il faudrait classer la chambre haute selon sa hiérarchie. Il y a en effet des pairies de divers rangs, et entre pairies de rang égal, c'est la plus ancienne qui a la préséance.

Ainsi, ce sont d'abord les ducs, puis les marquis, les comtes, les vicomtes et les barons. Les évêques et les archevêques, qualifiés de lords spirituels, sont répartis dans ces catégories suivant leur dignité. Les archevêques d'Angleterre sont assimilés aux ducs et les précèdent même. L'archevêque de Canterbury, espèce de pape anglican comme primat et chef de l'église, vient immédiatement après les princes du sang. Il est le premier pair de la chambre. Le lord chancelier (lorsque chancelier il y a), en est par sa charge le second, et le troisième est l'archevêque d'York.

Les évêques sont classés comme barons et avant ces derniers. Dans la langue honorifique, un duc est un *très noble duc* et *sa grace*. La couronne le traite de *bien féal et bien-aimé cousin et conseiller*.

*Leurs graces* de Canterbury et d'York sont archevêques, le premier *par la divine Providence*, le second *par la permission divine* seulement.

Les marquis, les comtes et les vicomtes sont *bien honorables* et *très honorables*, et de plus *les bien féaux et aimés cousins de la couronne*.

Les *bien honorables* barons sont aussi les bien *féaux et bien-aimés de la couronne*, mais ils ne sont plus ses cousins.

En de certaines occasions, les ducs, les marquis et les comtes sont *puissans princes*, jamais les vicomtes ni les barons.

N'oublions pas que les évêques *bien honorables*, comme barons, sont en outre comme évêques, *bien révérends pères en Dieu*.

Les barons de Kingsale, à l'instar des grands d'Espagne, ont le privilége héréditaire exclusif de rester couverts en présence du roi.

D'autres priviléges formels, la pairie n'en a point qui ne soient communs à tous ses membres. Les principaux sont ceux qui interdisent la saisie de leurs biens, les défendent d'être arrêtés pour dettes en aucun cas, et d'être jugés par défaut en aucune action civile. Ils n'ont à répondre à aucune action criminelle, si ce n'est devant leurs pairs.

La raison qui garantit en ces cas et bien d'autres l'inviolable franchise de leurs personnes, est prise d'une fiction qui suppose que les pairs, étant tous conseillers du roi, ne sauraient être empêchés jamais de l'assister selon son besoin.

La chambre ne peut exclure et casser un de ses membres, qu'en le

condamnant pour crime de forfaiture à une peine capitale ou infamante. Pourtant Blackstone rapporte que, sous le règne d'Edouard IV, George Neville, duc de Bedfort, fut dégradé par acte du parlement, à raison de sa pauvreté qui ne lui permettait pas de faire la figure convenable à sa dignité. Ce fait est d'autant plus curieux, qu'il est unique dans les annales parlementaires. Depuis, c'est un usage contraire qui a prévalu. Ainsi, tout récemment, le comte d'Huntingdon, bien que réduit à une extrême indigence, a réussi à faire reconnaître le droit contesté de sa pairie, et le roi l'a doté pour le mettre en état de soutenir son rang.

Voici donc une aristocratie compacte nettement établie. Chaque pairie repose, au moins fictivement, sur un titre réel dont la base est un domaine territorial. Il ne s'agit pas de dire : je suis comte ou marquis; si vous êtes marquis ou comte, vous êtes pair. Votre droit est-il en litige, votre qualité ne sera reconnue que lorsque vous aurez fait admettre votre pairie.

La France et l'Espagne, avec beaucoup plus de vieille noblesse illustre, n'ont jamais eu pourtant d'aristocratie puissante et enracinée. Le principe de force et de durée de la nôtre a été sa concentration dans une pairie sérieuse et formelle. Si vos nobles des états-généraux avaient formé un corps politique bien assis, bien arrêté, bien défini, votre révolution ne les eût pas si aisément renversés. Louis XVIII s'est avisé de construire, en 1814, une chambre haute; il était trop tard, les vrais matériaux manquaient : il bâtissait sur le sable avec du sable.

Il y a deux ans, M. Martinez de la Rosa en a voulu fabriquer une aussi; eh bien! dans ce pays où tout le monde est *hidalgo*, il n'a pas assez trouvé de grands et de *titulos* pour son frêle édifice. Il a fait comme vos maçons politiques en 1831; il a pris des économistes, des philosophes, des juges, des avocats, des poètes, des marchands, et il a mêlé tout cela avec le peu de matière nobiliaire qui lui restait. C'est ce mortier qui lui a servi à édifier ses *proceres*, destinés à durer autant que vos nouveaux pairs.

Certes notre pairie n'a plus sa solidité des siècles passés; mais, bien que chancelante et ébranlée, elle se maintient par la vigueur de son organisation première; elle n'arrête plus absolument le flot populaire, mais elle résiste elle-même en le laissant passer : elle reste debout près de la vieille abbaye sa contemporaine. Pourtant le torrent des communes ne bouillonnera pas toujours impunément autour de cette chambre qui lui fait obstacle; il la mine en ses fondemens : il ne tardera pas de l'entraîner tout entière. Elle sera depuis long-temps submergée,

que Westminster continuera de mirer ses tours dans la Tamise. C'est le sort des œuvres du moyen-âge. Ses édifices survivront à ses plus fortes institutions.

Notre pairie n'est pas seulement corps législatif, elle est en même temps cour de justice, et je n'entends point cour de justice extraordinaire, vis-à-vis de ses membres et des accusés de haute trahison, non, elle est cour permanente et régulière, cour d'appel suprême en matière civile; ces deux attributions sont au surplus aussi distinctes que le permet la confusion inconséquente de ce double pouvoir : le bon sens de l'usage a réformé l'absurdité du droit. Quoique tout pair soit né juge compétent en toute cause, de même que législateur, la pairie ne siége comme tribunal que représentée par les légistes qu'elle a dans son sein. Ce sont, pour exemple, lord Brougham ou lord Lyndhurst, l'un et l'autre ex-chanceliers, qui donnent d'ordinaire audience le matin, et statuent en dernier ressort sur les arrêts civils déférés à la cour.

Chez nous, un divorce ne peut être prononcé que par acte du parlement. C'est la pairie qui instruit les procès de séparation. Comme il n'y est question que de faits dont l'appréciation ne requiert point la connaissance des lois, ces affaires se jugent indifféremment par les pairs légistes ou par les pairs *lais* qui se trouvent présens à l'ouverture de la séance politique. C'est que la pairie est alors à la fois cour et chambre; amalgame barbare.

En cérémonie les pairs devraient siéger hiérarchiquement, c'est-à-dire les ducs aux banquettes de premier rang, les marquis aux secondes, les barons aux dernières. Cet ordre n'est pas observé. Ils se placent de même qu'aux communes, selon la couleur politique, barons, comtes, ducs ou marquis indistinctement. Aujourd'hui le ministère whig et les siens se tiennent à la droite du sac de laine; l'opposition des tories à sa gauche.

Disons les whigs et les tories, car à la chambre des lords ce sont les noms qui conviennent. Toute l'aristocratie étant en eux, les pairs ne représentent qu'eux-mêmes, ils ne sont pas l'expression de tel ou tel parti; ils sont leur propre expression. Lord Durham et lord Brougham, radicaux l'un et l'autre, sont deux anomalies, deux hommes fourvoyés.

Donc la classification est ici plus simple encore et plus facile qu'aux communes. Il y a toujours chez les lords, comme au dernier siècle, deux nuances d'aristocratie qui se disputent à main armée le pouvoir et ses bénéfices; les tories, conséquens au moins avec leur principe anti-libéral, dont le triomphe, s'il était possible pacifiquement et sans

révolution, serait le seul salut de la pairie; les whigs fort embarrassés au fond de leurs semblans d'opinions populaires, qu'il s'agit aujourd'hui de prouver par des actes et non plus par des proclamations.

Numériquement ces deux nuances sont loin d'être de force égale. Si vous comptiez les consciences, vous auriez dix tories contre un whig. Pourtant, en 1832, la minorité wigh a fait capituler les tories; depuis, forte de l'appui du dehors, elle leur a plus d'une fois encore dicté la loi. Mais le moment approche où la vraie majorité va peut-être essayer de secouer le joug, elle sent que les concessions ne peuvent plus rien pour la sauver. Que n'estime-t-elle, pour son honneur, qu'il est tout aussi romain de prendre son épée et de tomber en défendant son rempart, que d'attendre la mort politique paisiblement assis sur sa chaise curule!

Les réglemens et les habitudes des deux chambres ont leurs analogies et leurs dissemblances.

Chez les lords, c'est le même usage qu'aux communes de siéger sans façon le chapeau sur la tête; ce n'est pas tout-à-fait le même abandon, il y a plus de tenue. Il est plus rare de voir leurs seigneuries se faire un lit d'une banquette, et figurer avec leurs jambes les signes du télégraphe. Les bruits de l'assemblée sont plus contenus, plus civilisés, les improbations plus courtoises; le drame des débats offre en général moins de grandes scènes animées et saisissantes : il y a plus de concision et d'unité. Ce n'est pas cette lutte de médiocrités verbeuses qui pousse constamment à bout la patience et la politesse de la seconde chambre. Là, pour une harangue éloquente, vous en subirez souvent dix maussades, qui ne font qu'alonger et noyer la discussion. Ici, les habiles discoureurs ne sont pas si nombreux, et on n'abuse pas autant de la parole : on va plus volontiers au fait. Il est vrai que la pairie n'est qu'un groupe, une petite garnison retranchée. Ne demandez ni la réserve, ni la discrétion, ni la discipline, à une multitude comme les communes; armée impatiente qui bivouaque les nuits entières sur les bancs, et dont chaque soldat veut être un conquérant.

## § II.

Si haut placé que soit le président des lords, surtout lorsqu'il est grand-chancelier de l'Angleterre, il n'a point, comme *speaker*, l'autorité souveraine de celui de l'autre chambre. Ce n'est pas à lui que les pairs s'adressent quand ils parlent, c'est à l'assemblée; ce n'est pas

lui, c'est l'assemblée seule qui a le droit d'accorder ou de retirer la parole; c'est elle seule qui fait toute sa police intérieure.

La raison évidente de cette différence entre les pouvoirs des deux speakers, c'est que l'un est l'élu de la puissance extérieure, du trône; l'autre celui de la chambre même qu'il préside.

C'est à cinq heures que le président des lords paraît au sac de laine, escorté de l'huissier de la verge noire et du massier. Les prières sont dites par un évêque. Il suffit qu'il y ait trois pairs présens pour que le speaker puisse ouvrir la séance; ainsi, trois lords constituent une chambre des lords. Deux de leurs voix rejetteraient légalement un bill qu'auraient unanimement voté les six cent cinquante-quatre délégués du peuple!

Il n'est pas rare de voir la noble chambre réduite à cette trinité législative. Je ne vous la veux pas, bien entendu, montrer dans cette solitude qui la fait ressembler, avec ses banquettes rouges désertes, à un nécessaire dont les compartimens sont vides. Supposons quelque grave question à l'ordre du jour : ce sera celle que vous voudrez, peu importe. Mais la salle est comble; le meilleur nombre des notabilités de la pairie est à son poste.

Que si vous promenez maintenant votre regard sur ces nombreuses têtes serrées que nous dominons, il en est plusieurs au centre même de la salle qui vont exciter votre attention, ainsi que feraient les principales coupoles d'une grande ville que vous contempleriez du haut d'une tour.

Ce sont d'abord sur le premier plan les trois perruques rondes à marteaux des trois *clercks* de la chambre, qui vous tournent le dos, assis qu'ils sont à leur table, et vis-à-vis d'elles, vous tournant au contraire leurs faces, les trois chefs nus et dépouillés de lord Rolle, du marquis de Wellesley et de lord Holland; plus loin les deux longues perruques à crinière des *masters in chancery*, et enfin, à l'horizon, sous les crépines d'or du trône, la perruque officielle et principale du speaker, qui se dresse majestueuse comme la flèche de la cathédrale parmi tous les clochers de la Cité.

Que cette perruque suréminente soit donc notre point de départ; orientons-nous d'après elle pour parcourir les divers quartiers de la chambre, de même que nous nous guiderions sur le dôme Saint-Paul si nous voulions explorer Londres.

Ce n'est point un chancelier qui porte aujourd'hui le fardeau de la coiffure présidentale. Le grand sceau est en commission. Celui qui figure avec tant de noble aisance sur le sac de laine, c'est lord Den-

man, nommé speaker temporaire de la chambre, depuis le renversement du ministère whig. Vous reconnaissez de reste, à ses façons, qu'il n'en est point à son apprentissage de présidence. Il y a plusieurs années qu'il est premier juge de l'Angleterre (*chief-justice*). C'est à la barre même de la pairie qu'il a commencé à jouer un rôle politique important; il y défendait en 1820, avec lord Brougham, la reine Caroline contre l'impudeur de la royauté. Se berçait-il alors de l'espoir qu'il serait un jour pair lui-même et président de cette chambre, devant laquelle il comparaissait comme humble légiste? Ce n'étaient pas à cette époque toutes les ambitions du barreau qui osaient rêver les 400,000 francs de rente que vaut cette perruque souveraine!

Si distingué qu'il ait été dans sa profession, ce n'est ni le profond savoir, ni la haute éloquence, qui ont fait la grande fortune de lord Denman. C'est je ne sais quel accord harmonieux et général de la dignité des paroles, de la personne et des manières. Il semble que c'était le trône sénatorial qui avait besoin de cet homme; votre M. Ravez lui-même n'était pas né plus président. Mais ce qu'il faut louer surtout chez le noble baron, ce n'est pas ce mérite un peu théâtral d'une représentation majestueuse; c'est d'être resté sous la pourpre ce qu'il était sous la robe noire. Magistrat suprême, assis sur les degrés du trône, il est demeuré l'avocat affable et libéral de la cour de chancellerie.

A la droite du speaker, à votre gauche, dans cet asile renfoncé où les vitrages dépolis d'une porte battante ne laissent pénétrer qu'une douteuse lumière, ne voyez-vous point un amas confus de visages blêmes et fleuris, de robes blanches et de surplis noirs? Ce sont trois rangs pressés d'évêques et d'archevêques. Autrefois ils ne s'empressaient point autant d'user de leurs priviléges législatifs. Aujourd'hui nul ne manque au poste; le temple est debout sur toutes ses colonnes. L'émancipation du catholicisme a réveillé ces chanoines millionnaires du sommeil léthargique où l'or dont ils sont repus les avait plongés. Ils font bonne garde autour de leur entassement de richesses. Ce ne sera pas leur faute si l'on jette à l'Irlande affamée quelques miettes de leur splendide banquet.

Si vous n'avez vu nos évêques qu'à la chambre ou en chaire, en grand uniforme, vous ne les connaissez qu'à demi. Il faut les voir aussi en petite tenue, avec leur habit de ville, galant et coquet. Vous vous demandiez tout-à-l'heure quel était ce pimpant personnage en frac de fin drap noir, en chapeau de castor à longs poils, aux larges bords relevés par des cordons de soie, qui passait au galop dans *Regent-Street*.

Etrange cavalier, en effet, qui vous a plus surpris encore lorsqu'il a mis pied à terre et qu'il est entré à son club la cravache en main, vous laissant mieux distinguer le reste de son costume quasi franc-maçonnique, ses hautes guêtres noires et son tablier noir. Ce n'était rien moins qu'un très noble et très révérend évêque anglican.

Et cet autre en pareille toilette, tout noir également, qui s'élançait du milieu de cette calèche pleine de jeunes dames blanches et roses, comme nous traversions la place de Westminster? c'était un évêque que sa femme et ses filles venaient de conduire au parlement.

Mais suivons ces nobles lords spirituels sur leurs siéges de législateurs.

Figurez-vous une vieille au visage jaune et décharné; courbez-la sous le poids de quatre-vingts années, creusez son front d'autant de rides que vous pourrez; qu'elle ait la voix aigre et cassée, l'œil faux, inquiet et soupçonneux : ne sera-t-elle pas un portrait fidèle de sa grâce l'archevêque de Canterbury, le premier prélat de l'Angleterre, à ce moment assis seul au premier banc de l'église? C'est la superstition elle-même, n'est-ce pas? toute décrépite, accroupie et tremblotante.

Ce vénérable archevêque, si suranné et hors de service qu'il vous semble, a cependant très bien la force de parler dès que l'intérêt des revenus de l'église est touché le moins du monde. Ses manières de sermons débutent alors invariablement par de louables réflexions sur les avantages de la tolérance, mais ils aboutissent tous à souhaiter la damnation du papisme sur la terre comme dans les cieux. C'est au moins là leur sens intime, car il n'est pas aisé de saisir leur signification. Sa grâce, qui tient son archevêché de la divine Providence, n'en a pas reçu le don d'exprimer facilement ses rancunes religieuses. Elle a besoin d'un grand travail pour formuler ses homélies anti-catholiques, pleines d'incohérence et semées de fréquentes interruptions. On ne saurait dire que le fiel coule des lèvres de ce doux prélat; il le crache plutôt.

Ce fut un plaisant mouvement d'éloquence qui le fit se lever un jour tout hors de lui et vertement tancer lord Fitz William, parce que ce duc impie avait poussé le blasphême jusqu'à demander si la religion protestante n'était pas une secte. Voyez en effet la proposition monstrueuse! N'est-il pas avéré que c'est l'église catholique, la mère de toutes, qui est la secte dissidente? Je vous le dis, en vérité, ce seront bientôt ces docteurs anglicans qui auront inventé le christianisme et découvert l'Évangile, sous un de leurs bonnets d'Oxford ou de Cambridge.

Derrière sa grâce, n'apercevez-vous pas ce petit homme fauve à

l'œil de tigre apprivoisé, qui s'agite, qui se penche, qui s'empresse, qui joue et bondit sur son banc : c'est l'évêque d'Exeter, l'un des robustes piliers de l'église fanatique militante. Celui-là, c'est un ennemi plus adroit et plus dangereux de la liberté; ses mauvais instincts s'enveloppent de toute la séduction des dehors aimables. Nul parmi nos nobles hypocrites spirituels n'a, comme lui, la politesse exquise et l'insinuation caline des manières. Il n'y a point de chat qui dérobe mieux ses griffes sous le velours de sa patte.

Il ne semble pas que l'évêque d'Exeter ait la repartie aussi prompte que l'attaque; ou plutôt c'est que la réplique n'entre guère dans le plan de ses hostilités doucereuses. Ecoutez-le, voici qu'il se lève saintement, son petit bonnet noir carré entre ses mains jointes; il a sa besace pleine de dénonciations, il faut bien qu'il la vide. Sans doute il lui en coûte, à lui homme de paix, d'avoir à guerroyer contre le pouvoir temporel! Mais pourquoi le pouvoir temporel prend-il ces libertés de vouloir rogner l'embonpoint du pouvoir spirituel? Oh! le prélat charitable, écoutez-le! Comme sa perfidie a le sourire sur les lèvres! comme il égratigne candidement! On ne provoque pas avec plus d'onction et de timidité. Qui est-ce qui aurait cette modestie craintive à jeter un sujet de discorde au milieu d'une assemblée? A présent qu'on l'a ramassé, c'est bien, il ne lui reste plus rien à dire. Whigs et tories, déchirez-vous, le bon évêque ne vous interrompra pas, il a fait son devoir de pasteur protestant. Déchirez-vous. Il s'est assis et regarde la mêlée; tout aise et tranquillisé, il rit humblement sous cape en comptant les coups qu'on porte au ministère. Dieu lui pardonne! je crois que son pied bat la mesure!

Si je vous décrivais les trente évêques protestans entassés là, je vous en montrerais trois ou quatre à peu près whigs qui ressemblent peut-être mieux à des chrétiens, et parmi eux principalement le frère de lord Grey, le chef de cette imperceptible minorité spirituelle; mais c'est assez de cet échantillon de surplis. Laissons à notre droite les archevêques. Le premier banc que nous rencontrons après le leur, si nous allons vers la barre de la chambre, c'est celui des ministres. Ici nous ferons une pause.

Arrêtons-nous devant cet homme en chapeau gris, en redingote brune, nonchalamment appuyé sur sa canne. La chaleur est extrême. Afin d'être plus à l'aise, il a sans façon retiré sa cravate. Que si vous le rencontriez dans St-James-Park, son lieu de promenade favori, caracolant à cheval, ou bien allant de pied, sa large narine ouverte au vent, la tête levée, l'œil étincelant et dédaigneux : à sa haute taille, à

son apparence robuste et militaire, vous le prendriez pour quelque ancien colonel en retraite, non pas pour un premier lord de la trésorerie. C'est pourtant le vicomte Melbourne, le chef de notre gouvernement.

Mais examinez de plus près et attentivement cette physionomie, l'expression en est complexe; c'est un mélange de fierté, d'indolence et d'irritabilité. Vous avez là tout le secret du talent et de la fortune de ce ministre. C'est presqu'un miracle que sa paresse naturelle lui ait permis l'ambition d'aspirer de lui-même au premier poste de l'état; au moins je ne crois point qu'il eût eu l'énergie de s'y maintenir long-temps, si l'on ne le lui eût disputé. C'est parce qu'il a été renversé une fois qu'il est debout aujourd'hui. En le précipitant, on a frappé le ressort de sa force; aussi a-t-il rebondi, aussi est-il remonté au pouvoir et s'y est-il replacé plus solide et plus déterminé qu'avant sa chûte. Telles sont ces natures dont la vigueur endormie a besoin d'être réveillée par le fouet de l'affront. En 1834, lord Melbourne n'était qu'un whig inerte et impuissant; en 1835, c'est un whig radical; il fait capituler la cour, il frappe l'église, il menace la pairie, pourquoi? parce que vous l'avez offensé, parce que vous l'avez chassé. Ne vous en prenez qu'à vous de sa puissance. Celle de son discours n'a pas non plus d'autre mobile que l'obstacle. Laissez-le dire et aller, sa parole languit et se traîne laborieuse; contrariez sa marche, opposez-lui une digue, il se révolte, il s'emporte, il bouillonne, il vous entraîne, il est éloquent! Et il est de toute sa personne dans cette éloquence, il y est de toute son ame. Il n'y a rien là d'apprêté ni de solennel; tout est soudain et involontaire. Il était si grave, si contenu, il n'y a qu'un moment, et voici qu'il serre les poings, qu'il raidit les bras, voici qu'il bondit; il a des cris de colère et des accens de mépris indigné qui lui partent du fond des entrailles. Alors son émotion le suffoque; il n'a plus de respiration; il lui faut s'interrompre; c'est un silence durant lequel on n'entend plus que le sifflement de sa large poitrine. En cet instant il rappelle l'attitude tremblante et l'air magnifiquement irrité de votre Casimir Périer.

Lord Melbourne est l'orateur le plus original, le plus à part de tout le parlement, le plus passionné peut-être, sinon le plus parfait et le plus grand. Comme homme d'état, j'estime sa portée médiocre : c'est un whig progressif, aventureux, poussé à bout; mais ce n'est qu'un whig, un aristocrate imprévoyant qui ne se demande pas où le mène le principe qu'il a écrit sur sa bannière.

A la gauche de lord Melbourne, cet homme de taille moyenne,

replet, de toutes parts arrondi, sans trop d'épaisseur, au visage franc et ouvert, c'est le marquis de Lansdowne, le président du conseil. Vous savez qu'en Angleterre cette charge n'attribue au ministre qui en est revêtu, aucune prééminence sur ses collègues, il conduit seulement leurs délibérations, il est leur speaker; leur chef véritable et souverain, c'est le premier lord de la trésorerie. Le marquis de Lansdowne figure à la chambre honorablement, et utilement dans le cabinet. Dans une discussion, il soutient d'ordinaire la seconde charge après lord Melbourne; son expression est mâle et choisie, sa voix ferme et retentissante, mais son débit est lourd et monotone; évidemment il a plus de mots que d'idées; il dit les riens avec trop de solennité; cette emphase générale et constante empêche l'effet de ses meilleurs mouvemens. Je voudrais qu'il s'accompagnât moins assiduement de ces bruyantes mesures que sa main frappe sur le bureau des greffiers. C'est là un moyen vulgaire qu'il faudrait laisser à lord Londonderry, qui siége en face, de l'autre côté de la table. Ce genre d'argument est du ressort du pugilat plutôt que de l'art oratoire. J'ai vu des débats où les deux nobles marquis, se répondant ainsi l'un à l'autre, avaient l'air d'essayer la force de leurs bras ou de battre l'enclume en cadence.

Au dire des vieux habitués du spectacle parlementaire, la contexture des discours de lord Lansdowne rappelle singulièrement la manière de M. Pitt. C'est de ce dernier que le président du conseil actuel aurait pris ce procédé, qui consiste à enfermer toute une argumentation dans une seule immense période, coupée de mille et mille incises; mais l'habileté suprême de Pitt était de mener infailliblement ses auditeurs au but d'une harangue par le détour des routes de traverse. Le marquis de Lansdowne rendrait souvent un signalé service aux siens, s'il leur prêtait le fil secourable qui l'aide à sortir sain et sauf lui-même de son labyrinthe de parenthèses.

Cet autre personnage anguleux, déhanché, au long cou raide emboîté dans une cravate blanche, qui ne représenterait pas mal un de vos notaires de province, c'est lord Duncanon, le premier commissaire des bois et forêts et du sceau privé; il se tient à la droite de lord Melbourne : c'est l'une des utilités du cabinet; tout bègue qu'il est, il parle souvent et de bonne volonté; c'est moins la pensée qui lui fait défaut, je crois, que le langage; le sang-froid lui sert çà et là de saillie; il donne parfois de petits soufflets secs fort bien appliqués, d'un air innocent et candide.

Les autres ministres-pairs ne sont guère que des invalides d'un médiocre usage, sinon dans le conseil, au moins au feu de la discussion.

La longue figure brune, impassible, de lord Auckland ne se produit pas fréquemment au bureau; il faut qu'il soit question des choses de l'amirauté, dont il est le premier lord, pour qu'il risque quelques paroles honteuses touchant son département. Lord Glenelg, pair de toute fraîche date, ne se jettera pas non plus volontiers à travers la mêlée, si ses colonies ne sont point mises en jeu. Lord Glenelg a pourtant eu ses jours de faconde; il valait mieux aux communes lorsqu'il était M. Grant seulement. Certes, ce n'est plus un jeune homme, tous ses cheveux ont blanchi; mais il est plus vieux que son âge: c'est un homme radicalement épuisé corps et ame; il est, assure-t-on, du nombre des sensualistes mystiques qui sacrifient la vie réelle aux rêves exaltés et mystérieux que l'opium enfante.

Une énorme tête ronde pâle et chauve, avec de grands yeux noirs et de gros favoris blancs, sur de larges épaules, voilà tout ce qui reste de lord Holland, le neveu de Fox, qui fut jadis orateur habile de l'école de son oncle, et passable écrivain. Du surplus de son corps, à peine en est-il question; la goutte le lui a mangé peu à peu; il finit absolument comme un poisson. Ce n'est qu'à force de temps et de labeur que ses deux béquilles le transportent au bout de la banquette, où il s'assied vis-à-vis de lord Melbourne. D'ailleurs sa chancellerie du duché de Lancastre ne lui est pas tant une sinécure qu'on le veut bien dire; il soutient ses collègues de toute la vigueur de ses poumons, sinon de sa parole. C'est lui qui s'est chargé de l'approbation de leurs discours, et il s'acquitte de cette besogne en conscience, car il fait plus de bruit admiratif et de *hear* enthousiastes, à lui seul, que tout le côté whig ensemble. C'est plaisir de voir ce tronçon d'homme se démener, criant à tue-tête; on dirait ce joujou chinois figurant un gros rieur, qui se balance indéfiniment en se tenant les côtes.

L'histoire littéraire tiendra compte à lord Holland de son livre sur la vie de Lope de Vega; mais cet ouvrage rappelle un trait de celle du noble lord, qui honore plus sa politesse que sa générosité. En 1832, un pauvre réfugié espagnol, qui n'avait pour tout trésor que trois comédies inédites et manuscrites du célèbre poète castillan, eut l'idée de venir à Londres pour les vendre à l'illustre commentateur whig, qui devait naturellement mettre plus de prix que personne à leur valeur. Toutefois, en présence du grand seigneur, le timide émigré n'osa parler de marché; il offrit tout simplement ses trois précieuses pièces. La visite et l'hommage furent fort gracieusement acceptés, et en échange de l'un et l'autre, l'étranger reçut le lendemain la carte de lord Holland et un exemplaire de la vie de Lope de Vega. Il y a

des occasions où les Anglais sont magnifiques; mais leur libéralité ne s'exerce tout entière qu'en public. Ils mettront leur gloire, par exemple, à jeter une parure de diamans à une chanteuse italienne en plein théâtre.

Que si nous sautons par-dessus la table des huissiers, en un bond nous voici maintenant au milieu même de l'état-major de l'opposition des tories. Ce sont surtout les ministres-pairs de la précédente administration conservatrice qui le composent, tous au-delà de l'âge mûr, comme les ministres whigs actuels, entre cinquante et soixante-dix ans, et le meilleur nombre dans la dernière dizaine.

Allons droit au généralissime qui se tient au centre les bras croisés, au second banc. Il dort, je suppose; je ne sais quel ronflement pénible s'échappe de sa poitrine serrée dans un habit noir boutonné; mais on l'éveille : il ôte brusquement son chapeau et nous découvre sa longue tête encore garnie de tous ses cheveux blancs coupés courts. Regardez ce menton épais qui s'avance et remue sans cesse, ces lèvres rentrées, ce grand nez bossu, ces yeux bleus brillans et fixes, tout le visage jaune et bronzé; n'est-ce pas bien la physionomie de *Punch*, un peu moins rubiconde seulement? Tout ce corps maigre et osseux ne semble-t-il pas un mannequin de bois, une antique poupée à ressorts?

Oh! qui se défendrait d'un saisissement de surprise à la vue de cet homme? Voilà donc la plus constante et la plus complète fortune du siècle! voilà celui qui a vaincu Napoléon, et qui vit depuis vingt ans sur cette gloire! Et ce n'est pas uniquement par la guerre qu'il a prospéré; la paix ne lui a pas été moins profitable; il a régné dans le conseil comme dans le camp : son caprice a gouverné longuement un grand peuple intelligent et libre. Maintenant encore il est le roi de la dernière aristocratie du monde. Homme heureux! quelles dignités lui ont manqué, si ce n'est celles qu'il n'a point voulues? Il s'est trouvé tout d'un coup savant, sans avoir jamais rien appris. La jurisprudence et la théologie lui ont à l'envi décerné leurs palmes, les universités l'ont fait leur chancelier. Bien plus, les cercles exclusifs du West-End eux-mêmes ont reconnu sa suprématie. Il a vu les générations de *dandies* se faner et tomber chaque automne, et lui, leur patriarche, il n'a point bronché. Le vent inconstant de la mode n'a pas arraché une seule feuille de sa couronne; il est demeuré fashionable tout un quart de siècle. Si vous le suiviez ce soir en quelque *rout* de *Grosvenor Square*, vous l'y verriez trôner sur un canapé. Autour de lui voltige l'essaim léger des belles et grandes dames, chacune briguant une parole, un sourire, un regard du héros. Vous verriez (car le héros est sourd, et

il n'est point de privauté qui ne lui soit permise), vous verriez les plus favorisées d'entre elles dans ses bras, et tandis qu'elles lui parlent à l'oreille, ses mains noires ridées se croisant sur leurs épaules blanches. Homme heureux! Il est vrai que sur la boucle de la jarretière qui ceint sa jambe septuagénaire, vous lisez écrit en lettres de diamans : « Honny soit qui mal y pense, » la devise de l'ordre. Homme heureux, quoi qu'il en soit! Et que lui a-t-il fallu pour réussir ainsi à tout et en tout? oh! je ne sais. Le peu de prudence patiente et de bon sens inerte que peut enfermer un front étroit à l'épreuve de la balle; mais surtout le rayon bienfaisant et la partialité de cette étoile capricieuse qui éclaire si mystérieusement le chemin des prédestinés!

Mais voici qu'il parle, ce duc de Wellington! Quel labeur! il secoue sa tête! il étreint de ses doigts desséchés le dossier de la banquette qui est devant lui! Il semble qu'il voudrait arracher de partout les idées qu'il n'a pas. Enfin, il tire de son cerveau quelques fragmens de phrases incohérentes et de raisonnemens tronqués. Tout cela, tant mal que bien, finit par composer une sorte de discours qui n'est pas trop déraisonnable; il fait deviner ce qu'il voulait dire, s'il ne l'a pas dit. Je vous affirme qu'il est orateur et homme d'état, comme il est grand fashionable et grand général, — par la grâce de son étoile.

Les tories de la chambre seraient ingrats d'oublier que c'est le duc de Wellington qui les a sauvés long-temps par la discipline rigoureuse et toute militaire avec laquelle il avait réglé leur fougue intempérante. Il ne s'agissait pas jadis de lui désobéir impunément. Au commencement même de cette session, lord Londonderry fut grondé sévèrement, en pleine assemblée, pour avoir engagé une escarmouche que le général n'avait pas autorisée. Aujourd'hui, pourtant, les mauvaises têtes du parti semblent se lasser des sages temporisations du vieux chef. A moins qu'il ne les réduise promptement au devoir, elles livreront malgré lui la bataille au peuple. Mais que sa grâce y prenne garde; si ses soldats l'entraînent à livrer lui-même ce combat inégal, il n'y retrouvera plus sa fortune de Waterloo.

C'est une singulière expression de férocité niaise et débile, qui caractérise la physionomie que vous avez à la gauche du duc de Wellington; pas un cheveu sur la tête, et malgré cela d'énormes moustaches toutes blanches. On dirait un vieux Turc de carnaval ou de comédie, qui a perdu son turban; il faut voir cette grotesque créature debout de toute sa hauteur. Elle est si mal assurée sur ses longues jambes, qu'elle ne peut faire un pas sans trébucher. On la renverserait en soufflant dessus. D'ailleurs fort assidue à la chambre, elle s'y donne un

mouvement infini. Vous entendez résonner incessamment la petite voix grêle et criarde qui sort de ce grand corps : non pas qu'il lui arrive souvent de parler, mais il excelle à acclamer aux harangues tories. C'est lui qui s'est attribué la contrepartie des admirations de lord Holland ; vous n'eussiez pas supposé que vous aviez là un très illustre personnage, illustre au moins grâce à sa naissance, selon que le remarqua un jour fort irrévérencieusement lord Brougham : eh bien! c'est une altesse royale, c'est l'aîné des frères du roi qui joue ce rôle imprudent d'applaudisseur des boute-feux d'une aristocratie impopulaire. C'est un prince du sang qui compromet son rang à plaisir dans cette représentation imbécile. Vraiment ce duc de Cumberland est mal conseillé ; sa gloire militaire n'était pas pour lui permettre ces airs de matamore! et puis il a sur la conscience certaines peccadilles privées et publiques qu'il serait sage de ne pas tant rappeler par ces bravades. On n'a pas encore oublié quels véhémens soupçons de meurtre violent, de séduction lâche et d'inceste ont sali cette existence, que son origine a peut-être seule sauvée de la vindicte des lois. Le grand maître des loges orangistes est aussi suffisamment signalé à la reconnaissance de l'Irlande. Il n'y a guère de chance qu'il ait jamais à faire valoir ses droits au trône. Mais ne saurait-il prévoir l'échéance du cas ? dans ces temps de souveraineté populaire, la légitimité ne garantit pas infailliblement les couronnes.

Cet épais seigneur, le menton gracieusement posé sur sa main bien gantée, une touffe d'œillets rouges à sa boutonnière, que vous apercevez aux pieds des deux nobles ducs, fut en son temps un dandy fort recommandable, et c'est toujours le très digne père du vicomte de Castelreagh. Il lui reste toute l'élégance compatible avec un gros ventre et soixante ans. Sa tournure se laisse admirer encore malgré l'embonpoint qui crève de partout sa redingote. Ce bon goût qui distingue sa toilette et lutte avec l'âge, lord Londonderry ne l'apporte malheureusement pas dans sa tenue de législateur. Je vous le donne comme le discoureur le plus indiscret de cette chambre où l'immodération du discours est un défaut rare. C'est une maladie chez lui que de se lever et d'interpeller les ministres, principalement à propos de l'Espagne, où il a servi jadis comme colonel de hussards. Tout excellent tory qu'il soit, il a trop de zèle ; et je suis bien de l'avis de M. de Talleyrand, rien de plus funeste que le zèle excessif. Cette intempérance de vrai hussard lui vaut çà et là, de la part du généralissime, de bonnes rebuffades. O'Connel a parfaitement caractérisé le belliqueux marquis, quand il l'a qualifié de demi-maniaque, demi-idiot, — *half maniac*,

*half idiot.* — Ce n'est pas un méchant homme, tant s'en faut; mais la nature l'a trop libéralement doué de cette éloquence interrompue qui supplée aux vides de la parole et de la pensée par la profusion et la véhémence du geste. Il se plaît trop à arborer publiquement son mouchoir de batiste. A mon avis, les whigs eussent gagné autant que les tories à le laisser partir en ambassade à Saint-Pétersbourg.

Laissons autour du duc de Wellington, lord Aberdeen, lord Wharncliffe et lord Ellenborough, tous trois de ses principaux aides-de-camp et avec lui ci-devant ministres. Ce sont des tories prudens et habiles, sinon modérés, qui s'expriment en bons termes, mais que nous n'avons pas le loisir de peindre en pied. Un dénombrement épique ne décrit pas tous les soldats des deux armées, pas même tous les officiers; c'est moins qu'une Iliade que nous avons entrepris. A plus forte raison nous devons nous borner à montrer du doigt les principales têtes de notre assemblée.

Pour compléter notre revue par ordre, achevons le tour de la chambre en regardant ses rangées de banquettes à notre gauche. Ne remarquez-vous pas là-haut sur la troisième, adossée au mur, cette figure de singe en perruque blonde, la bouche de travers, qui semble casser des noisettes? Si loin du quartier-général des tories que se tienne ce noble baron, il n'en est pas moins un de leurs plus importans et redoutables capitaines. Il a deux fois été grand-chancelier; il était encore celui du dernier cabinet de sir Robert Peel. C'est lord Lyndhurst. Ainsi que lord Brougham, il est arrivé de la barre au sac de laine par la chambre des communes. Sa laideur extrême n'a point de vulgarité; au contraire, c'est le premier homme de robe auquel j'aie trouvé l'air du grand monde et de vraies façons de cour. Ce n'est pas non plus simplement un savant légiste : c'est le parleur le plus fin, le plus clair, le plus net, le plus adroit, le plus mesuré, le plus agréablement concis. Sa voix, pleine, grave, généralement calme, n'est pas sans s'émouvoir à l'occasion; mais pour qu'il s'échauffe un peu, il faut que quelque dépit personnel et caché le remue. Sa conscience ne le maîtriserait pas au point de l'emporter. De conscience, il n'en a point; il a conservé ce privilége des avocats, s'il s'est défait de leurs allures. Jadis il était whig et davantage. Au fond, tout affublé qu'il se montre de belles manières et trempé d'aristocratie, ce n'est toujours qu'un avocat. Il est tory maintenant, parce que le torisme lui a généreusement payé ses plaidoiries. Que si la réforme lui offrait aujourd'hui de meilleurs honoraires, il retrouverait, j'en ai peur, dans son sac bien des argumens au profit de la réforme.

Avant de tourner le coin de l'extrême gauche, arrêtons-nous à considérer un moment trois personnages qui résument en eux tout l'ultratorisme de la chambre; ils sont rangés à la file là où finit de ce côté le dernier banc.

Le premier, ce long corps sec en cravate blanche, endimanché, grossièrement bâti, grossièrement vêtu, qui vous représente assez bien un suisse de vos paroisses catholiques, c'est le duc de Newcastle. Admirez cet œil terne et hébété, ces longues oreilles qui se dressent. Comme il écoute! comme toute sa stupidité est attentive! Il n'entend rien pourtant, soyez-en sûr. Les mots ont besoin de frapper longtemps à la porte de ce dur cerveau; il ne voit jour dans une idée qu'après une semaine de mûre délibération. D'ordinaire, c'est à la fin d'une session qu'il commence à s'expliquer tout entier le discours royal prononcé à son ouverture. Ce qui lui tient lieu d'intelligence, c'est une sorte de haine brutale et acharnée contre tout ce qu'il suppose entaché de réforme. Les rudes leçons que lui a données la colère du peuple, n'ont pas enseigné la prudence à ses instincts aveugles. D'ailleurs les récriminations du noble duc ont généralement la lenteur retardataire de sa compréhension; son esprit a le tort de tous les absens. La pairie mourrait et serait enterrée cet hiver, qu'au printemps prochain il ferait, je gage, mettre les chevaux à sa voiture, afin d'aller à la chambre combattre l'émancipation des catholiques.

Les deux autres, ce sont deux comtes en haut crédit près de l'église, plus fanatiques encore que tories. Ni l'un ni l'autre ils ne manquent d'une certaine furie oratoire qui tient plus, il est vrai, de la chaire que du parlement.

Et d'abord cette figure d'illuminé qui vous regarde d'un œil noir enflammé, caressant les plis de son jabot blanc du pommeau de son parapluie, c'est lord Winchelsea, un honnête homme, j'imagine, un bon protestant effréné, mais sincère. Il y a au fond des homélies frénétiques qu'il improvise à la chambre, ou pour les colonnes du *Standard*, un accent de conviction qui porte avec lui l'excuse de leur intolérance. Ce noble énergumène, tout en prêchant la persécution du papisme, se persuade, j'en suis certain, que son apostolat anglican le mène lui-même au martyre.

Quant à l'autre personnage, ce colosse énorme et difforme qu'on dirait un cuirassier d'élite congédié du service par excès d'embonpoint, bien que son mysticisme protestant soit d'un plus fort calibre encore, j'aurais moins de foi en ses reliques. Ce lord Roden, car c'est lord Roden, avait été en sa jeunesse un mécréant qui ne reconnaissait

ni Dieu ni diable, et n'adorait que la table et les débauches. Mais au milieu d'une de ses nuits de débordement, il eut une vision assez semblable à celle qui cria à Swedenbourg : — *Tu manges trop.* Dès ce moment, docile au conseil suprême, le comte Roden réforma sa chère et ses mœurs déréglées, et il est devenu peu à peu le prédicateur évangélique et politique qu'il est aujourd'hui. D'ailleurs, cette conversion ne l'a nullement fait maigrir; sa nouvelle piété ne l'empêche pas d'être un orangiste furibond, tout prêt, si on le laissait faire, à sacrifier à son roi une magnifique hécatombe de catholiques irlandais.

Traversons la salle à présent en donnant un coup d'œil aux bancs rangés devant la barre, qui font face au trône. Ce sont les bancs dits *indépendans.* La plupart des pairs que vous y voyez assis ont été ministres. Le plus grand, par la taille et par la renommée, c'est lord Grey. Comme sa longue personne est mince, frêle et voûtée! Après ses soixante-dix ans passés, il n'a pu tenir aux affaires davantage; la force lui a manqué pour supporter plus long-temps la lourde entreprise des réformes. Il a remis lui-même le fardeau sur les épaules qu'il avait habituées à le porter; puis il a définitivement résigné le pouvoir et la parole. Qu'il ait sa justice de son vivant; il a été homme d'état vaillant et loyal; une fois le gouvernail aux mains, il a conduit le navire dans la route qu'il conseillait depuis trente ans. Il n'a pas misérablement trahi ses promesses et son passé, comme ces parjures administrateurs d'origine révolutionnaire que vous a valus en France votre révolution glorieusement inutile de juillet. Il est le premier whig qui ait osé agir conséquemment selon ses principes. Certes, il ne lui fallait pas une médiocre détermination pour ouvrir aux réformes cette large porte qu'il savait ne devoir point se refermer.

Ce n'était pas non plus un orateur indifférent. On se souvient de la force que lui donnait sa parole digne, convaincue et pénétrante; son air de véritable grand seigneur ajoutait encore à son autorité. La noble affabilité de ses manières rappelle beaucoup votre vieux duc de Montmorency-Laval. Il y a cette différence entre eux, que lord Grey n'a pas fait son ministère uniquement avec de belles façons, comme ses ambassades le ci-devant plénipotentiaire de Charles X à Vienne.

Cet autre lord de grosse mine, encore vert et blond, c'est le comte Ripon, plus politiquement connu sous son second titre de vicomte Goderich. Lui aussi, il s'est hissé un moment jusqu'au sommet de l'échelle ministérielle; mais il ne semble pas qu'il ait pris son parti de demeurer dans la vie privée où son incapacité l'a fait redescendre. Toutefois, s'il aspire à remonter, il ne suit pas la route qui convient; ce

n'est plus le temps de nager entre deux opinions, et de manger à deux politiques. Ce serait doublement à tort qu'il s'obstinerait à ressaisir les rênes suprêmes. L'embarras de son discours et de ses idées, quand il parle, prouve suffisamment qu'il n'a pas la tête nette et décidée qu'il faut pour mener aujourd'hui sûrement les chevaux emportés de l'état.

Le duc de Richmond ne s'est point élevé à ce sublime faîte du pouvoir; mais c'est encore un de ces nobles nécessiteux dont le libéralisme n'est guère qu'au prix des hauts emplois lucratifs. C'est une de ces valeurs aristocratiques propres à toutes les besognes militaires ou civiles, bonnes à tous les salaires. Lieutenant-général et aide-de-camp du roi, sa grace n'en a pas moins daigné diriger les postes et faire partie d'un cabinet whig. A l'heure qu'il est, il a tout l'air de caresser aussi l'espoir chimérique d'une administration de juste-milieu dont il aurait sa part. Louis XVIII l'avait mis de sa chambre haute. Je ne sais ce que votre révolution de 1830 aura fait de cette pairie anglo-française. Peut-être le noble duc n'en aura-t-il gardé que ce faux air d'élégance parisienne qui distingue sa mise de celle de nos merveilleux, si raides et empesés. En tout cas, j'estime qu'aucun de vos modernes incroyables ne pousserait le laisser-aller au point de croiser, comme le fait souvent le duc de Richmond, les jambes par-dessus sa tête, en pleine séance, afin de se mieux mirer dans ses bottes vernies.

Sauf le duc de Wellington, doyen honoraire de la mode anglaise parmi nos nobles lords, nous n'en avions pas encore rencontré un seul qui pût se dire véritablement fashionable. Mais voici que s'offre à nous lord Alvanley. Oui, ce petit homme, debout, tout bouffi, tout gonflé, tout essoufflé, sans tournure, sans toilette, qui n'a de la mise recherchée que les gants jaunes, et semble venir d'une orgie où il est pressé de retourner, c'est l'un des principaux représentans du nouveau fashionablisme à la chambre haute. Il était whig jadis; il est tory maintenant, ou plutôt il est bon convive; il est du parti de ceux chez qui l'on dîne et l'on soupe. Or, ce sont les tories surtout qui ont table ouverte : voilà pourquoi il est tory. Il eut dû ne pas attendre d'être ruiné pour se faire conservateur. N'importe. Ayant mangé son bien, il aide les autres; il paie de sa personne et de sa gaieté. Il a, en effet, un riche fonds d'humorisme; on ferait un gros livre de ses saillies. Toutefois, il en est sobre au parlement. C'est son mauvais démon qui l'a inspiré un jour de s'en prendre à O'Connel; la lutte était inégale; l'*agitateur* a la repartie mortelle. Tout fashionable et vraiment spirituel que soit lord Alvanley, il n'en gardera pas moins, sa vie durant, gravé au front le

titre de *bloated buffoon*, que lui a infligé le rude adversaire auquel il s'est joué si imprudemment.

Ce jeune homme, bien fait, gracieux, de belle mine, qui sort de la salle, est le comte Errol. Il vote avec le ministère, bien qu'il soit presque de la famille royale. C'est en effet un gendre sous-officiel de William IV; il a épousé une des filles naturelles de sa majesté. Je voudrais vous montrer son beau-frère, le comte de Munster, illégitimement issu de la même illustre origine; mais il assiste rarement aux séances. Les hautes et profitables sinécures n'ont été épargnées ni à l'un ni à l'autre de ces deux nobles comtes. Vous voyez qu'en ce siècle de gouvernemens constitutionnels, soi-disant moraux et économiques, les souverains font encore, à la Louis XIV, quelque peu de bâtardise opulente et comblée.

Vous ne me demandez pas quel est ce vieillard desséché dont les jambes d'allumettes flageolent dans des bottes à revers. Il a les ailes de pigeon et la queue roulée qui sautille sur le collet brillant et poudré d'un antique frac bleu. Ne dirait-on pas quelqu'un de vos émigrés français, oublié, en 1814, par la restauration de ce côté du détroit? Remarquez comme il va et vient : c'est le mouvement perpétuel. Les quatre-vingts ans de ce comte de Westmoreland ne l'empêchent point d'être le tory le plus remuant et le plus actif de l'assemblée. Il a été membre du cabinet, et, de loin à loin, il sait élever encore sa vieille voix pour défendre sa vieille cause. Tout-à-l'heure, après la séance, vous l'allez voir enfourcher un vieux cheval aussi maigre que son maître, et tous les deux partiront au galop. C'est peut-être une fantaisie d'imagination, mais le jour où ils ne reviendront plus, il me semble que le torisme tout entier sera mort. Tout ce qui reste à ce parti mourant, d'énergie et de solidité, je le résume, malgré moi, dans ce vieil homme. Il est là comme le dernier squelette vivant et ambulant au milieu des squelettes inanimés de cette aristocratie qui tombe en poussière.

Si vous avez remarqué cet autre petit vieillard si ingambe et affairé, qui a ses lunettes juchées sur le front et regarde partout avec ses gros yeux d'écrevisse, vous avez vu qu'il court incessamment de banc en banc et trouve quelque chose à dire à l'oreille de chacun; vous l'aurez sans doute pris pour un des huissiers de la chambre, car il en a le costume : l'habit noir français et la bourse de taffetas noir. Eh bien! c'est une sorte de personnage; c'est un noble personnage d'abord : c'est lord Shaftesbury, il descend du célèbre comte de ce nom, l'un des premiers *essayists* de notre langue, qui nous a laissé

des livres classiques par leur style et fort distingués par leur esprit. Ce ne sont pas des mérites d'une pareille éminence qui recommandent le comte de Shaftesbury actuel, c'est un homme industrieux et diligent. Quand régnait le torisme (car c'est encore un tory renforcé), il a su se faire attribuer le poste fort productif de président des comités, et il y montre toute l'intelligence patiente et routinière que requiert l'emploi; il est en outre l'un des vice-speakers de l'assemblée; à l'occasion, il étale sa petite personne noire sur le sac de laine rouge; mais comme il ne lui est alloué de figurer là que sous son mince costume ordinaire, cet honneur lui est rare : ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il en jouit, et faute de tout autre speaker disponible. Une chambre anglaise ne se juge dignement et légalement présidée que par une robe et une perruque.

Grâce à saint George, nous sommes hors de la foule des tories, nous avons doublé le second angle de la barre; revenant vers le trône, en passant par les bancs de gauche, nous voici parmi les whigs, qui ne nous embarrasseront pas trop la route : les rangs ne sont guère serrés de ce côté. Combien de vides, hélas! Un regard à quelques-unes de ces généreuses pairies solitaires, et notre promenade sera finie : nous aurons achevé notre voyage de long cours autour de la chambre.

Le comte Radnor est du petit nombre de ces whigs désintéressés qui se sont épris de la réforme pour elle-même, nullement pour s'asseoir au banquet du pouvoir; il fait son état de pair libéral activement, consciencieusement, avec cette rectitude et cette fermeté que promet toute sa personne droite, nerveuse et inflexible. Ce n'est pas un orateur bien fleuri; mais il faut l'écouter quand il parle; il a cet accent de probité hardie et vigoureuse qui force l'attention d'un auditoire.

Avec plus de défiance et de timidité dans le discours, ce sont les mêmes mérites de dévouement sincère et indépendant à la liberté qui distinguent le marquis de Clanricarde. Il y a chez ce jeune lord une sorte de grace intérieure qui transpire et voile la difformité des traits : son nez camard, ses yeux enfoncés, son teint cadavéreux, ne vous effraient point; vous n'avez jamais vu d'extrême laideur si jolie : c'est une tête de mort parfaitement agréable et souriante. Mais votre monde de Paris connaît déjà suffisamment le marquis de Clanricarde, grace à la causticité spirituelle de sa femme, la fille de Canning, qui s'est égayée si cruellement l'an dernier aux dépens de toutes vos aristocraties bourgeoises, pédantesques et quasi-légitimistes.

Voici que nous rentrons au quartier-général de la petite armée des whigs. Sur ses derrières, commandant son corps de réserve, se tient

lord Plunket, membre de l'administration, quoique hors du cabinet. Certes, l'Irlande, dont il est le chancelier, a plus d'un grief amer contre ce fils long-temps mauvais. L'ingrat! il a pu trahir son pays natal, afin de se pourvoir lui et les siens; il a mieux aimé sa fortune que sa renommée; c'est de son honneur qu'il a payé les honneurs qu'il a revêtus! Mais Cobbett et nos Irlandais fidèles ont assez rudement châtié l'ambitieux. L'Irlande est comme toutes les mères, elle rouvre ses bras aux enfans égarés qui lui reviennent.

Donc, amnistie entière au vieux légiste enrichi; oubli de ses fautes, puisqu'il se ressouvient de son honorable jeunesse et se remet derechef au service de la cause sainte. Ce n'est pas un secours à dédaigner que celui d'une intelligence comme celle de Plunket; l'âge n'a pas même obscurci la suprême clarté de cette raison puissante; il n'y a pas de recoins cachés d'une question obscure que sa parole n'éclaire d'un jour complet et profond, et ce n'est pas seulement par sa science lumineuse qu'il est redoutable. Tout bonhomme podagre qu'il vous semble, forcé, quand il se lève pour parler, de se tenir d'une main sur sa canne, il a cette détermination aggressive et robuste qui sait dire imperturbablement au torisme toutes ses vérités humiliantes et ne s'émeut nullement des interruptions emportées; son ironie insulte et accable d'autant plus, qu'elle se cache toujours sous un air de simplicité bourgeoise.

A l'extrémité de ce banc qui touche celui des ministres, vous avez reconnu lord Brougham; il est bien la caricature vivante dont les papeteries du *Strand* vous ont montré tant de divers portraits. Voilà bien son long visage, ses longues jambes, ses longs bras, tout l'assemblage incohérent de sa longue personne. L'expression de sa physionomie a quelque chose de farouche; il y a certainement dans ce cerveau un petit grain de démence; ses petits yeux perçans étincellent du fond de leurs orbites; un tic convulsif ouvre et referme incessamment sa grande bouche; vous auriez presque peur, n'était la bonhomie de ce nez épais, retroussé, qui vous rassure.

Ne vous inquiétez pas si le savant baron saute et s'agite si fort à ce moment, c'est qu'il est sur un gril; c'est qu'on le torture, c'est qu'on parle, et qu'il est contraint de se taire. Parler, c'est faire tort à lord Brougham.

Mais le préopinant s'est assis, lord Brougham a bondi; il est sur ses pieds; il a rattrapé la parole; il la tient, il ne la laissera pas aisément; il a déclaré n'avoir que deux mots à dire; si vous avez affaire, allez, dans deux heures vous pouvez revenir, vous le retrouverez en pleine

argumentation. C'est grande pitié vraiment que la longue expérience des barreaux et des parlemens n'ait pas appris la modération à un esprit de cette trempe. Il s'était saisi d'un sarcasme acéré; voici qu'il l'émousse à force de s'en escrimer. Il avait parfaitement établi l'inexpugnable solidité d'un argument; il va le renverser lui-même, tant il en bâtira d'autres par-dessus; et c'est ainsi que son indiscrétion gâte les meilleures causes et ses discours les plus beaux; aéronaute imprudent, il crève ses ballons et tombe avec eux pour les avoir trop emplis. Nous qui écoutons, nous voulons bien être convaincus par un raisonnement et sourire à une ironie; mais nous savons comprendre à emi-mot. Vous nous humiliez à commenter démesurément chaque chose. Plus vous persistez, plus nous nous lassons. Votre obstination à douter de notre intelligence nous blesse et nous irrite.

Cet excès de pédantisme est le principal défaut oratoire de lord Brougham. On a bien eu raison de l'appeler le maître d'école. Je ne nie point ses immenses qualités de raisonneur savant, infatigable et caustique; mais ses développemens exagérés sont hors de toute proportion, surtout à la chambre des lords, qui traite les questions sommairement et un peu selon les réserves des salons. C'est n'avoir nul tact que de ne point s'approprier avant tout à son auditoire. La manière de Henry Brougham convenait mieux aux communes, où les débats ont plus de largeur, où l'on est moins pressé d'en finir; encore y était-il resté bien avocat. Il ne s'est jamais défait de ces furieux emportemens comiques de la robe, qui tonnent et tempêtent en citant une date ou un article de loi. Sans doute que ses harangues le fatiguent autant qu'elles lassent ceux qui les écoutent; il n'y épargne pas au moins son corps, il crie et gesticule sans pitié de lui-même; il se ploie et se tord comme un équilibriste; il danse et rebondit avec ses phrases; il transpire et s'échauffe beaucoup: mais il me laisse glacé, ce n'est pas là l'éloquence qui m'enflamme le sang.

Je jugerais chez lord Brougham plus sévèrement encore l'écrivain que l'orateur; car lord Brougham est écrivain aussi, et beaucoup trop écrivain. Cette funeste activité qui le possède, le pousse incessamment à emplir les *revues* de ses essais économiques, politiques, scientifiques, historiques, théologiques, à entasser brochure sur brochure; s'il y mettait un peu de style fait et d'idées neuves, ce serait demi-mal; mais c'est toujours la même fluidité excessive de paroles, et sur le papier, d'où il ne se peut rien évaporer, elle est plus intolérable. Bien que ce n'ait point été de sa part spéculation intéressée, je ne lui pardonne pas non plus d'être le père de cette lépreuse littérature à bon marché,

qui prétend répandre les connaissances utiles, et n'a jamais servi que les notions fausses, l'ignorance et le méchant style. En France, où l'on a vite perfectionné cette désastreuse invention, vous devez maudire aussi bien sincèrement son auteur. Ce n'est pas sa faute pourtant si vous avez permis à vos impudens exploitateurs d'infecter, comme ils ont fait, tout le champ littéraire, de cette ivraie qui menace d'étouffer les épis verdoyans de votre jeune poésie.

Chercherons-nous dans lord Brougham l'homme politique? Nous le trouverons plus incomplet encore. Je l'acquitte d'avoir offert son concours aux conservateurs au prix du maintien de sa chancellerie; cette imputation de ses ennemis est calomnieuse. Je veux qu'il n'ait jamais eu rien à faire avec le torisme; mais s'il n'est pas redevenu whig officiel, ce n'a pas été sa faute. Il est avéré que ce sont les whigs qui n'ont pas voulu le reprendre avec eux et lui rendre les sceaux. L'expérience leur a prouvé qu'il était moins dangereux comme ennemi que comme ami. Il n'est donc ni tory ni whig; il n'est pas radical davantage; il est parmi les radicaux présentement, en désespoir de cause. Il n'est d'aucun parti, si ce n'est du sien, du parti de lord Brougham.

L'exemple de lord Brougham devrait avertir salutairement l'ambition de votre M. Dupin, son ami. Il y a beaucoup d'analogies singulières entre ces deux célèbres légistes; ils se ressemblent étrangement par l'expression de leur visage, par leur fortune, par leurs inconséquences, leurs bizarreries. M. Dupin ne préside pas plus sobrement votre chambre des députés que lord Brougham ne faisait celle de nos pairs. C'est aussi un avocat qui étouffe au fauteuil et prend la parole pour lui-même beaucoup plus volontiers qu'il ne la donne. J'avoue que son éloquence est de meilleur aloi, plus rude, plus serrée, plus triomphante; que ses coups de boutoir sont plus violens et plus mortels; mais, dût-il escalader jamais le pouvoir qu'il assiége, je doute que son tempérament lui permette de s'y maintenir la moitié du temps que la pétulance de notre ci-devant chancelier a su demeurer assise sur le sac de laine.

## § III.

Nous sommes de retour sous la perruque du speaker, d'où nous étions partis. Assez de portraits. Nous avons suffisamment parcouru les rangs de nos nobles lords; il est peu de leurs célébrités que nous n'ayons dévisagées. Remontons à la galerie. De ce balcon nous regarderons une dernière fois collectivement l'assemblée; nous ferons passer devant

nous rapidement au pas de charge quelques-unes de ses récentes séances; ce sera le défilé et la conclusion de notre revue.

Prenons la question capitale de la session. Ce bill des corporations que je vous ai montré introduit aux communes, mettons-le entre les mains des lords; voyons leurs seigneuries à l'œuvre, et comment elles traitent une mesure populaire.

Ne le dissimulons pas. Depuis la réforme parlementaire, cette réforme des municipalités est le plus rude coup de bélier donné dans les murs de la chambre haute; c'est un commencement de démolition. Détruire l'hérédité des corporations, qui étaient de petites pairies de bas étage, c'est frapper à leur base les législateurs héréditaires eux-mêmes.

Donc c'est la guerre à mort que déclare aux pairs lord John Russel, quand, le 21 juillet, il vient en personne apporter à leur barre ce bill unanimement voté la veille par les communes. Que feront-ils dans ce cercle étroit où le peuple les enferme? Secoueront-ils leur robe de pourpre et diront-ils : « Eh bien! la guerre à mort. » Non pas. Ils ne sont ni tout-à-fait prudens, ni tout-à-fait téméraires. A l'hostilité franche ils opposeront la défense obscure des stratagèmes. Le bill est admis courtoisement aux honneurs d'une première lecture; on le dépose sans mot dire sur la table des greffiers. Oh! tandis qu'il est étendu là, que n'ose-t-on l'étouffer tout d'abord en famille, ou bien le déchirer, et chacun emporter un de ses débris sous le manteau patricien! Mais que dirait-on aux communes, qui demanderaient : « Qu'avez-vous fait de notre bill? » Patience, on avisera. Peut-être aura-t-on la vaillance de le tuer à sa seconde lecture. Pas davantage. Pourtant on n'est nullement résolu de le laisser vivre. Au moins on gagnera du temps; on alonge tant qu'on peut la courroie. Les corporations ont été conviées à solliciter de partout leur maintien et à requérir d'être défendues devant la pairie.

Première séance dans laquelle la majorité décide que les avocats seront entendus.

Le lendemain, les avocats sont sur la brèche. Ce sont justement les hommes que requiert la besogne, de vigoureux tories éprouvés et rompus au fanatisme politique. Le principal, le plus habile, sir Charles Wetherel, a en outre le mérite d'une irréprochable consistance. Il y a quatre ans, il refusa les sceaux, et résigna même les fonctions d'*attorney general*, de peur de tremper dans l'émancipation des catholiques.

Durant les plaidoyers, la salle a changé d'aspect. Afin de mieux écouter, les lords se sont transportés en masse vers la barre. Le duc de

Wellington, le duc de Cumberland et lord Londonderry sont assis au bout des bancs qui la touchent, et suspendus les premiers aux lèvres de l'orateur.

Sir Charles use largement de la parole qu'on lui a donnée; il parle pendant deux jours, ou pour dire plus correctement, pendant deux jours il rugit, il écume, il épanche la boue des invectives contre toutes les libertés du monde. Le vieil avocat n'est pas moins ignoble et grossier de façons que de figure; son geste accompagne dignement son langage. Çà et là, au milieu de ses fureurs les plus magnifiques, il s'interrompt soudainement et relève de ses deux mains sa culotte qui tombe. Puis, il arrose ses argumens, non pas d'eau sucrée, mais de bons pleins verres de *sherry*, en véritable Anglais, ce qui produit l'effet de l'huile jetée sur le feu. Cette brutale éloquence de taverne n'est pas toutefois sans succès. A force de fouetter l'amour-propre de leurs seigneuries, et de leur faire honte de leurs faiblesses passées; à force de leur crier que sa cause est la cause de leur hérédité, l'audace du légiste finit par leur remettre un peu de cœur au ventre. — « Le légiste a raison, » disent-elles. On a très probablement calomnié les corporations : je propose de les admettre à témoigner elles-mêmes de leur innocence. L'avis mérite d'être pris en considération.

Nouvelle séance dans laquelle se discute l'opportunité de cette audition. Ce n'était pas la peine de la discuter, on l'avait résolue d'avance. C'est en vain que lord Brougham pile et pulvérise la motion de lord Carnarvon sous le poids d'une argumentation de trois heures, le sophisme dilatoire est relevé triomphant par lord Lyndhurst. Puisque la modération ni les ménagemens n'ont rien à gagner de cette majorité, peut-être les avertissemens passionnés obtiendront-ils davantage.

— « Vous avez bien tort, dit lord Plunket, si vous comptez détruire notre bill par vos lenteurs. Vous ne détruirez que vous-mêmes. Votre longue résistance à la réforme parlementaire ne vous a pas grandement honorés; elle ne vous a pas non plus raffermis beaucoup. Ne remuez pas davantage le sol qui tremble déjà bien assez sous vos pieds! »

— « A vous la responsabilité des actes maladroitement impopulaires! s'écrie avec dédain lord Melbourne, résumant en quelques mots, à quatre heures du matin, tout le débat de la nuit. A vous seuls. Voyez si vous voulez vous suicider. Réfléchissez encore avant de vous condamner vous-mêmes à mort! »

Ces nouveaux mépris ne sont pas pour émouvoir la chambre, non plus que pour la détourner de son dessein; la plaidoirie a ses conclusions adjugées; audience sera donnée aux corporations.

Donc, voici la scène reportée à la barre. Les corporations arrivent à la file, menées par sir Charles Wetherel, et récitent leur chapelet. C'est l'avocat qui leur pose les questions; elles prêtent serment sans hésiter à toutes ses métaphores.

— « Oui, seigneur avocat, c'est vous qui dites bien, déclarent candidement les bons *aldermen*. Nous sommes les victimes de la calomnie; on nous accuse de corruption; nous sommes la pureté même. »

Et tous de répéter textuellement ce refrain. Cela avait duré près de huit jours; cela eût bien duré jusqu'au printemps, car pas une des corporations anglaises ou galloises n'eût manqué à l'appel. Mais ne voilà-t-il pas que le pays se lasse tout d'un coup de la psalmodie de cette longue procession effrontée et vénale.

Par toute l'Angleterre d'abord on murmure. Bientôt les populations se rassemblent et manifestent leur mécontentement. Manchester adresse aux lords une humble pétition, signée de vingt-trois mille hommes qui supplient leurs seigneuries de se presser un peu et d'en finir avec le bill. En d'autres lieux, on s'y prend moins sérieusement. Il est décidé qu'on ne s'abaissera plus jusqu'à souscrire des suppliques à la noble chambre, et que si l'on pétitionne, ce sera pour prier les communes de la supprimer.

Ce grondement du peuple, tout lointain qu'il est, ne laisse pas de couvrir les voix des corporations qui déposent.

— « Holà! s'écrie sa grace le généralissime des tories, se mordant le doigt, assez de dépositions. Halte! nous sommes suffisamment instruits. Mettez les corporations et leurs avocats dehors; il est temps d'aborder le principe du bill. »

Autre séance où la pairie montre un peu plus de bon sens, sinon de courage. Il faut que la situation soit grave; nous voyons ici paraître sur la scène un acteur qui ne se produit qu'aux grandes occasions et dans les hautes péripéties du drame politique : c'est lord Mansfield, le Royer-Collard des tories. S'il n'a pas figuré dans notre galerie, c'est qu'il n'appartient pas à la collection ordinaire de la chambre. Il n'y vient que de loin en loin, lorsque l'aristocratie est en danger et tire son canon d'alarme. Le noble comte n'était guère sorti de ses domaines seigneuriaux depuis les discussions de la réforme parlementaire. Lord Mansfield est de haute taille, et un peu voûté. Sa parole a le ton plein de douceur et de conciliation; elle est parfaitement d'accord avec l'air modéré de sa personne. Je reconnais volontiers l'élégance dogmatique du discours que prononce lord Mansfield le 12 août. Mais puisque sa circonspection lui conseille de ne pas opposer à la réforme des muni-

cipalités une fin de non-recevoir formelle, à quoi bon nous dire que sa conscience en improuve le principe aussi bien que celui de la réforme du parlement? Il examine longuement la balance des pouvoirs; il explique habilement en quelles circonstances une assemblée peut ou doit céder à la force extérieure.—La vraie sagesse serait, à mon sens, de se régler par ces théories, sans les exprimer publiquement.

Le duc de Wellington a plus de naïveté. — « Sauf quelques détails, ce bill est détestable, opine sa grace; toutefois il y a au dehors une forte opinion en sa faveur; il convient de le prendre en considération. »

Le duc de Newcastle, lord Falmouth et quelques autres tories extrêmes protestent vainement contre la timidité de ce conseil. Leur voix, généreusement téméraire, est étouffée sous les voix qui se croient prudentes, et qui ne sont qu'inutilement peureuses. Le bill est pris en considération; on le reçoit enfin en comité.

Que si les bruits du dehors eussent continué de gronder, soyez-en sûrs, la réforme des corporations sortait intacte et bien vivante des mains de leurs seigneuries. Les lords ne sont pas hommes à lutter contre le péril imminent; revenus de leur première frayeur, ils se ravisent; ils se hasardent à tâter le pouls du pays. Malheureusement le pays avait bien un peu de fièvre, mais non pas le transport; il a besoin, à ce qu'il semble, qu'on le pousse quelque temps pour que le délire le prenne.

— « Ce malade n'est pas calme, ont observé les nobles législateurs, en imprévoyans docteurs qu'ils sont; cependant il n'y a rien à redouter de lui présentement. Ne nous décourageons pas, le bill est encore à notre discrétion. Voyons si sans le tuer précisément, il n'y a pas moyen de le renvoyer aux communes plus mort que vif. »

Effectivement, le malheureux bill était toujours pieds et poings liés à leur merci. Ce fut un cruel supplice qu'il eut à subir là durant quatre nuits. Le voici couché sur la table du comité comme sur celle d'un amphithéâtre; on aiguise à l'envi le couteau des amendemens. Lord Lyndhurst, l'opérateur principal, dirige les mutilations; c'est lui qui enfonce le scalpel le plus avant; c'est lui qui pratique les entailles les plus larges et les plus profondes. D'ailleurs, chacun veut couper son morceau; qui tel paragraphe, qui tel autre, qui tel article tout entier. Ce qu'ils ont laissé de chair au corps disséqué, n'est guère plus que ce qu'il en reste à un squelette.

Ainsi, voilà l'œuvre de la pairie; voilà ce qu'elle a mis un mois à faire ou plutôt à défaire. Si à cette destruction elle eût montré seulement le facile mérite d'un courage insolent! — Elle n'a été que lâchement et

gauchement malfaisante! S'étonnera-t-on maintenant d'entendre le cri unanime des réformistes, retentissant presque dans les feuilles whigs elles-mêmes, demander tout haut et partout « à quoi servent les pairs? » et s'il ne s'agit pas de les réformer tout d'abord, toute autre réforme cessante? Est-ce merveille qu'à Birmingham, la semaine passée, l'orateur d'un club populaire propose leur abolition et celle de la royauté tout ensemble, au milieu d'applaudissemens à faire crouler la salle, et que le fait soit admirativement rapporté en pleine chambre des communes?

Du jour où les bourgs-pourris ont été arrachés de leurs mains, du jour où les communes ont cessé d'être leur instrument, pour devenir la voix et le bras du peuple, les lords ont été mortellement frappés. Il dépendait d'eux qu'on les laissât prolonger leur agonie et mourir paisiblement. Mais ne voilà-t-il pas qu'ils se relèvent en traîtres et s'efforcent de blesser par derrière le généreux ennemi qui avait détourné de leur poitrine le coup de grace, tandis qu'il leur tenait le pied sur la gorge.

Les insensés! ils prétendraient entamer une lutte avec les communes! Mais ne sentent-ils donc pas quelle source de force irrésistible est dans une assemblée qu'alimente éternellement le flot populaire? Bien que cette chambre élective montre encore de la modération cette année, elle n'est pas sans user de son omnipotence : elle met les altesses royales sur la sellette; elle ordonne les visites domiciliaires; elle emprisonne selon son bon plaisir. Que n'osera-t-elle pas lorsqu'une nouvelle élection lui aura versé tout un nouveau torrent radical? Les lords feraient bien d'y songer. Ils ont mandé long-temps le pays à leur barre; ce sera le tour du pays bientôt de les mander à la sienne. S'ils ont oublié comment disposait de leurs aïeux le long parlement, les communes pourraient, avant peu, s'en ressouvenir. Ce ne sera plus une seconde chambre timide et respectueuse, ce sera une convention qui siégera quelque matin peut-être à leur porte, et une convention d'autant plus aisément souveraine, qu'elle aura trouvé ses pouvoirs extraordinaires tout établis.

ANDREW O'DONNOR.

Londres, le 31 août 1835.

(Depuis que cet article nous est parvenu, une transaction a eu lieu entre les deux chambres, et nous attendons de notre collaborateur de Londres un travail qui complétera celui qu'on vient de lire.)

# TALLEMANT

## DES RÉAUX.

### SA VIE ET SES MÉMOIRES[1].

La publication de Mémoires inédits relatifs à l'histoire d'une époque déjà reculée est un petit évènement littéraire qui éveille la défiance. Ces nouveautés sont rarement bien accueillies. En effet, que n'a-t-on pas vu paraître en ce genre? à quel personnage n'a-t-on pas cherché à imposer des Mémoires? M^me^ de La Vallière, cette femme si modeste dans ses faiblesses, qui consacra sous le voile la plus grande partie de sa vie à en faire oublier le commencement, n'a-t-elle pas été présentée comme ayant elle-même tracé dans des Mémoires le récit de ses fautes? N'a-t-on pas également prêté un langage à sa rivale, M^me^ de Montespan, dont à peine quelques lettres spirituelles ont été conservées? On n'a jamais abusé davantage de l'art du *pastiche* (2); tous les styles sont

(1) Six vol. in-8°, librairie d'Alphonse Levavasseur, place Vendôme.

(2) Despréaux a donné le modèle et l'exemple du pastiche dans les Lettres à Vivonne, où il contrefait Balzac et Voiture; M. Charles Nodier a traité de cette espèce de contrefaçon dans ses *Questions de littérature légale* (Crapelet, 1828,

imités, toutes les singularités sont contrefaites, et ce qui ne devrait être qu'un jeu de l'esprit, est trop souvent pratiqué dans l'intention de tromper et de donner cours à des pages insignifiantes. Dans cette disposition des esprits, les éditeurs (1) des Mémoires de Tallemant des Réaux n'ont point été surpris de rencontrer des incrédules. Le premier volume de cet ouvrage, lancé tout seul, a été livré à la critique sans le cortége de ces travaux préliminaires, qui sont destinés à faire connaître l'écrivain, à initier le lecteur dans le secret des sources où l'on a puisé, et à montrer dans quels rapports l'auteur a vécu avec ses contemporains.

Ce n'a pas été sans regrets que nous nous sommes vus dans la nécessité d'introduire Tallemant des Réaux dans le monde littéraire sans aucun de ces appuis qui inspirent de la confiance et préparent les réputations. Nous n'avions encore recueilli qu'un petit nombre de renseignemens sur des Réaux; nous espérions que des recherches plus opiniâtres nous procureraient des ressources qui nous manquaient. Leur espoir n'a pas été entièrement trompé.

Ce n'est pas, au reste, une faible victoire pour des Réaux d'être heureusement sorti d'une épreuve aussi difficile. Ceux qui ont lu ses Mémoires avec des dispositions de doute et de prévention, n'ont pas tardé à reconnaître que cet écrivain caustique et singulier, original et spirituel, révélait presque à chaque page des faits et des circonstances inconnus, qu'il serait dangereux d'inventer parce qu'on serait démenti par les Mémoires du temps, par les vaudevilles malins, dont fourmillent nos recueils, par les lettres

pag. 90 et 215). Nous indiquerons ici un volume de M. le marquis du Roure, qu'il a dédié à ses confrères les bibliophiles français. L'ouvrage n'a été tiré qu'à soixante exemplaires. Il porte en faux titre : *Réflexions sur le style original*, sans date ni frontispice (Paris, 1829, in-8°). M. du Roure s'y est proposé d'établir que rien n'est plus aisé que de faire des pastiches; rien, en effet, ne semble lui être plus facile. Il imite Rabelais, La Bruyère, Mme de Sévigné, Pascal, Voltaire, J.-J. Rousseau et Diderot; et si ces morceaux étaient confondus dans les œuvres de ces auteurs, il serait difficile de reconnaître le don qui leur a été fait.

(1) M. Monmerqué lui-même, MM. de Châteaugiron et J. Taschereau.

(*N. du D.*)

imprimées et manuscrites que l'on a conservées ou que chaque jour on découvre.

Gédéon Tallemant des Réaux, auteur des *Historiettes*, n'était pas resté jusqu'à présent tout-à-fait inconnu; l'abbé de Marolles en a parlé comme d'un homme d'un esprit distingué: « M. des Réaux et l'abbé Tallemant, son frère, *qui ont l'esprit si poli et si délicat* (1)... » Dans un autre endroit, le même écrivain place des Réaux au nombre des Français qui réussissaient dans le genre de l'épigramme (2). Ce témoignage, s'il était solitaire, ne suffirait pas pour établir la réputation de Tallemant des Réaux; on sait que le bon abbé de Villeloin, mauvais traducteur de presque tous les poètes latins, accordait facilement ses éloges, et qu'il en était surtout prodigue pour les personnes qu'il connaissait. Il suffit en ce moment de montrer que des Réaux, connu avec quelque avantage, était mis au nombre des hommes d'esprit de son temps.

Quelques petites pièces, échappées à sa muse, se font remarquer par la délicatesse de l'expression. Il fait partie de cette *pléiade* de poètes qui se réunirent au marquis de Montausier pour chanter Julie d'Angennes, cette reine des *précieuses*, dont des Réaux devait plus tard devenir l'historien. Son madrigal sur le lis est une des fleurs dont se compose *la Guirlande de Julie*. Il doit tenir ici sa place, quoique déjà cité ailleurs (3).

Devant vous je perds la victoire
Que ma blancheur me fit donner,
Et ne prétends plus d'autre gloire
Que celle de vous couronner.

(1) *Mémoires de Marolles*, pag. 438 de l'éd. in-folio, et tom. 1er, p. 335, de l'éd. in-12. On y lit : *Messieurs des Rueux* (éd. in-folio), *Messieurs des Réaux* (éd. in-12). C'est une erreur que la suite de la phrase rectifie d'elle-même.

(2) « Pour les épigrammes françaises, nous avons des auteurs à qui nos voisins ne sçauraient contester les avantages de la primauté..... Feu M. Maynard, M. de Bautru... M. de Gombauld... M. de Racan... M. Colletet... M. l'abbé Tallemant, qui tourne ses pensées si délicatement, *M. des Réaux, son frère*, M. l'abbé de Boisrobert, etc. (*Mémoires de Marolles*, 2e partie de l'éd. in-folio, pag. 246.)

(3) *Mémoires de Tallemant des Réaux*, tom. II, pag. 242. La pièce est signée, dans *la Guirlande*, du nom de *des Réaux Tallemant*. Il a semblé convenable de réunir ici le peu de vers de des Réaux que l'on a conservés.

Le ciel, par un honneur insigne,
Fit choix de moi seul autrefois,
Comme de la fleur la plus digne
Pour faire un présent à son roi.

Mais, si j'obtenois ma requête,
Mon sort seroit plus glorieux
D'être monté sur votre tête
Que d'être descendu des cieux.

On peut dire avec vérité qui si jusqu'à présent Tallemant des Réaux n'était pas tout-à-fait ignoré, il était au moins fort peu connu; on l'a même presque toujours confondu avec l'abbé François Tallemant, son frère, membre de l'Académie française, et même avec Paul Tallemant, de la même Académie et de celle des Inscriptions et des Belles-Lettres; Paul était neveu à la mode de Bretagne de des Réaux.

Les rôles changent dans cette famille; les deux académiciens tiendront leur rang dans l'histoire de leurs compagnies savantes, mais leurs ouvrages resteront plongés dans un oubli que justifie leur médiocrité, tandis que des Réaux prendra sa place parmi les écrivains originaux qui peignent les mœurs et la société de leur temps. Son nom vivra par sa seule force; des Réaux sera pour le XVII^e siècle ce qu'a été Brantôme pour le XVI^e.

Avant de rassembler le petit nombre de faits que nous avons pu recueillir sur Tallemant des Réaux, nous ferons connaître en peu de mots sa famille.

Elle est originaire de Tournay; François Tallemant, aïeul de des Réaux, fut obligé, dans le XVI^e siècle, d'abandonner sa patrie pour se soustraire aux cruautés exercées par le duc d'Albe contre les sectateurs de Calvin; Tallemant vint se réfugier à la Rochelle. C'était un bel homme; il plut à une riche veuve, qui lui donna sa fortune avec sa main. Elle s'appelait Loyse Thevenin, et était veuve de Pierre du Jan.

On a peu de détails sur François Tallemant; il paraît qu'il avait à la Rochelle une existence aisée, et qu'il y jouissait de beaucoup de considération; car, suivant un historien de la Rochelle, il était *pair de la commune,* et en 1600 il fut *coélu* du maire.

Deux fils et une fille naquirent du mariage contracté par François Tallemant.

Les deux fils, Gédéon et Pierre Tallemant, établirent à Bordeaux une maison de banque, et ils s'associèrent avec Paul Yvon, seigneur de La Leu (1), qui épousa leur sœur.

Cette société, ayant prospéré, a été la source de la fortune des trois branches de la famille.

Gédéon Tallemant se fit recevoir secrétaire du roi, le 29 mars 1612; il devint trésorier de l'épargne pour la Navarre, et afferma divers impôts. Ces charges de finance le conduisirent à une grande fortune. Gédéon mourut en 1634.

Il laissait un fils et une fille. Le fils, nommé Gédéon comme son père, acheta une charge de conseiller au parlement de Paris, et il en prêta le serment le 20 juin 1637. Il ne tarda pas à se faire catholique, afin d'épouser Marie de Montauron, fille de du Puget de Montauron, ce riche financier qui réunissait tous les ridicules et toutes les impertinences des nouveaux enrichis; cette *Éminence gasconne*, que Tallemant a si plaisamment dessinée : « Tout s'appelait, dit des Réaux, *à la Montauron*, comme aujourd'hui *à la Candale* (2). » Marie de Montauron était bâtarde; son père l'avait eue de Louise du Puget, sa cousine germaine, qui était morte sans que le mariage eût couvert sa faute; ainsi la légitimation était impossible. Presque tous les parens de Gédéon refusèrent leur consentement à cette union; mais celui-ci, qui n'était touché que de la grande fortune qu'il en devait attendre, ne s'arrêta pas à cet obstacle; il épousa Marie, et acheta une charge de maître des requêtes, qui lui ouvrit la carrière brillante de l'administration; il fut d'abord nommé intendant d'Orléans, et en 1653 il passa à l'intendance de Guyenne.

(1) C'était un homme très singulier; Tallemant lui a consacré un chapitre. Tom. V, pag. 43.

(2) *Mémoires de Tallemant des Réaux*, tom. V, pag. 16. Le duc de Candale, fils aîné du duc d'Épernon, était en possession de donner la mode. Ce fut lui qui se vengea si cruellement d'une moquerie de Bartet, qui avait en effet réduit le mérite de ce duc à l'expression la plus simple. (Voyez les *Mémoires de Conrart*, t. 48, pag. 265, de la seconde série des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*).

SEINE

Tallemant était un homme de plaisir; il enchérissait encore sur les ridicules de son beau-père. Adonné à toutes les dissipations, il tranchait du grand seigneur, et il devint, par vanité, le Mécène des gens de lettres, dont il payait richement les pompeuses dédicaces. Sa femme, livrée à toutes les fantaisies, ne connaissait pas plus que son mari les avantages d'une sage économie. On peut facilement juger dans quelle dépense ils furent entraînés par la vie des intendances. Ils tenaient à Bordeaux maison ouverte; « M. de Candale, dit des Réaux, ne mangeait jamais que chez eux; devant Tallemant, un intendant ne paraissait point à Bordeaux; à cette heure on n'y parle que de *monsieur l'intendant* et de *madame l'intendante.* »

Il nous en reste un témoignage contemporain que nous citerons, quoique fort connu; c'est celui de Chapelle et Bachaumont, qui leur rendirent visite vers 1656 ou 1657. Ce passage de leur Voyage touche de trop près aux Tallemant pour ne pas trouver ici sa place.

« Après être descendus sur la grève, et avoir admiré quelque temps la situation de cette ville, nous nous retirâmes au Chapeau-Rouge, où M. Tallemant nous vint prendre aussitôt qu'il sut notre arrivée. Depuis ce moment, nous ne nous retirâmes dans notre logis, pendant notre séjour à Bordeaux, que pour y coucher. Les journées se passaient le plus agréablement du monde chez M. l'intendant; car les plus honnêtes gens de la ville n'ont pas d'autre réduit que sa maison. Il a trouvé même que la plupart étaient ses cousins, et on le croirait plutôt le premier président de la province que l'intendant. Enfin, il est toujours le même que vous l'avez vu, hormis que sa dépense est plus grande. Mais pour M^me^ l'intendante, nous vous dirons en secret qu'elle est tout-à-fait changée.

Quoique sa beauté soit extrême,
Qu'elle ait toujours ce grand œil bleu,
Plein de douceur et plein de feu,
Elle n'est pourtant plus la même,
Car nous avons appris qu'elle aime,
Et qu'elle aime bien fort le jeu.

« Elle, qui ne connaissait pas autrefois les cartes, passe maintenant des nuits au lansquenet. Toutes les femmes de la ville sont

devenues joueuses pour lui plaire; elles viennent régulièrement chez elle pour la divertir, et qui veut voir une belle assemblée, n'a qu'à lui rendre visite. Mlle du Pin se trouve toujours là bien à propos pour entretenir ceux qui n'aiment point le jeu. En vérité, sa conversation est si fine et si spirituelle, que ce ne sont pas les plus mal partagés. C'est là que messieurs les Gascons apprennent le bel air et la belle façon de parler:

Mais cette agréable du Pin,
Qui dans sa manière est unique,
A l'esprit méchant et bien fin;
Et si jamais Gascon s'en pique,
Gascon fera mauvaise fin. »

Des Réaux nous apprend que cette demoiselle du Pin était une sœur naturelle de Tallemant, le maître des requêtes. « Elle était, ajoute des Réaux, plus aimable que belle; elle jouait du luth, chantait agréablement, et avait l'esprit si accort, que tout le monde l'aimait. On l'appelait Angélique. Si elle ne fût pas morte jeune, le comte d'Estrades, depuis maréchal de France, l'aurait épousée. » Ce grand train de maison et les dépenses qu'il entraîne, l'habitude d'une vie dissipée, qu'ils continuèrent à Paris, après que Tallemant eut été révoqué de son intendance, produisirent les fruits qu'on devait en attendre. Les affaires se dérangèrent, et l'adversité ne trouva pas M. et Mme Tallemant résignés à ses rigueurs. « J'entrepris, avec un de mes parens, dit des Réaux, d'être son intendant, de recevoir son revenu, et de lui donner tant par mois, pourvu qu'il réglât son train, et qu'il se logeât comme je voudrais. Je les ai fait pleurer vingt fois, sa femme et lui..... Je commençai donc par lui proposer de chasser son cuisinier: — Bien, dit-il, je le chasserai dans quatre mois..... — Sa femme me disait: — Hé! pour l'amour de Dieu! mon pauvre cousin, sauvez-moi encore un laquais. — Ils me trompaient, car les gens qu'ils faisaient semblant de chasser, ils les logeaient vis-à-vis de chez eux..... Les ayant trouvés incurables, je ne m'en voulus plus mêler. »

Gédéon Tallemant résigna, en 1667, son office de maître des requêtes; il obtint des lettres d'honoraire qui furent enregistrées

aux requêtes de l'hôtel, au mois d'août 1665. Elles sont conçues dans les termes les plus flatteurs; il y est dit qu'elles sont données à Gedéon « pour service au feu roi et à nous, en l'office de conseiller au parlement, puis de maître des requêtes, pendant vingt-sept ans et plus, durant laquelle il a été sept ans entiers intendant de Languedoc, Roussillon, Provence et Guyenne. »

Le maître des requêtes honoraire mourut à Paris, dans son hôtel, situé rue Charlot, au Marais, au mois de novembre 1668. Il a été inhumé dans le chœur de Saint-Nicolas-des-Champs, le 27 novembre 1668, en présence de ses deux fils, Gédéon et Paul Tallemant, qui ont signé sur le registre (1). L'acte mortuaire que nous avons consulté, porte que Gédéon Tallemant était âgé de cinquante-cinq ans.

M^me^ Tallemant n'avait plus aucune fortune; Puget de Montauron, son père, avait donné à ses enfans l'exemple des plus folles prodigalités; sa succession avait été taxée par la chambre de justice; Gédéon, son mari, était ruiné, et elle restait veuve avec cinq enfans.

Des Réaux nous a conservé un madrigal de cette M^me^ Tallemant, qu'elle a composé vers l'an 1688. La maladie du roi, qui subit alors une opération grave, détermine la date de cette pièce.

Avec fort peu d'argent, encor moins de jeunesse,
Avec bien des enfans aussi pauvres que moi,
Je ne demande au ciel ni grandeur ni richesse,
J'en suis assez contente; il a sauvé le roi (2).

Marie Tallemant, sœur de Gédéon, épousa Jean d'Harambure, seigneur de Romefort et de La Boissière, capitaine du vol des des oiseaux du roi. Elle était née jolie, mais la petite vérole l'avait gâtée. « Pour de l'esprit, dit des Réaux, elle en avait

(1) Gédéon, fils aîné du maître des requêtes, prenait vers cette époque la qualité de capitaine réformé au régiment d'Alsace. Paul était membre de l'Académie française.

(2) *Recueil manuscrit de Tallemant des Réaux.* Bibliothèque de M. Monmerqué.

du plus brillant, et disait les choses d'un air tout-à-fait agréable.

Son mari fut tué en 1640, au combat de la Route, auprès de Casal. Devenue veuve, plusieurs personnes prétendirent à sa main; car, sans vouloir prendre d'engagemens, elle aimait à recevoir des hommages. « Jamais femme, dit notre écrivain, n'a tant aimé l'adoration. » Éléazar de Sarcilly, sieur de Chandeville, neveu de Voiture, conçut pour elle une vive passion, mais il paraît n'avoir éprouvé que des rigueurs. M^me^ d'Harambure est vraisemblablement une des *Iris en l'air* auxquelles il adressa ses plaintes. On croit la reconnaître dans ces stances à Chloris :

Mon cœur, es-tu si faible et si peu généreux
Que de ne sentir pas les mépris rigoureux
De celle à qui tu fais hommage?
Ou bien, si tu les sens, au lieu de te guérir,
Veux-tu conserver une image
De qui l'original va te faire mourir?

Non, non, résolvons-nous et cessons d'adorer
Cette ingrate beauté qui nous laisse endurer
Sans espérance de salaire :
Quittons, quittons ses yeux, ou la clarté du jour;
Et que le feu de la colère
Soit enfin plus puissant que celui de l'amour.....

Je connais l'inhumaine à qui mon feu déplaît,
Et sçay que son humeur, insensible qu'elle est,
N'en peut jamais estre échauffée :
Aussi, pour contenter l'excès de son orgueil,
Amour lui prépare un trophée
Des cendres d'un amant qu'elle met au cercueil.

Cet astre de mes jours qui s'en va les finir
Eteint ce que lui seul a droict d'entretenir,
En m'ostant l'espoir et la vie :
Mais un si beau trépas n'ayant point de pareil,

Mon bonheur est digne d'envie,
Car je meurs en phœnix aux rayons du soleil (1).

Tallemant des Réaux, beaucoup plus jeune que sa cousine, ne put se défendre d'éprouver pour elle des sentimens qui passaient les bornes de la simple amitié; mais Mme d'Harambure aimait trop l'*adoration* pour se contenter d'une affection qu'elle aurait partagée avec beaucoup d'autres; et Tallemant, du caractère qu'on lui connaît, n'était pas d'humeur à se contenter de beaux sentimens; aussi paraît-il avoir renoncé à une conquête désespérante, et il ne fut plus retenu près de sa cousine que par les graces de l'esprit et le charme de la conversation. « Depuis sa petite vérole, dit-il, elle n'avait rien de joli que l'entretien et le bien. »

Mme d'Harambure, à peine âgée de trente-trois ans, mourut d'une maladie de langueur; des Réaux fut très affligé de sa perte, et il exprima sa douleur dans un sonnet adressé à Conrart, où il invite les poètes à célébrer les graces et les vertus d'*Amarante*. Le sentiment qui a dicté ces vers servira d'excuse à leur médiocrité.

Toy qui sans aucune ayde et sans secours humain
T'es acquis le haut lustre où ta gloire est montée,
Qui regardes en toy l'ouvrage de ta main,
Et de qui la vertu doit être respectée;

Tu connois les ennuys qui me rongent le sein;
Tu connois qu'Amarante est partout regrettée;
Sois mon guide, Phylandre, en mon noble dessein;
Je veux qu'en tous endroits sa gloire soit chantée.

Tu gardes les trésors des neuf sçavantes sœurs,
Tu peux mieux que personne en tirer les douceurs
Par qui la poésie est si bien animée.

Tu connois dès long-temps comme on en doit user;
D'autres à tes écrits doivent leur renommée,
Et tu sais ce qu'il faut pour immortaliser (2).

(1) *Diverses poésies de M. de Chandeville*, dans le *Recueil de diverses poésies des plus célèbres autheurs de ce temps*. Paris, 1651, in-12, tom. II, pag. 98.

(2) L'original autographe de cette pièce se trouve dans un manuscrit de la

Ce sonnet, adressé à Conrart sous la forme d'une lettre avec signature et suscription, doit être de l'époque de la jeunesse de des Réaux. « Conrart, dit-il, a toujours affecté d'avoir des jeunes gens sous sa férule; moi qui ne suis pas trop endurant, il me prit en amitié, et je l'aimai aussi tendrement. » Le sonnet est du temps de cette bonne amitié; mais Tallemant changea bien de sentimens pour Conrart qu'il représente dans ses historiettes comme un homme tyrannique et querelleur. « C'est un franc pédagogue, ajoute-t-il, et qui fait une lippe, quand il gronde, la plus terrible qu'on sauroit voir. »

Nous ignorons si Conrart satisfit aux désirs que Tallemant lui exprimait, mais au moins tout le Parnasse ne demeura pas sourd à ses vœux, et Maynard y répondit par un sonnet assez remarquable qui doit trouver ici sa place.

O malice du sort! ô crime de la Parque!
Aimable Tallemant, ta sœur nous a quittés,
Et le pâle nocher a porté dans sa barque
L'ornement des vertus et la fleur des beautés.

Ajoutons cette perte aux misères publiques;
Marie embellissait le séjour des mortels;
Tous les yeux l'admiraient, et les temps héroïques
Auraient à son image élevé des autels.

Le funeste ruisseau qui baigne ton visage
Naist d'un si juste ennuy, que l'esprit le plus sage
N'ose te conseiller d'en arrester le cours.

La morte que tu plains fut exempte de blasme,
Et le triste accident qui termina ses jours
Est le seul déplaisir qu'elle a mis dans ton ame.

Ce sonnet est adressé au maître des requêtes, frère de M^me^ d'Harambure, et l'exactitude historique nous empêche de dissimuler que l'on voit dans les œuvres de Maynard que ce poète

bibliothèque de l'Arsenal. *Belles-Lettres françaises*, in-4°, n° 151, tom. I^er^, pag. 891.

avait contracté vis-à-vis de Gédéon plus d'une dette de reconnaissance.

Après avoir fait connaître la branche aînée de la famille Tallemant, nous passerons à la branche cadette à laquelle appartient l'auteur des Mémoires.

Pierre Tallemant, second fils de François, après avoir longtemps exercé la banque à Bordeaux, vint s'établir à Paris. « C'étoit, dit des Réaux, un homme du bon vieux temps, *in puris naturalibus*, qui de sa vie n'avoit fait une réflexion. »

Pierre Tallemant se maria deux fois. Sa première femme était une demoiselle Polivon, sœur de Paul Yvon, seigneur de La Leu (1). Ainsi il aurait existé une double alliance entre ces deux familles, puisque La Leu avait lui-même épousé la sœur de Pierre Tallemant.

Trois enfans naquirent de ce premier mariage.

1° Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, banquier, qui acheta en 1659 une charge de maître d'hôtel du roi.

Il épousa Anne Bigot de la Honville, sœur de cette jolie *Lolo*, qui devint M^me^ de Gondran, et pour laquelle le marquis de Sévigné, infidèle à une femme qu'il ne sut pas apprécier, se battit et fut tué en duel; cette *Lolo* dont Conrart (2) et Tallemant (3) ont raconté les nombreuses aventures.

2° Paul Tallemant, seigneur de Lussac. Tallemant en a peu parlé. Il nous semble ne l'avoir nommé que deux fois.

3° N. Tallemant, qui épousa N. d'Angennes, seigneur de la Grossetière; Tallemant en parle à peine.

Devenu veuf, Pierre Tallemant épousa en secondes noces Marie de Rambouillet, sœur du financier qui a donné son nom à de beaux jardins situés alors au bourg de Reuilly. Ce sont aujourd'hui des marais cultivés, renfermés dans Paris, et qui touchent à la barrière de Charenton. Une rue qui les cotoie porte encore le nom de Rambouillet.

(1) Ce nom de *Polivon* paraît venir des deux noms patroniniques *Paul Yvon*, et se confondre avec eux.

(2) *Mémoires de Conrart*, tom. XLVIII, pag. 189, de la 2^e^ série de la *col. des Mémoires relatifs à l'Histoire de France.*

(3) *Mémoires de Tallemant des Réaux*, tom. IV, pag. 270

1° Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux; c'est l'auteur des Mémoires.

2° François Tallemant, abbé de Val-Chrétien, prieur de Saint-Irénée de Lyon, aumônier du roi, membre de l'Académie française.

3° Marie Tallemant, sœur des deux précédens, épousa Henri de Massuès, seigneur de Ruvigny, marquis de Bonneval, qui a résidé long-temps à la cour de Louis XIV, en qualité de député des églises protestantes; il sortit de France après la révocation de l'édit de Nantes (1).

L'époque de la mort de Pierre Tallemant, le père, est inconnue; il résulte d'un pamphlet du temps qu'il vivait encore en 1652 (2).

Gédéon Tallemant des Réaux, fils aîné du second lit de Pierre Tallemant, et auteur des Mémoires, naquit à La Rochelle vers 1619. On voit en effet, au chapitre des *Amours de l'auteur*, qu'en 1636, il était âgé de dix-sept ans, quand une jolie veuve lui inspira pour la première fois de tendres sentimens (3).

(1) Nous trouvons dans les manuscrits de Conrart une notice curieuse sur l'origine de Ruvigny; nous la plaçons ici, parce qu'elle a échappé à nos recherches quand nous avons publié les *Mémoires de Conrart*.

« L'abbé des Alleux, frère de Bellengreville, grand prévôt de l'Hôtel, était père naturel de Ruvigny, qui fut depuis à M. de Sully, lequel lui fit épouser une demoiselle de sa femme, et lui donna le gouvernement de la Bastille, qui n'était pas grand'chose en ce temps-là; car, sous le règne de Henri IV, il n'y avait point de prisonniers. Ils étaient trois frères, Bellengreville, Lacourt-du-Bois et l'abbé des Alleux. Ce Ruvigny, qui était fils naturel du dernier, eut trois enfans, deux fils et une fille. Le fils aîné fut page de la chambre du roi Louis XIII et mourut jeune. Le second est celui qu'on nomme aujourd'hui le marquis de Ruvigny, et qui est député général des églises réformées de France; et la fille, qui était très belle et très vertueuse, épousa en premières noces le baron de la Maisonfort, et en secondes noces un seigneur anglais, qui fut fait duc de Southampton. » (*Manuscrits de Conrart*, à la bibliothèque de l'Arsenal. *Belles-Lettres françaises*, n° 902, in-fol., tom. XI, pag. 1215.)

(2) Voyez la *Liste générale de tous les Mazarins qui ont été déclarés et nommés, demeurant dans la ville et faubourgs de Paris, avec leurs noms, surnoms et demeures*. Paris, chez François Malaise, au mont Saint-Hilaire, 1652, in-4. On y lit : *Tallemant, père et fils, demeurant à présent rue Geoffroy-Langevin.*

(3) *Mémoires de Tallemant des Réaux*, tom. VI, pag. 70.

L'année suivante, des Réaux fit un voyage d'Italie avec un de ses frères du premier lit et avec le plus jeune de tous, l'abbé Tallemant, celui auquel l'Académie française devait plus tard ouvrir ses rangs. L'abbé de Retz, depuis cardinal et archevêque de Paris, venait d'obtenir, en Sorbonne, le premier *lieu* de la licence en théologie. Il avait combattu les prétentions de l'abbé de La Mothe Houdancourt, que portait le cardinal de Richelieu, et il avait eu le tort de l'emporter sur lui; le ministre, irrité de cette contradiction, menaçait les députés de la Sorbonne de faire raser les bâtimens qu'il avait commencé d'élever (1), et l'orage s'annonçait pour si violent, que la famille de Gondi crut prudent d'éloigner le jeune abbé pendant quelque temps; il fut décidé que l'abbé de Retz voyagerait en Italie, et ce dernier accepta avec empressement l'offre des trois frères Tallemant de voyager de compagnie.

Quoique très jeune encore, Tallemant des Réaux était déjà doué d'un talent remarquable pour l'observation; il juge très bien l'abbé de Retz. « C'est, dit-il, un petit homme noir qui ne voit que de fort près, mal fait, laid et maladroit de ses mains à toutes choses..... Sa passion dominante, c'est l'ambition; son humeur est étrangement inquiète, et la bile le tourmente presque toujours. » Des Réaux donne sur les premières années du cardinal des détails d'autant plus précieux, qu'on voudrait connaître un homme de ce caractère d'après d'autres témoignages que le sien propre, et que d'ailleurs les premières pages de ses Mémoires ne nous sont parvenues qu'avec de nombreuses mutilations (2).

De retour à Paris, Tallemant des Réaux y prit ses degrés en droit civil et canon; son père aurait désiré qu'il se destinât à la magistrature, il voulait même lui acheter une charge de conseiller au parlement, mais des Réaux ne se sentait nullement disposé à

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, 2e série de la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, tom. XLIV, pag. 101.

(2) Malheureusement la découverte récente du manuscrit autographe des Mémoires du cardinal de Retz ne fera pas retrouver ce qui a été détruit pour toujours.

suivre cette carrière. « Je haïssais ce métier-là, dit-il, outre que je n'étais pas assez riche pour jeter quarante mille écus dans l'eau. »

Le père de Tallemant des Réaux jouissait d'une fortune considérable; il avait une maison opulente; il nous semble inutile de s'arrêter long-temps à le défendre d'un reproche dirigé contre lui par Charpentier, et répété par Furetière. Le traducteur de la *Cyropédie*, emporté par un mouvement de colère, injuria l'abbé Tallemant en pleine Académie, jusqu'à lui dire qu'il était le fils *d'un banqueroutier de La Rochelle*. On sait trop à quelles injustices la passion peut entraîner les hommes, et ici toutes les apparences sont favorables aux Tallemant. Mais si Pierre jouissait des avantages de la fortune, il était peu disposé à y faire participer ses fils de son vivant; aussi des Réaux chercha-t-il dans une alliance avantageuse les moyens de sortir d'une dépendance qui lui pesait, et il demanda la main d'Élisabeth de Rambouillet, sa cousine germaine. Elle était fille de Nicolas de Rambouillet, frère de sa mère.

Élisabeth de Rambouillet n'ayant encore que onze ans et demi quand elle fut demandée par son cousin, le mariage fut convenu, mais la célébration différée pendant deux ans.

Par cet établissement, Tallemant, se voyant appelé à une belle existence dans le monde, renonça à prendre un état qui l'eût privé de sa liberté; on voit seulement, par une quittance de l'année 1675, entièrement écrite et signée de sa main, que Tallemant des Réaux a exercé la charge de contrôleur provincial ancien des régimens, au département de la Basse-Bretagne.

Son mariage dut encore resserrer les liens de parenté qui l'unissaient à Antoine de Rambouillet de La Sablière, poète agréable, auteur de madrigaux fins et délicats, dont la femme, Marguerite Hessein (1), a été l'amie et le soutien de La Fontaine.

Libre de soins et d'affaires, Tallemant des Réaux se livra à la

(1) M. Walkenaer a douté que le véritable nom de madame de La Sablière fût Hessein où Hesselin (*Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de La Fontaine*). Ce doute doit cesser devant les recherches faites dans les généalogies de cette famille conservées dans le cabinet du roi.

culture des lettres, aux soins de sa famille et aux distractions de la société.

Il fut surtout lié d'une amitié particulière avec la marquise d'Angennes (1) de Rambouillet, cette célèbre *Arthénice*, si souvent chantée par Voiture, Chapelain, M^lle^ de Scudéry et tant d'autres.

Aussi Tallemant s'est-il particulièrement attaché dans ses *Historiettes* à peindre la société de l'hôtel de Rambouillet et les personnages dont elle se composait.

Il fait d'abord passer sous les yeux des lecteurs la marquise de Rambouillet, cette dame toute romaine, qui avait vécu à la cour de Henri IV, et qui conserva toujours le ton grave et solennel dont sa mère, qui était une Savelli, lui avait transmis les traditions. Le marquis de Rambouillet, Julie d'Angennes et le marquis de Montausier, M^me^ de Grignan, l'abbesse de Saint-Etienne, le marquis de Pisani, Voiture, M^lle^ Paulet, et tant d'autres, Tallemant n'en omet aucun; il n'est pas jusqu'aux officiers et aux serviteurs de cette illustre maison qui n'occupent une petite place dans ses récits.

On ne doit pas être surpris de la préférence marquée que Tallemant accorde à tout ce qui concerne l'hôtel de Rambouillet. Il était flatté de l'accueil qu'il y recevait, et pour tout ce qui regarde le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis, Tallemant a principalement puisé ses anecdotes dans les conversations de la marquise de Rambouillet, dont il n'a été souvent que l'écho. Il a eu soin d'en prévenir ses lecteurs; c'était le moyen de mériter d'autant plus leur confiance. « C'est d'elle, dit-il, que je tiens la plus grande et la meilleure partie de ce que j'ai écrit et de ce que j'écrirai dans ce livre. »

Cette liaison, si honorable pour l'auteur des *Historiettes*, dura jusqu'au terme de la vie de l'illustre marquise, pour laquelle l'abbé Tallemant, frère de notre écrivain, composa une épitaphe assez remarquable. Elle a été conservée par Robinet, dans ses *Lettres en*

(1) Il faut bien se garder de confondre la famille d'Angennes, qui possédait le marquisat de Rambouillet, avec Rambouillet le financier.

*vers à Madame,* qui font suite à la *Muse historique* de Loret. On y lit ce qui suit, à la date du 3 janvier 1666 :

La Parque, pleine d'injustice,
Nous ravit dimanche Artenice;
C'est ainsi que l'on appelait
La marquise de Rambouillet,
Dont l'ame belle et délicate,
Sans que nullement on la flatte,
Et pareillement le beau corps
Firent de ravissans accords,
Et dont presque en sa cendre encore
La charmante idée on adore.

Elle eut pour ses adorateurs
Tous nos plus célèbres auteurs,
Les Chapelain et les Malherbes,
Qui de lui plaire étaient superbes;
Les Balzac et les Vaugelas,
Dont toujours elle fit grand cas,
Les Voiture, les Benserades;
Et l'on voyait sur les estrades
Encor les deux esprits charmans,
A sçavoir les deux Tallemans (1),
Dont l'un, savant en paragraphe,
A composé son épitaphe,
Qui pourra servir dignement
A mes rimes de supplément.

« Cy gist la divine Artenice,
Qui fut l'illustre protectrice
Des arts que les neuf sœurs inspirent aux humains.
Rome lui donna la naissance;
Elle vint rétablir en France
La gloire des anciens Romains.
Sa maison, des vertus le temple,
Sert aux particuliers d'un merveilleux exemple,
Et pourrait bien instruire encor les souverains. »

(1) Le sieur Tallemant des Réaux et l'aumônier du roi, docteur en droit civil et canon. (*Note de Robinet.*)

La vie simple et unie que des Réaux préféra à toute autre nous a privés des renseignemens que l'on voudrait rencontrer dans une notice biographique. Ainsi nous ignorons l'époque du mariage de Tallemant avec M^lle de Rambouillet. Cette union semble avoir été heureuse; une fille paraît en être née. Tallemant parle en effet, dans le chapitre de M^me de Montausier, d'une petite *des Réaux* qui jouait avec M^lle de Montausier, depuis duchesse d'Uzès. C'était vraisemblablement sa fille; mais il la perdit jeune, car sa fortune fut recueillie par des collatéraux.

Vers l'année 1650, Tallemant des Réaux acheta la terre seigneuriale du Plessis-Rideau, située dans le Val de Loire, en Touraine, sur les confins de l'Anjou, paroisse de Chouzé. Elle lui fut vendue par François de la Beraudière, marquis de l'Isle-Rouche, et par dame Françoise de Machecoul, sa femme. Cette terre avait été possédée pendant environ deux siècles par la famille Briconnet. Le prix fut de cent quinze mille livres, somme considérable en ce temps-là, et lorsque Tallemant en fut devenu propriétaire, il obtint des lettres patentes en vertu desquelles il lui fut permis de changer le nom du Plessis-Rideau en celui de *des Réaux*.

On voit par ces lettres que Tallemant portait ce surnom depuis son enfance. Nous attachions quelque prix à connaître cette pièce, et nous sommes parvenus à la trouver sur les registres du parlement, où elle a été enregistrée le 30 juillet 1653.

Le nom de des Réaux est celui d'une famille ancienne, originaire du Nivernais, établie en Brie et en Champagne, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Tallemant des Réaux. C'est à cette ancienne famille qu'appartenait Gabriel des Réaux, lieutenant des gardes-du-corps, maître-d'hôtel du roi, mort en 1644, auquel fut confiée la garde du maréchal de Marillac. Il en est souvent question dans le récit du procès de ce maréchal, inséré dans le *Journal du cardinal de Richelieu*. Il y a aussi une famille très honorable de Taboureau des Réaux, qui n'a rien de commun avec la famille Tallemant, mais qui paraît avoir acquis la terre de des Réaux de Tallemant ou de ses héritiers.

La terre des Réaux fut pour Tallemant l'occasion d'un procès dans lequel il recourut au patronage du célèbre Patru. On lit dans les œuvres de ce dernier un *factum pour Gédéon Tallemant, écuyer,*

*seigneur dudit lieu*, contre *messire Antoine Arnauld, prieur commandataire du Plessis-Moines, ayant repris l'instance au lieu de maître Claude Le Marié.*

Des Réaux se plaignait d'avoir été troublé dans sa possession *de tous droits honorifiques, prérogatives et prééminences, titres et armes dans l'église paroissiale de Chouzé, tant comme fondateur, que comme ladite église étant bâtie en ses fiefs et châtellenie des Réaux, ci-devant le Plessis-Rideau.*

Le récit de cette discussion n'aurait aujourd'hui aucun intérêt; peu importe que des Réaux soit parvenu à faire changer le banc que l'officiant occupait dans le chœur de l'église, qu'il ait été maintenu en possession du poteau du carcan, où comme seigneur il prétendait avoir le droit d'exercer sa justice; ce factum donne cependant quelques renseignemens utiles : on y voit que Tallemant avait acheté cette terre du marquis de l'Isle, arrière-petit-fils d'un Briconnet. On y voit aussi qu'il plaidait contre le célèbre docteur Antoine Arnauld. Nous ignorons quelle a été l'issue du procès.

Doués des mêmes goûts et rapprochés par quelques circonstances, Patru et des Réaux contractèrent dès leur jeunesse une étroite amitié qui ne s'est jamais démentie. Le père de Patru possédait une ferme près de Pommeuse, terre qui appartenait à Puget de Montauron, beau-père de Tallemant, le maître des requêtes. Patru se livrait à son goût pour les lettres avec une passion qui s'accorde difficilement avec la pratique opiniâtre du barreau; libre d'affaires, Tallemant vivait au milieu des gens de lettres : homme d'esprit sans prétention, il n'écrivait que pour se distraire; en voilà plus qu'il n'en fallait pour les rapprocher; compagnons de plaisir, peut-être de débauche, ils n'avaient point de secrets l'un pour l'autre; en effet, sans les confidences de Patru, comment des Réaux aurait-il pu placer dans ses récits une foule de traits de la jeunesse de ce dernier, et particulièrement ses amours avec la belle M^me^ Levesque (1)?

(1) Voyez l'*Historiette* de madame Levesque, dans les *Mémoires de Tallemant des Réaux*, tom. III, pag. 278 et suiv.

Tallemant perdit Patru le 16 janvier 1681, et il composa pour lui cette épitaphe :

Le célèbre Patru sous ce marbre repose;
Toujours comme un oracle il s'est vu consulter
Soit sur les vers, soit sur la prose.
Il sut jeunes et vieux au travail exciter;
C'est à lui qu'ils devront la gloire
De voir leur nom gravé au temple de mémoire.
Tel esprit qui brille aujourd'hui
N'eût eu sans ses avis que lumières confuses,
Et l'on n'auroit besoin d'Apollon ni des Muses,
Si l'on avoit toujours des hommes comme lui (1).

Cette épitaphe de Patru, publiée par le père Bouhours, a été réimprimée partout, et particulièrement à la suite de la notice qui est en tête des œuvres de Patru; mais en voici une autre qui sent son esprit fort; nous l'avons trouvée dans les manuscrits de Tallemant des Réaux (2). Elle y est écrite de sa main.

Cy gist le célèbre Patru,
De qui le mérite a paru
Toujours au-dessus de l'envie;
Il a savamment discouru,
Mais peu de la seconde vie;
Heureux s'il n'a trouvé que ce qu'il en a cru!

Tallemant était aussi très étroitement lié avec Perrot d'Ablancourt, auteur de tant de traductions qu'on ne lit plus, et que de son temps on appelait *les belles infidèles*. Il lui a consacré un assez long article de ses Mémoires, et à sa mort, arrivée au mois de novembre 1664, il composa cette épitaphe dont nous devons encore la conservation au père Bouhours :

L'illustre d'Ablancourt repose en ce tombeau,
Son génie, à son siècle, a servi de flambeau :

(1) *Recueil de vers choisis*, Paris, 1693, in-12, pag. 170. On voit à la table que cette pièce est de des Réaux.

(2) *Portefeuille de pièces manuscrites rassemblées par Tallemant des Réaux*, bibliothèque de M. Monmerqué.

Dans ses fameux écrits toute la France admire
Des Grecs et des Romains les précieux trésors;
A sa perte on ne sauroit dire
Qui perd le plus des vivans ou des morts (1).

Cet éloge paraît aujourd'hui d'une exagération ridicule; mais il ne faut pas oublier que Perrot d'Ablancourt était un des meilleurs écrivains de son temps, et que les réputations des traducteurs s'évanouissent à mesure que de plus habiles les font oublier.

Tallemant aimait la poésie; il paraît l'avoir cultivée pendant tout le cours de sa vie. Il s'est même essayé pour le théâtre; nous avons sous les yeux le *brouillon*, écrit de sa main, d'une tragédie d'*Œdipe*. Œuvre de sa jeunesse, cette pièce a dû être composée avant que l'auteur du *Cid* traitât le même sujet. Tallemant avait quarante ans en 1659, quand Corneille fit jouer son *Œdipe*.

Nous avons lu attentivement la tragédie de des Réaux, elle nous a paru sagement composée; mais la versification en est si faible, que nous n'y avons rien trouvé de digne d'être cité.

Les manuscrits de Conrart contiennent une jolie ballade de la main de Tallemant. Nous l'insérons ici pour en assurer la conservation.

Rien n'est si beau que la jeune Doris;
Son port hautain n'est pas d'une mortelle;
Ses doux regards, ses amoureux souris,
Ses traits divins, sa grace naturelle,
De son beau teint la fraîcheur éternelle,
De son beau sein la blancheur immortelle,
Et ses beaux yeux plus brillans que le jour;
Je l'aime aussi de toute mon amour,
Et honni soit celui qui mal y pense.

J'aime d'amour ses aimables esprits,
Ses doux accens, qui charment Philomèle,
Et son esprit, délice des esprits,
Et sa vertu, des vertus le modèle;

(1) *Recueil de vers choisis*, Paris, 1693, pag. 8.

J'aime son cœur et constant et fidèle,
Qui des vieux temps la bonté renouvelle,
Chose si rare en l'empire d'Amour;
Et de ses mœurs l'adorable innocence,
Chose si rare aux beautés de la cour;
Mais honni soit celui qui mal y pense.

Elle, qui sait de mon amour le prix,
Qui voit ma flamme et si pure et si belle,
Qui voit mon cœur si sainctement épris,
Qui reconnoît la grandeur de mon zèle,
M'honore aussi d'une amour mutuelle;
Et maintenant qu'une absence cruelle
Ronge mon cœur comme un cruel vautour,
Sa belle main, consolant ma souffrance,
Par ses escrits me promet son retour;
Mais honni soit celui qui mal y pense.

ENVOI.

Jeunes blondins qui soupirez pour elle,
Et qui souffrez ses rigoureux mépris,
Si vous vouliez estre aimez de la belle,
Il faudroit estre amans à cheveux gris
Et ne l'aimer que d'amour fraternelle.
Mais de vous tous on diroit par la France,
Comme de moy l'on dit par tous pays :
Que honni soit celui qui mal y pense.

Jeunes blondins qui soupirez pour elle,
N'en attendez que rigoureux mespris;
Pour espérer d'estre aimez de la belle
Il faudroit estre amans à cheveux gris.

Une épître en vers, adressée par Tallemant des Réaux au père Rapin, jésuite, a été mise à notre disposition. (1)

(1) Nous devons la communication de cette épître à M. Parison, savant bibliographe, ami du père Adry et de l'abbé de Saint-Léger, qui a réuni à une excellente bibliothèque de classiques et d'anciens livres des autographes fort curieux. Cette pièce est toute de la main de Tallemant des Réaux.

Le père Rapin, le célèbre auteur du poème des *Jardins*, mort en 1687, a écrit au bas de cette épître les mots suivans : *Des Réaux, depuis converty*. Des lettres autographes de Rapin, rapprochées de ces mots, ne permettent pas de douter qu'ils ne soient de sa main. Il résulte de cette courte mention qu'à une époque avancée de sa vie des Réaux embrassa la religion catholique ; M. de Boze semble l'indiquer dans son éloge de l'abbé Paul Tallemant.

L'épître de Tallemant n'est pas sans importance ; elle le montre dans un âge avancé, de léger, caustique et frondeur, devenu un homme sérieux, appréciant les choses à leur valeur ; nous croyons, malgré son étendue et sa médiocrité, devoir insérer ici cette pièce.

Rapin, je ne saurois différer davantage,
Ma muse veut enfin te rendre quelque hommage ;
J'en prévoy bien le risque, et qu'au petit troupeau
Le cas assurément paroistra fort nouveau ;
Mais il m'importe peu qu'on y trouve à redire ;
T'aimer comme je fais, c'est bien pis que t'écrire ;
Je ne m'en cache point, je voudrois que mes vers
Le pussent faire entendre à tout cet univers.
Tu ne m'es pas moins cher pour être jésuite ;
Sous quelque habit qu'il soit, j'honore le mérite,
Et l'on peut bien aller jusqu'aux religieux,
Quand de tous les humains ceux qu'on aime le mieux
Ou sont bénéficiers, ou le voudroient bien être.
Ah ! plût à Dieu qu'il prît envie à notre maître
De voir si sur ce fait je ne suis point menteur ;
D'être désavoué je n'aurai pas grand'peur :
En tout temps mes amis ont eu le sort contraire,
Leurs veilles jusqu'ici ne leur profitent guère ;
Ils ont assez fait voir leurs talens merveilleux,
Le siècle les admire et ne fait rien pour eux ;
Je ne suis point surpris de voir que l'opulence
Fasse aujourd'hui divorce avecque la science ;
Elle l'a toujours fait ; en quel temps a-t-on vu
La Fortune d'accord avecque la vertu ?
Qui l'espère, se flatte, et leur vieille querelle,
Bien loin de s'apaiser, toujours se renouvelle.

Il s'en faut consoler et faire son devoir,
Mériter du bonheur, c'est plus que d'en avoir.
Les peines, les travaux, sont même salutaires;
Il n'est pas bon d'avoir toutes choses prospères;
Rien ne fait voir si clair que la calamité,
Et rien n'aveugle tant que la prospérité.
Dans mes afflictions, au milieu de mes pertes,
J'ai fait, pour mon repos, d'heureuses découvertes;
Et me voir dans ton cœur placé comme j'y suis,
C'est un bien que je crois devoir à mes ennuys.
Ma disgrace, en effet, me vaut cet avantage;
Je t'aurois bien toujours connu par ton ouvrage,
Et de tes grands *Jardins* contemplant les beautés,
J'eusse admiré la main qui nous les a plantés.
Quoi que la fable ait dit de ceux des Hespérides,
Ce n'étoient auprès d'eux que des sables arides;
Mais je t'eusse peut-être admiré sans te voir.
Cependant, cher Rapin, ton sublime savoir
Ne mérite que trop qu'on t'aille rendre grace
De tout l'or que pour nous tu tires du Parnasse.
Je n'ose dire tout; j'épargne ta pudeur;
Si j'aime ton esprit, j'aime encor mieux ton cœur.
Sauroit-on trop louer cette humeur bienfaisante,
Ces soins officieux, cette ardeur obligeante?
Je tiens qu'au plus haut point un mortel est monté,
Lorsqu'en lui la lumière est jointe à la bonté;
Mais cet heureux concert, ce divin assemblage,
Se trouve rarement et surtout en notre âge;
Les hommes éclairés abusent de leurs dons,
On ne voit presque plus que les sots qui soient bons.
Ton amitié, Rapin, à ton poème est semblable,
Elle instruit, elle plaist, tout en est agréable.
Pour moi, rien ne m'est cher comme les bons amis,
C'est ce qu'en mon estime au plus haut rang j'ai mis.
Au prix de tels trésors, nuls trésors ne me tentent.
Après les bons amis, les bons livres m'enchantent.
A toute heure, en tous temps, je tiens entre les mains
Les ouvrages fameux des Grecs et des Romains.
O le grand don de Dieu que d'aimer la lecture!
Avecque ce secours jamais le temps ne dure.

Que de gens à la ville, aussi bien qu'à la cour,
Voyons-nous s'ennuyer la plus grand'part du jour!
Ils ne savent que faire, et sans la comédie,
Ces sots mèneroient bien une plus triste vie;
Je pense, en bonne foy, que les propres acteurs
N'y vont pas si souvent que certains spectateurs.

Certes, le ciel a beau nous faire des largesses,
Il a beau nous donner des grandeurs, des richesses,
A moins qu'il daigne encor nous donner du bon sens,
A vray dire, il nous fait de dangereux présens :
A tel il vaudroit mieux être gueux qu'être riche;
Car, s'il n'est insolent ou prodigue, il est chiche.
Combien à leurs trésors se laissent éblouir!
On sait moins que jamais comme il en faut jouir.
Regardez cet abbé, dont le train magnifique
Aux dévots fondateurs fait tous les jours la nique,
N'oyez-vous pas partout vanter leur charité?
En voyez-vous un seul qui ne meure endetté,
Ou, pour parler correct, qui ne meure insolvable?
Ils doivent tout ensemble à Dieu, au monde, au diable.
Pour le diable, sans doute il s'en fait bien payer,
En vain avec ce rustre on voudroit *dilayer*.

Mais nous voilà, Rapin, sur une ample matière,
N'entrons point, je te prie, en si vaste carrière;
Je fuis le lieu commun, et j'aime mieux finir,
Que d'une rapsodie aller t'entretenir.

Cette épître montre de combien de matériaux nous avons été privés pour que cette notice fût aussi satisfaisante que nous l'eussions désiré. On y voit Tallemant désabusé des préventions des réformés contre l'église romaine, et devenu l'ami d'un jésuite qui s'est fait un grand nom dans les lettres; il y parle de *ses afflictions*, de *ses pertes*, de *sa disgrace*, circonstances de sa vie sur lesquelles nous ne pouvons donner presque aucun renseignement.

Tallemant des Réaux avait vraisemblablement perdu sa fille, cette petite *des Réaux* dont il parle au chapitre de M^me^ de Montausier; elle ne paraît pas en effet lui avoir survécu. Toute la famille éprouva des revers de fortune à la mort de Pierre Talle-

mant, le frère aîné de des Réaux, par l'infidélité d'un sieur Bibaud, qui était son associé. Quant à la disgrace dont il parle, nous ne pouvons même pas présumer quelle fut sa nature; Tallemant n'appartenait à aucune compagnie judiciaire; il avait trop de philosophie pour ne pas préférer son indépendance à la faveur des grands, et jamais homme n'a été moins courtisan. D'autres découvertes viendront peut-être dissiper ces obscurités.

Nous avons pu déterminer la date de la naissance de Tallemant des Réaux, mais il est impossible de fixer, même par approximation, l'époque de sa mort. Tallemant vivait encore en 1691, car on lit sur les registres de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, un acte de baptême ainsi conçu :

« Elisabeth, née le 23 mai 1691, fille de Pierre de Rambouillet, écuyer, sieur de Lancry, et de dame Anne Bourdin, son épouse, demeurant rue de Berry. Le parrain, Jacques de Monceau, écuyer, sieur de Davene; la marraine, dame Elisabeth de Rambouillet, *épouse* de Gédéon Tallemant, écuyer, seigneur des Réaux, demeurant rue Saint-Augustin. »

Pierre de Rambouillet était frère d'Antoine de Rambouillet de La Sablière et de Mme Tallemant des Réaux.

On conserve, au cabinet généalogique de la bibliothèque du Roi, une quittance donnée le 1er juillet 1704, par Elisabeth de Rambouillet, *veuve* de Gédéon Tallemant, écuyer, sieur des Réaux.

Ces renseignemens, qui placent la mort de Tallemant des Réaux entre le 23 mai 1691 et le 1er juillet 1704 laissent bien du vague, mais nous n'avons pu jusqu'à présent nous procurer rien de plus précis.

Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux sont le seul ouvrage qu'il nous ait laissé. Il vivait au milieu de plusieurs sociétés tout-à-fait distinctes; la principale était celle de l'hôtel de Rambouillet. Ami de la marquise, il la voyait entourée de tout ce que la noblesse et les lettres offraient de plus illustre et de plus renommé; il a recueilli dans ses entretiens avec *Arthénice* (1) une foule de faits et

(1) Ce fut Malherbe qui donna à madame de Rambouillet ce nom tant de fois répété, c'était l'anagramme de *Catherine*. Elle s'appelait Catherine de Vivonne. (*Mémoires de Tallemant des Réaux*, tom. I, pag. 189.)

d'anecdotes sur les règnes de Henri IV et de Louis XIII; il voyait cette femme si justement célèbre, alliée des deux reines Catherine et Marie de Médicis, entourée de sa noble famille, de ces d'Angennes de tout point si remarquables, visitée par M^me^ la Princesse, par M^lle^ de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, et par le héros de Rocroy; il y rencontrait la duchesse d'Aiguillon, la vicomtesse d'Auchy, M^me^ de Sablé, M^lle^ de Scudéry, M^me^ de Sévigné, Voiture et M^lle^ Paulet, cette lionne indomptée, Vaugelas, Malherbe, Racan, les deux Corneille, Mairet, Benserade, Chapelain, Godeau, Huet, Ménage, Gombaud; enfin toutes les illustrations comme toutes les célébrités étaient là réunies; il y recueillait ce qu'il a raconté du cardinal de Richelieu, des Guise et des Valançay, de Boisrobert, de Ninon, de Marion de Lorme, etc. (1). De ce cercle brillant, mélange de grandeur et de *préciosité*, Tallemant descendait à celui des financiers et de la haute bourgeoisie; fils d'un homme de finances, marié à Elisabeth de Rambouillet, fille d'un riche traitant, cousin-germain par alliance de la fille de Montauron, ce Crésus à la mode auquel Corneille dédiait *Cinna*, introduit, par le mariage de son frère aîné avec M^lle^ de La Honville, au milieu d'un autre cercle opulent, il lui a été facile d'observer de ces différens points de vue la cour et la ville, la noblesse et la bourgeoisie. Bourgeois lui-même, et peut-être jaloux des avantages que donnait une naissance que le mérite n'accompagne pas toujours, des Réaux ne put se défendre de mêler à ses observations le dénigrement et la malignité, et il mit une sorte de complaisance à signaler les vices des grands et à les rabaisser au niveau des autres hommes; le même motif le conduisit à s'étendre sur des familles obscures, et à révéler l'origine de gens partis de bas, que la fortune avait favorisés; jeune, porté à

(1) On trouve de grands détails sur la société de l'hôtel de Rambouillet dans un *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, par M. Rœderer, de l'académie des sciences morales. Paris, Firmin Didot, 1835, in-8. Nous regrettons que cet ouvrage ait été composé avant la publication des Mémoires de Tallemant; l'auteur y aurait pu trouver d'utiles renseignemens. Nous regrettons aussi de n'avoir pu profiter des vastes recherches contenues dans cet ouvrage pour éclaircir quelques passages de Tallemant.

la débauche et au libertinage de l'esprit, il ne craignit pas de soulever les voiles assez diaphanes qui cachaient les désordres de son temps. Il le fit avec d'autant moins de ménagement qu'il n'écrivait que pour lui et pour quelques amis. Il s'en explique lui-même en ces termes : « Je prétends dire le bien et le mal sans dissimuler la vérité.... Je le fais d'autant plus librement que je sais bien que ce ne sont pas choses à mettre en lumière, quoique peut-être elles ne laissassent pas d'être utiles. Je donne cela à mes amis qui m'en prient. »

Ecrivant sous ces influences, des Réaux a peint beaucoup de choses telles qu'elles étaient; mais, entraîné par ses préventions, il lui est fréquemment arrivé de charger le tableau. Souvent aussi, par un travers d'imagination, ses regards se sont arrêtés de préférence sur le côté licencieux de la société, aussi est-il essentiel de faire, en le lisant, la part des préjugés de l'écrivain. Lues avec cette précaution, les *Historiettes* seront utiles; ce sont, dans leur genre, des mémoires de la société du XVII^e siècle comme ceux de Conrart, comme les lettres de M^me de Sévigné, de Guy Patin et de tant d'autres; toutes les classes viennent à leur tour y comparaître : en effet, comme déjà nous l'avons dit ailleurs, des Réaux nous montre « les grands personnages en *déshabillé*, les riches financiers dans leurs modestes commencemens, les littérateurs dans les plus petits détails de leur vie privée. »

C'est surtout la bourgeoisie que Tallemant a dessinée d'après nature, elle que nous ne connaissions guère que par des traits épars dans les correspondances, dans les Mémoires du temps et dans les comédies de Molière. Il a, pour ainsi dire, révélé l'existence de M^me Pilou, de cette vieille si spirituelle, qui marchera désormais, dans nos souvenirs, à côté de M^me Cornuel et de M^me de Cavoie; cette bonne M^me Pilou, veuve d'un procureur, reçue cependant à la cour, avec qui les duchesses même comptaient, et dont il ne nous était parvenu que le nom, parce qu'elle a été la première bourgeoise qui ait eu un carrosse, et qu'à ce titre Sauval lui a donné une place dans ses *Antiquités de Paris*.

Littérateur lui-même, Tallemant a vécu au milieu des écrivains de son siècle, et il les a généralement bien jugés. Peu de détails échappent à la postérité sur les hommes célèbres qui fondent la

renommée d'un pays; mais les littérateurs du second ordre s'effacent et disparaissent dans les rayons de gloire qui environnent les grandes illustrations. C'est précisément à ces réputations secondaires que Tallemant s'est le plus attaché; Voiture et Balzac, Gombauld et Costar, Conrart et Sarrasin, M^lles de Gournay, de Scudéry et des Jardins, des Yvetaux et Colletet, Racan, Boisrobert, Bautru, le ridicule Neuf-Germain, Chapelain, Conrart, et tant d'autres devront à Tallemant d'être mieux connus et mieux appréciés; et quoique nous soyons nécessairement suspects de quelque partialité pour l'écrivain que nous faisons les premiers connaître, nous croyons pouvoir affirmer qu'à l'avenir il faudra consulter des Réaux quand on voudra descendre dans les détails privés, et souvent minutieux, de la vie des hommes de lettres dont il parle dans ses Historiettes.

Il ne faut pas s'arrêter, comme on l'a fait dans quelques articles de journaux, à ce que dit Tallemant de Blaise Pascal, et de ce *garçon de belles-lettres et qui fait des vers, nommé La Fontaine.* Au moment où Tallemant écrivait, en 1657 ou 1658, les *Lettres à un provincial* venaient de paraître successivement sous le nom de Louis de Montalte, mais l'auteur en était demeuré inconnu. Quant à La Fontaine, aucune fable n'avait encore révélé son génie.

Nous ne possédons au reste de Tallemant que l'ouvrage qu'il n'avait pas destiné à voir le jour; c'est l'*Album*, auquel il confiait ses souvenirs de toute nature, aussi bien ceux qu'il racontait *inter pocula*, que ceux par lesquels il jetait d'agréables distractions dans un cercle choisi; ses Historiettes sont en quelque sorte l'*ament meminisse*, qu'il destinait à égayer ses vieux jours. C'était aux Mémoires de la régence d'Anne d'Autriche que Tallemant attachait le plus d'importance; il y renvoie fréquemment dans ses Historiettes; c'est là qu'il se proposait de tracer l'histoire de son temps; il n'a malheureusement pas mis la dernière main à cet ouvrage; il est même douteux qu'il l'ait jamais composé.

On voit, par l'*Introduction* des *Historiettes*, qu'en 1657, quand Tallemant se mit à les écrire, il avait seulement formé le projet de composer des mémoires plus importans : « Je renverrai souvent, dit-il, aux mémoires *que je prétends faire* de la régence d'Anne d'Autriche, ou, pour mieux dire, de l'administration du cardinal

Mazarin, que je continuerai tant qu'il gouvernera, si je me trouve en état de le faire. » Tallemant a employé trois ans à rédiger ses *Historiettes*, car il les termine par le récit du procès du marquis de Langey, jugé en 1659. Les mémoires de Tallemant contiennent, il est vrai, quelques faits postérieurs à cette époque, mais ces faits sont écrits dans des additions à la marge du manuscrit, que les éditeurs ont rétablies dans le texte. Nous ne croyons pas, au reste, qu'aucune de ces additions soit relative à des faits plus récens que les années 1665 ou 1666.

Rien n'établit jusqu'à présent que Tallemant ait mis à exécution le projet d'écrire les *Mémoires sur la régence* qu'il semblait promettre (1). Les recherches les plus étendues dans toutes les bibliothèques de Paris n'ont eu à cet égard aucun résultat.

Dès leur apparition, les Mémoires de Tallemant ont été l'objet d'éloges et de critiques également outrés. Les partisans de ce qu'on est convenu d'appeler *le progrès*, y ont applaudi; ils ont cru y voir une sorte de niveau passé sur ces hautes existences dont les reflets jettent encore de l'éclat sur notre société moderne; ceux qui gémissent du bouleversement des idées sur lesquelles reposent les sociétés, ont cru y voir le ravalement de la noblesse et du haut clergé, ainsi que la dégradation des mœurs du vieux temps, et ils ont repoussé avec une sorte d'indignation un livre qui, à leurs yeux, dépouillait le passé de ses enchantemens. Nous n'acceptons ni ces éloges ni ces blâmes; nous répondrons aux uns comme aux autres que si Tallemant a dévoilé de basses intrigues et de misérables faiblesses de personnages illustres, il a seulement rapproché de notre vue ce que nous sommes accoutumés à ne regarder que d'un point éloigné. Peintre des scènes vulgaires de la société, il rassemble les traits épars jusqu'ici dans des recueils rarement consultés. Rien dans les récits de Tallemant n'étonnera ceux qui ont parcouru les vaudevilles, les ponts-bretons et les chansons dont nos *sottisiers* fourmillent, où de scandaleuses anecdotes sont reproduites avec un cynisme révoltant dans des couplets dont

(1) Tallemant paraît au moins avoir commencé ce travail, car il y a plusieurs fois renvoyé positivement.

des hommes qui passaient pour polis ne craignaient pas de souiller leurs lèvres; rien n'étonnera ceux qui ont lu avec attention *les Amours des Gaules*, cette satire attribuée en partie à Bussy Rabutin, qui renferme beaucoup plus de faits historiques qu'on ne le pense généralement. La société du XVIII^e siècle présente à l'observateur les plus singuliers contrastes. Des jeunes gens de la cour et de la ville, des femmes de haute qualité, des bourgeoises, se livraient aux débauches les plus dégradantes; le vaudeville malin châtiait cette conduite, et plus tard les sentimens religieux reprenaient leur empire, et on voyait tous ces enfans égarés revenir à la pratique des plus austères vertus.

On accuse Tallemant d'avoir calomnié Henri IV, d'avoir cherché à diminuer la gloire dont la mémoire de ce bon roi est environnée. Ce reproche est injuste. Dans l'*historiette* de ce prince, Tallemant s'est plus attaché au *vert galant* qu'au grand roi; il a laissé cette tâche à l'historien; il parle plus de ses maîtresses que de ses exploits; est-il injuste quand il dit : « On n'a jamais vu un prince plus humain, ni qui aimât plus son peuple? » C'est à l'égard du duc de Sully que Tallemant a surtout montré de la prévention. Ce ne serait pas ici le lieu d'entrer dans une discussion qui aurait besoin de quelques développemens; nous sommes loin de partager les préoccupations de Tallemant à l'égard du grand ministre de Henri IV; on ne peut cependant pas se dissimuler que l'administration de Sully est principalement connue par les *Œconomies royales*, composées sous ses yeux par des secrétaires à ses gages. Tous les matériaux de l'histoire sont loin d'être encore publiés; attendons-les; considérons seulement Tallemant comme un nouveau témoin introduit dans l'arène des débats historiques. Il ne faut pas le croire sur parole, mais il y aurait de l'injustice à refuser de l'entendre (1).

Tallemant a été l'objet d'une accusation grave; sa plume est loin d'être chaste; il raconte avec une sorte de complaisance des

(1) M. Paulin Paris, dans une spirituelle analyse des Mémoires de Tallemant, insérée au *Bulletin de la société de l'Histoire de France*, 1834 (1^re partie, tom. I, pag. 32), attribue l'injustice de Tallemant envers Sully à l'influence de madame de Rambouillet, qui était dans les intérêts du duc d'Epernon, l'en-

anecdotes scandaleuses; il foule aux pieds des bienséances qui doivent toujours être respectées. Les éditeurs ont été au-devant de ce reproche, mais obligés de supprimer un petit nombre de passages qui dépassaient toutes les bornes, ils se seraient bien gardés de porter plus loin le scrupule. Ils ont mieux aimé encourir le reproche de n'avoir pas été assez sévères que de risquer d'ôter à Tallemant sa physionomie originale avec son allure cynique, moqueuse et dénigrante. Ce livre est celui des hommes faits; ceux qui le liront feront la part du temps; ils seront encore choqués d'une foule d'expressions, de couplets et d'anecdotes, que nous avons cru devoir conserver; mais ils se souviendront que nos pères n'avaient pas les mêmes idées que nous sur certaines bienséances. Nos poètes dramatiques emploieraient-ils aujourd'hui des expressions qui du temps de Molière, de Dancourt et de Montfleury, n'effarouchaient personne? Tallemant écrit pour ses amis avec l'abandon d'une correspondance familière; il amène et il explique ces vaudevilles qui avaient *le diable au corps*, comme M^me^ de Sévigné le disait si plaisamment des chansons de Blot, et il conte en badinant les anecdotes qui les ont inspirés. Aussi Tallemant des Réaux a-t-il plus d'un rapport avec Brantôme et Pierre de l'Estoile, écrivains que, malgré leur cynisme, on n'a jamais pensé à exclure des bibliothèques.

MONMERQUÉ,
Membre de l'Institut.

nemi de Sully. Cette remarque qui nous était échappée, mérite d'être pesée; mais c'est surtout dans l'historiette de Louis XIII (tom. II, pag. 64), que l'influence de madame de Rambouillet se fait le mieux sentir : « Elle ne pouvoit souffrir le Roi, dit Tallemant; il lui déplaisoit étrangement; tout ce qu'il faisoit lui sembloit contre la bienséance (tom. II, pag. 232). » Aussi Tallemant a-t-il singulièrement maltraité Louis XIII; il lui prête des vices dont, à ce qu'il nous semble, personne jusqu'à présent ne l'avait accusé; il relève soigneusement ses ridicules et ses défauts, et il ne dit pas un mot du courage de soldat qu'il montra à l'attaque du Pas-de-Suze.

## NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Les *Historiettes* ou Mémoires de Tallemant des Réaux ont le plus haut degré d'authenticité.

Elles sont publiées d'après le manuscrit de l'auteur. Il est entièrement écrit de sa main, et forme un volume du format in-folio, composé de sept cent quatre-vingt dix-huit pages, sans y comprendre les tables. L'ouvrage est écrit le plus souvent à mi-marge, et la colonne restée en blanc est chargée de renvois fréquens et d'articles que l'auteur a ajoutés à sa première composition. Des ratures assez multipliées portent les corrections inséparables d'un premier jet. L'écriture du manuscrit est fine, rapide et d'une lecture assez difficile.

Ce manuscrit a été long-temps possédé par MM. Trudaine. En 1803, il été compris, sous le n° 1677, dans le catalogue de la bibliothèque de cette famille, dressé par Bluet, libraire. Il est [illegible] annoncé : *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France, sous Henri IV et Louis XIII*, in-folio, vél. Cette désignation est suivie de la note suivante : « Manuscrit sur papier contenant sept cent quatre-vingt dix-huit pages. Recueil rempli de faits curieux et peu connus, et accompagné d'une table des matières. »

Cette note prouve suffisamment que le rédacteur du catalogue ne connaissait pas plus l'auteur du manuscrit que les matières qu'il y a traitées.

M. de Châteaugiron ayant acheté ce volume, ne tarda pas à reconnaître son importance littéraire. Il en fit faire, sous ses yeux, une copie exacte, et peu jaloux d'une jouissance exclusive, il communiqua l'ouvrage à quelques amis. C'est ainsi que les Mémoires de Tallemant des Réaux ont été cités par M. Walkenaer dans l'*Histoire de La Fontaine*, dans la *Vie de Maucroix*, et dans la notice sur Antoine Rambouillet de la Sablière; par M. Jules Taschereau, dans l'*Histoire de Molière*, et par nous dans la notice qui précède les Mémoires de Conrart, publiés en 1826.

Les éditeurs de Tallemant des Réaux ont réuni dans un seul contexte les Mémoires continus et les additions écrites sur les marges qui ont paru susceptibles de tenir leur place dans l'ensemble de l'ouvrage. Quant à une multitude de fragmens et de courtes observations, qui ne peuvent être rattachés au texte, ils sont considérés comme des notes.

rejetées au bas des pages, où ils sont signés T, lettre initiale de Tallemant des Réaux.

Les notes des éditeurs ne portent aucune signature.

Nous avons rencontré, en 1825, chez le libraire Bluet, deux portefeuilles remplis de pièces manuscrites du temps de Louis XIV; la plupart de ces pièces sont écrites de la main de Tallemant des Réaux. Les couplets des *Frondeurs* y sont mêlés à ceux des *Mazarins*: les portraits, tels qu'on les faisait dans la société de M^lle^ de Montpensier, y sont confondus avec des vers de La Fontaine, du duc de Nevers, de M^me^ Deshoulières, de Montplaisir, de Benserade, de M^lle^ Scudéry, et d'une foule d'autres.

Un fragment assez considérable des *Historiettes* ou Mémoires de Tallemant des Réaux fait partie d'un de ces portefeuilles. C'est le chapitre sur *mademoiselle des Jardins, l'Abbé d'Aubignac* et *Pierre Corneille*. Ce morceau, entièrement écrit de la main de des Réaux, porte la date de 1660. Il forme dans notre édition le dernier chapitre de ses Mémoires (1).

Ces portefeuilles contiennent d'autres opuscules plus ou moins importans. Il s'y est rencontré le manuscrit d'un ballet inédit, ouvrage de la jeunesse de La Fontaine, intitulé : *les Rieurs du beau Richart* (2). L'éditeur s'est empressé d'offrir cette petite pièce à M. le baron Walkenaer, son honorable confrère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui l'a insérée dans sa belle édition des œuvres du fabuliste (3), en l'accompagnant de recherches aussi curieuses qu'exactes.

Ces portefeuilles contiennent encore la copie de la main de Tallemant des Réaux du Voyage de Chapelle et Bachaumont; ce n'est qu'une première pensée, beaucoup moins développée que les éditions imprimées; mais les notes que des Réaux y a ajoutés sur les personnes dont il est question dans l'opuscule des deux amis, donnent de la curiosité à cette copie incomplète.

Les deux portefeuilles, ainsi que le manuscrit des *Historiettes*, provennent de la bibliothèque de la famille Trudaine, dans laquelle Renée-Madeleine de Rambouillet, petite-nièce de M^me^ Tallemant des Réaux, paraît avoir apporté la succession de sa grande tante, et peut-être même celle de Gédéon Tallemant des Réaux, son grand-oncle.

(1) Tom. VI, pag. 210.

(2) *Le beau Richart* est un carrefour de Château-Thierry, où se réunissaient les habitans pour s'entretenir de nouvelles.

(3) *OEuvres de La Fontaine*. Paris, Lefèvre, 1827, in-8°, Tom. IV, pag. 127.

Cette demoiselle de Rambouillet, fille de Nicolas de Rambouillet, et petite-fille de Mme de la Sablière, amie de La Fontaine, était dame de la Sablière, du Plessis-La-Leu (1), et d'autres lieux. Elle épousa, le 1er février 1701, Charles Trudaine de Montigny, qui est devenu prévôt des marchands, et est mort en 1721 (2).

Il nous semble évident que par cette alliance les manuscrits de Tallemant sont venus dans la bibliothèque de Trudaine. Cette circonstance contribuerait encore, s'il en était besoin, à établir l'authenticité du manuscrit des *Historiettes* et de la plupart des pièces contenues dans les deux portefeuilles que l'on vient de décrire.

Nous avons fait usage d'un autre manuscrit de Tallemant des Réaux qui provient de la bibliothèque de M. Boulard. C'est un recueil d'anecdotes et de bons mots, qui a fourni deux chapitres aux éditeurs, dont un contient les réparties attribuées à Mme Cornuel (3). Ce manuscrit, qui appartient à M. Monmerqué, est tout entier de la main de Tallemant; l'écriture des dernières pages est fort altérée et paraît être de sa vieillesse.

Nous avons réuni aux Mémoires de Tallemant des Réaux deux ouvrages qui leur font suite et leur servent de complément.

Le premier est la *Vie de Costar et de Louis Pauquet*, son secrétaire. L'auteur était un ecclésiastique de la cathédrale du Mans, dont le nom est inconnu. On y voit beaucoup de particularités sur Costar et sur son temps; le secret du travail des savans du XVIIe siècle y est mis à jour, et sous ce rapport surtout, c'est une curiosité remarquable. M. Aimé Martin, propriétaire du manuscrit, a eu la complaisance de le mettre à notre disposition.

La *Vie de Costar* est suivie de quelques lettres adressées, par Mlle de Scudéry, en 1650 et en 1651, à Godeau, l'évêque de Vence; elles sont d'un grand intérêt, et renferment des détails inconnus jusqu'à présent sur plusieurs évènemens de la guerre de la Fronde.

Des avertissemens particuliers précèdent la *Vie de Costar* et les lettres de Mlle de Scudéry.

(1) Cette terre venait des Tallemant.

(2) Nous avons trouvé ces renseignemens dans le cabinet généalogique de la Bibliothèque du roi, au mot *Trudaine*.

(3) Voyez la *Suite de bons mots et naïvetés*, tom. V, pag. 168, et les *Réparties de madame Cornuel*, *ibid.*, pag. 179.

# FRAGMENT

## D'UN LIVRE A PUBLIER.

Pendant les guerres de l'empire, tandis que les maris et les frères étaient en Allemagne, les mères inquiètes avaient mis au monde une génération ardente, pâle, nerveuse. Conçus entre deux batailles, élevés dans les colléges aux roulemens des tambours, des milliers d'enfans se regardaient entre eux d'un œil sombre, en essayant leurs muscles chétifs. De temps en temps leurs pères ensanglantés apparaissaient, les soulevaient sur leurs poitrines chamarrées d'or, puis les posaient à terre et remontaient à cheval.

Un seul homme était en vie alors en Europe, le reste des êtres tâchait de se remplir les poumons de l'air qu'il avait respiré. Chaque année, la France faisait présent à cet homme de trois cent mille jeunes gens; et lui, prenant avec un sourire cette fibre nouvelle arrachée au cœur de l'humanité, il la tordait entre ses mains, et en faisait une corde neuve à son arc; puis il posait sur cet arc une de ces flèches qui traversèrent le monde, et s'en furent tomber dans une petite vallée d'une île déserte, sous un saule pleureur.

Jamais il n'y eut tant de nuits sans sommeil que du temps de

cet homme; jamais on ne vit se pencher sur les remparts des villes un tel peuple de mères désolées; jamais il n'y eut un tel silence autour de ceux qui parlaient de mort. Et pourtant jamais il n'y eut tant de joie, tant de vie, tant de fanfares guerrières dans tous les cœurs; jamais il n'y eut de soleils si purs que ceux qui séchèrent tout ce sang. On disait que Dieu les faisait pour cet homme, et on les appelait ses soleils d'Austerlitz. Mais il les faisait bien lui-même avec ses canons toujours tonnans, et qui ne laissaient de nuages qu'aux lendemains de ses batailles.

C'était l'air de ce ciel sans tache, où brillait tant de gloire, où resplendissait tant d'acier, que les enfans respiraient alors. Ils savaient bien qu'ils étaient destinés aux hécatombes; mais ils croyaient Murat invulnérable, et on avait vu passer l'empereur sur un pont où sifflaient tant de balles, qu'on ne savait s'il pouvait mourir. Et quand même on aurait dû mourir, qu'était-ce que cela? La mort elle-même était si belle alors, si grande, si magnifique dans sa pourpre fumante! Elle ressemblait si bien à l'espérance, elle fauchait de si verts épis, qu'elle en était comme devenue jeune, et qu'on ne croyait plus à la vieillesse. Tous les berceaux de France étaient des boucliers; tous les cerceuils en étaient aussi; il n'y avait vraiment plus de vieillards; il n'y avait que des cadavres ou des demi-dieux.

Cependant l'immortel empereur était un jour sur une colline à regarder sept peuples s'égorger; comme il ne savait pas encore s'il serait le maître du monde ou seulement de la moitié, Azraël passa sur la route; il l'effleura du bout de l'aile, et le poussa dans l'Océan. Au bruit de sa chute, les vieilles croyances moribondes se redressèrent sur leurs lits de douleur, et avançant leurs pattes crochues, toutes les royales araignées découpèrent l'Europe, et de la pourpre de César se firent un habit d'Arlequin.

De même qu'un voyageur, tant qu'il est sur le chemin, court nuit et jour par la pluie et par le soleil, sans s'apercevoir de ses veilles ni des dangers; mais dès qu'il est arrivé au milieu de sa famille et qu'il s'asseoit devant le feu, il éprouve une lassitude sans bornes et peut à peine se traîner à son lit: ainsi la France, veuve de César, sentit tout à coup sa blessure. Elle tomba en dé-

faillance, et s'endormit d'un si profond sommeil, que ses vieux rois, la croyant morte, l'enveloppèrent d'un linceul blanc. La vieille armée en cheveux gris rentra épuisée de fatigue, et les foyers des châteaux déserts se rallumèrent tristement.

Alors ces hommes de l'empire qui avaient tant couru et tant égorgé, embrassèrent leurs femmes amaigries et parlèrent de leurs premières amours; ils se regardèrent dans les fontaines de leurs prairies natales, et ils s'y virent si vieux, si mutilés, qu'ils se souvinrent de leurs fils, afin qu'on leur fermât les yeux. Ils demandèrent où ils étaient; les enfans sortirent des colléges, et ne voyant plus ni sabres, ni cuirasses, ni fantassins, ni cavaliers, ils demandèrent à leur tour où étaient leurs pères. Mais on leur répondit que la guerre était finie, que César était mort, et que les portraits de Wellington et de Blücher étaient suspendus dans les antichambres des consulats et des ambassades, avec ces deux mots au bas: *Salvatoribus mundi*.

Alors il s'assit sur un monde en ruines une jeunesse soucieuse. Tous ces enfans étaient des gouttes d'un sang brûlant qui avait inondé la terre; ils étaient nés au sein de la guerre pour la guerre. Ils avaient rêvé pendant quinze ans des neiges de Moscou et du soleil des Pyramides; on les avait trempés dans le mépris de la vie comme de jeunes épées. Ils n'étaient pas sortis de leurs villes, mais on leur avait dit que par chaque barrière de ces villes on allait à une capitale d'Europe. Ils avaient dans la tête tout un monde; ils regardaient la terre, le ciel, les rues et les chemins; tout cela était vide, et les cloches de leurs paroisses résonnaient seules dans le lointain.

De pâles fantômes, couverts de robes noires, traversaient lentement les campagnes; d'autres frappaient aux portes des maisons, et dès qu'on leur avait ouvert, ils tiraient de leurs poches de grands parchemins tout usés, avec lesquels ils chassaient les habitans. De tous côtés arrivaient des hommes encore tout tremblans de la peur qui leur avait pris à leur départ, vingt ans auparavant. Tous réclamaient, disputaient et criaient: on s'étonnait qu'une seule mort pût appeler tant de corbeaux.

Le roi de France était sur son trône, regardant çà et là s'il ne voyait pas une abeille dans ses tapisseries. Les uns lui tendaient

leur chapeau, et il leur donnait de l'argent; les autres lui montraient un crucifix, et il le baisait; d'autres se contentaient de lui crier aux oreilles de grands noms retentissans, et il répondait à ceux-là d'aller dans sa grand'salle, que les échos en étaient sonores; d'autres encore lui montraient leurs vieux manteaux, comme ils en avaient bien effacé les abeilles, et à ceux-là il donnait un habit neuf.

Les enfans regardaient tout cela, pensant toujours que l'ombre de César allait débarquer à Cannes et souffler sur ces larves; mais le silence continuait toujours, et l'on ne voyait flotter dans le ciel que la pâleur des lis. Quand les enfans parlaient de gloire, on leur disait : Faites-vous prêtres; quand ils parlaient d'ambition : Faites-vous prêtres; d'espérance, d'amour, de force, de vie : Faites-vous prêtres.

Cependant il monta à la tribune aux harangues un homme qui tenait à la main un contrat entre le roi et le peuple; il commença à dire que la gloire était une belle chose, et l'ambition et la guerre aussi; mais qu'il y en avait une plus belle, qui s'appelait la liberté.

Les enfans relevèrent la tête et se souvinrent de leurs grands-pères qui en avaient aussi parlé. Ils se souvinrent d'avoir rencontré, dans les coins obscurs de la maison paternelle, des bustes mystérieux avec de longs cheveux de marbre et une inscription romaine; ils se souvinrent d'avoir vu le soir, à la veillée, leurs aïeules branler la tête et parler d'un fleuve de sang bien plus terrible encore que celui de l'empereur. Il y avait pour eux dans ce mot de liberté quelque chose qui leur faisait battre le cœur à la fois comme un lointain et terrible souvenir et comme une chère espérance, plus lointaine encore.

Ils tressaillirent en l'entendant; mais en entrant au logis, ils virent trois paniers qu'on portait à Clamar : c'étaient trois jeunes gens qui avaient prononcé trop haut ce mot de liberté.

Un étrange sourire leur passa sur les lèvres à cette triste vue; mais d'autres harangueurs, montant à la tribune, commencèrent à calculer publiquement ce que coûtait l'ambition, et que la gloire était bien chère; ils firent voir l'horreur de la guerre et appelèrent boucheries les hétacombes. Et ils parlèrent tant et si

long-temps, que toutes les illusions humaines, comme des arbres en automne, tombaient feuille à feuille autour d'eux, et que ceux qui les écoutaient passaient leur main sur leur front, comme des fiévreux qui s'éveillent.

Les uns disaient : Ce qui a causé la chute de l'empereur, c'est que le peuple n'en voulait plus; les autres : Le peuple voulait le roi; non, la liberté; non, la raison; non, la religion; non, la constitution anglaise; non, l'absolutisme; un dernier ajouta : Non, rien de tout cela, mais le repos. Et ils continuèrent ainsi, tantôt raillant, tantôt disputant, pendant nombre d'années, et, sous prétexte de bâtir, démolissant tout pierre à pierre, si bien qu'il ne passait plus rien de vivant dans l'atmosphère de leurs paroles, et que les hommes de la veille devenaient tout à coup des vieillards.

Trois élémens partageaient donc la vie qui s'offrait alors aux jeunes gens : derrière eux un passé à jamais détruit, s'agitant encore sur ses ruines, avec tous les fossiles des siècles de l'absolutisme; devant eux l'aurore d'un immense horizon, les premières clartés de l'avenir; et entre ces deux mondes... quelque chose de semblable à l'Océan qui sépare le vieux continent de la jeune Amérique, je ne sais quoi de vague et de flottant, une mer houleuse et pleine de naufrages, traversée de temps en temps par quelque blanche voile lointaine ou par quelque navire soufflant une lourde vapeur; le siècle présent, en un mot, qui sépare le passé de l'avenir, qui n'est ni l'un ni l'autre et qui ressemble à tous deux à la fois, et où l'on ne sait, à chaque pas qu'on fait, si l'on marche sur une semence ou sur un débris.

Voilà dans quel chaos il fallut choisir alors; voilà ce qui se présentait à des enfans pleins de force et d'audace, fils de l'empire et petits-fils de la révolution.

Or, du passé ils n'en voulaient plus, car la foi en rien ne se donne; l'avenir, ils l'aimaient, mais quoi? comme Pygmalion Galathée; c'était pour eux comme une amante de marbre, et ils attendaient qu'elle s'animât, que le sang colorât ses veines.

Il leur restait donc le présent, l'esprit du siècle, ange du crépuscule, qui n'est ni la nuit ni le jour; ils le trouvèrent assis sur un sac de chaux plein d'ossemens, serré dans le manteau des

égoïstes, et grelottant d'un froid terrible. L'angoisse de la mort leur entra dans l'ame à la vue de ce spectre moitié momie et moitié fœtus; ils s'en approchèrent comme le voyageur à qui l'on montre à Strasbourg la fille d'un vieux comte de Sarverden, embaumée dans sa parure de fiancée. Ce squelette enfantin fait frémir, car ses mains fluettes et livides portent l'anneau des épousées, et sa tête tombe en poussière au milieu des fleurs d'oranger.

Comme à l'approche d'une tempête il passe dans les forêts un vent terrible qui fait frissonner tous les arbres, à quoi succède un profond silence; ainsi Napoléon avait tout ébranlé en passant sur le monde; les rois avaient senti vaciller leur couronne, et, portant leur main à leur tête, ils n'y avaient trouvé que leurs cheveux hérissés de terreur. Le pape avait fait trois cents lieues pour le bénir au nom de Dieu et lui poser son diadème; mais il le lui avait pris des mains. Ainsi tout avait tremblé dans cette forêt lugubre des puissances de la vieille Europe; puis le silence avait succédé.

On dit que, lorsqu'on rencontre un chien furieux, si l'on a le courage de marcher gravement, sans se retourner, et d'une manière régulière, le chien se contente de vous suivre pendant un certain temps, en grommelant entre ses dents; tandis que, si on laisse échapper un geste de terreur, si on fait un pas trop vite, il se jette sur vous et vous dévore; car une fois la première morsure faite, il n'y a plus moyen de lui échapper.

Or, dans l'histoire européenne, il était arrivé souvent qu'un souverain eût fait ce geste de terreur et que son peuple l'eût dévoré; mais si un l'avait fait, tous ne l'avaient pas fait en même temps, c'est-à-dire qu'un roi avait disparu, mais non la majesté royale. Devant Napoléon la majesté royale l'avait fait, ce geste qui perd tout, et non-seulement la majesté, mais la religion, mais la noblesse, mais toute puissance divine et humaine.

Napoléon mort, les puissances divines et humaines étaient bien rétablies de fait; mais la croyance en elles n'existait plus. Il y a un danger terrible à savoir ce qui est possible, car l'esprit va toujours plus loin. Autre chose est de se dire : Ceci pourrait être, ou de se dire : Ceci a été; c'est la première morsure du chien.

Napoléon despote fut la dernière lueur de la lampe du despo-

tisme; il détruisit et parodia les rois, comme Voltaire les livres saints. Et après lui on entendit un grand bruit, c'était la pierre de Sainte-Hélène qui venait de tomber sur l'ancien monde. Aussitôt parut dans le ciel l'astre glacial de la raison, et ses rayons, pareils à ceux de la froide déesse des nuits, versant de la lumière sans chaleur, enveloppèrent le monde d'un suaire livide.

On avait bien vu jusqu'alors des gens qui haïssaient les nobles, qui déclamaient contre les prêtres, qui conspiraient contre les rois; on avait bien crié contre les abus et les préjugés; mais ce fut une grande nouveauté que de voir le peuple en sourire. S'il passait un noble, ou un prêtre, ou un souverain, les paysans qui avaient fait la guerre commençaient à hocher la tête et à dire : « Ah! celui-là, nous l'avons vu en temps et lieu; il avait un autre visage. » Et quand on parlait du trône et de l'autel, ils répondaient : « Ce sont quatre ais de bois; nous les avons cloués et décloués. » Et quand on leur disait : « Peuple, tu es revenu des erreurs qui t'avaient égaré; tu as rappelé tes rois et tes prêtres; » ils répondaient : « Ce n'est pas nous; ce sont ces bavards-là. » Et quand on leur disait : « Peuple, oublie le passé, laboure et obéis, » ils se redressaient sur leurs siéges, et on entendait un sourd retentissement. C'était un sabre rouillé et ébréché qui avait remué dans un coin de la chaumière. Alors on ajoutait aussitôt : « Reste en repos du moins; si on ne te nuit pas, ne cherche pas à nuire. » Hélas! ils se contentaient de cela.

Mais la jeunesse ne s'en contentait pas. Il est certain qu'il y a dans l'homme deux puissances occultes qui combattent jusqu'à la mort : l'une, clairvoyante et froide, s'attache à la réalité, la calcule, la pèse, et juge le passé; l'autre a soif de l'avenir et s'élance vers l'inconnu. Quand la passion emporte l'homme, la raison le suit en pleurant et en l'avertissant du danger; mais dès que l'homme s'est arrêté à la voix de la raison, dès qu'il s'est dit : C'est vrai, je suis un fou; où allais-je? la passion lui crie : Et moi, je vais donc mourir?

Un sentiment de malaise inexprimable commença donc à fermenter dans tous les cœurs jeunes. Condamnés au repos par les souverains du monde, livrés aux cuistres de toute espèce, à l'oisiveté et à l'ennui, les jeunes gens voyaient se retirer d'eux les

vagues écumantes contre lesquelles ils avaient préparé leurs bras. Tous ces gladiateurs frottés d'huile se sentaient au fond de l'ame une misère insupportable. Les plus riches se firent libertins; ceux d'une fortune médiocre prirent un état et se résignèrent soit à la robe, soit à l'épée; les plus pauvres se jetèrent dans l'enthousiasme à froid, dans les grands mots, dans l'affreuse mer de l'action sans but. Comme la faiblesse humaine cherche l'association, et que les hommes sont troupeaux de nature, la politique s'en mêla. On s'allait battre avec les gardes-du-corps sur les marches de la chambre législative, on courait à une pièce de théâtre où Talma portait une perruque qui le faisait ressembler à César, on se ruait à l'enterrement d'un député libéral. Mais des membres des deux partis opposés, il n'en était pas un qui, en rentrant chez lui, ne sentît amèrement le vide de son existence et la pauvreté de ses mains.

En même temps que la vie au dehors était si pâle et si mesquine, la vie intérieure de la société prenait un aspect sombre et silencieux; l'hypocrisie la plus sévère régnait dans les mœurs; les idées anglaises se joignant à la dévotion, la gaieté même avait disparu. Peut-être était-ce la Providence qui préparait déjà ses voies nouvelles; peut-être était-ce l'ange avant-coureur des sociétés futures qui semait déjà dans le cœur des femmes les germes de l'indépendance humaine, que quelque jour elles réclameront. Mais il est certain que tout d'un coup, chose inouie, dans tous les salons de Paris, les hommes passèrent d'un côté et les femmes de l'autre; et ainsi, les unes vêtues de blanc comme des fiancées, les autres vêtus de noir comme des orphelins, ils commencèrent à se mesurer des yeux.

Qu'on ne s'y trompe pas: ce vêtement noir que portent les hommes de notre temps est un symbole terrible; pour en venir là, il a fallu que les armures tombassent pièce à pièce et les broderies fleur à fleur. C'est la raison humaine qui a renversé toutes les illusions; mais elle en porte elle-même le deuil, afin qu'on la console.

Les mœurs des étudians et des artistes, ces mœurs si libres, si belles, si pleines de jeunesse, se ressentirent du changement universel. Les hommes, en se séparant des femmes, avaient chu-

choté un mot qui blesse à mort : le mépris ; ils s'étaient jetés dans le vin et dans les courtisanes. Les étudians et les artistes s'y jetèrent aussi ; l'amour était traité comme la gloire et la religion ; c'était une illusion ancienne. On allait donc aux mauvais lieux ; la *grisette*, cette classe si rêveuse, si romanesque, et d'un amour si tendre et si doux, se vit abandonnée aux comptoirs des boutiques. Elle était pauvre, et on ne l'aimait plus ; elle voulut avoir des robes et des chapeaux : elle se vendit. O misère ! le jeune homme qui aurait dû l'aimer, qu'elle aurait aimé elle-même, celui qui la conduisait autrefois aux bois de Verrières et de Romainville, aux danses sur le gazon, aux soupers sous l'ombrage ; celui qui venait causer le soir sous la lampe, au fond de la boutique, durant les longues veillées d'hiver ; celui qui partageait avec elle son morceau de pain trempé de la sueur de son front, et son amour sublime et pauvre ; celui-là, ce même homme, après l'avoir délaissée, la retrouvait quelque soir d'orgie au fond du lupanar, pâle et plombée, à jamais perdue, avec la faim sur les lèvres et la prostitution dans le cœur.

Or, vers ce temps-là deux poètes, les deux plus beaux génies du siècle après Napoléon, venaient de consacrer leur vie à rassembler tous les élémens d'angoisse et de douleur épars dans l'univers. Goëthe, le patriarche d'une littérature nouvelle, après avoir peint dans Werther la passion qui mène au suicide, avait tracé dans son Faust la plus sombre figure humaine qui eût jamais représenté le mal et le malheur. Ses écrits commencèrent alors à passer d'Allemagne en France.

Du fond de son cabinet d'étude, entouré de tableaux et de statues, riche, heureux et tranquille, il regardait venir à nous son œuvre de ténèbres avec un sourire paternel. Byron lui répondit par un cri de douleur qui fit tressaillir la Grèce, et suspendit Manfred sur les abîmes, comme si le néant eût été le mot de l'énigme hideuse dont il s'enveloppait.

Pardonnez-moi, ô grands poètes, qui êtes maintenant un peu de cendre et qui reposez sous la terre ; pardonnez-moi ! vous êtes des demi-dieux, et je ne suis qu'un enfant qui souffre. Mais en écrivant tout ceci, je ne puis m'empêcher de vous maudire. Que ne chantiez-vous le parfum des fleurs, les voix de la nature,

l'espérance et l'amour, la vigne et le soleil, l'azur et la beauté! Sans doute vous connaissiez la vie, et sans doute vous aviez souffert; et le monde croulait autour de vous, et vous pleuriez sur ses ruines, et vous désespériez; et vos maîtresses vous avaient trahis, et vos amis calomniés, et vos compatriotes méconnus; et vous aviez le vide dans le cœur, la mort devant les yeux, et vous étiez des colosses de douleur. Mais dites-moi, vous, noble Goëthe, n'y avait-il plus de voix consolatrice dans le murmure religieux de vos vieilles forêts d'Allemagne? Vous pour qui la belle poésie était la sœur de la science, ne pouvaient-elles à elles deux trouver dans l'immortelle nature une plante salutaire pour le cœur de leur favori? Vous qui étiez un panthéiste, un poète antique de la Grèce, un amant des formes sacrées, ne pouviez-vous mettre un peu de miel dans ces beaux vases que vous saviez faire, vous qui n'aviez qu'à sourire et à laisser les abeilles vous venir sur les lèvres? Et toi, et toi, Byron, n'avais-tu pas près de Ravennes, sous tes orangers d'Italie, sous ton beau ciel vénitien, près de ta chère Adriatique, n'avais-tu pas ta bien-aimée? O Dieu! moi qui te parle, et qui ne suis qu'un faible enfant, j'ai connu peut-être des maux que tu n'as pas soufferts, et cependant je crois encore à l'espérance, et cependant je bénis Dieu.

Quand les idées anglaises et allemandes passèrent ainsi sur nos têtes, ce fut comme un dégoût morne et silencieux, suivi d'une convulsion terrible. Car formuler des idées générales, c'est changer le salpêtre en poudre, et la cervelle homérique du grand Goëthe avait sucé, comme un alambic, toute la liqueur du fruit défendu. Ceux qui ne le lurent pas alors crurent n'en rien savoir. Pauvres créatures! l'explosion les emporta comme des grains de poussière dans l'abîme du doute universel.

Ce fut comme une dénégation de toutes choses du ciel et de la terre, qu'on peut nommer désenchantement, ou, si l'on veut, *désespérance*; comme si l'humanité en léthargie avait été crue morte par ceux qui lui tâtaient le pouls. De même que ce soldat à qui l'on demanda jadis : A quoi crois-tu? et qui le premier répondit: A moi; ainsi la jeunesse de France, entendant cette question, répondit la première : A rien.

Dès-lors il se forma comme deux camps : d'une part, les esprits exaltés, souffrans, toutes les ames expansives qui ont besoin de l'infini, plièrent la tête en pleurant; ils s'enveloppèrent de rêves maladifs, et l'on ne vit plus que de frêles roseaux sur un océan d'amertume. D'une autre part, les hommes de chair restèrent debout, inflexibles, au milieu des jouissances positives, et il ne leur prit d'autre souci que de compter l'argent qu'ils avaient. Ce ne fut qu'un sanglot et un éclat de rire, l'un venant de l'ame, et l'autre du corps.

Voici donc ce que disait l'ame :

Hélas! hélas! la religion s'en va; les nuages du ciel tombent en pluie; nous n'avons plus ni espoir ni attente, pas deux petits morceaux de bois noir en croix devant lesquels tendre les mains. Le fleuve de la vie charrie de grands glaçons sur lesquels flottent les ours du pôle. L'astre de l'avenir se lève à peine; il ne peut sortir de l'horizon; il y reste enveloppé de nuages, et comme le soleil en hiver, son disque y apparaît d'un rouge de sang, qu'il a gardé de quatre-vingt-treize. Il n'y a plus d'amour, il n'y a plus de gloire. Quelle épaisse nuit sur la terre! Et nous serons morts quand il fera jour.

Voici donc ce que disait le corps :

L'homme est ici-bas pour se servir de ses sens; il a plus ou moins de morceaux d'un métal jaune ou blanc, avec quoi il a droit à plus ou moins d'estime. Manger, boire et dormir, c'est vivre. Quant aux liens qui existent entre les hommes, l'amitié consiste à prêter de l'argent, mais il est rare d'avoir un ami qu'on puisse aimer assez pour cela. La parenté sert aux héritages; l'amour est un exercice du corps; la seule jouissance intellectuelle est la vanité.

De même que dans la machine pneumatique une balle de plomb et un duvet tombent aussi vite l'un que l'autre dans le vide, ainsi les plus fermes esprits subirent alors le même sort que les plus faibles et tombèrent aussi avant dans les ténèbres. De quoi sert la force lorsqu'elle manque de point d'appui? Il n'y a point de ressource contre le vide. Je n'en veux d'autre preuve que Goëthe lui-même, qui, lorsqu'il nous fit tant de mal, avait ressenti la souffrance de Faust avant de la répandre, et avait suc-

combé comme tant d'autres, lui, fils de Spinosa, qui n'avait qu'à toucher la terre pour revivre, comme le fabuleux Antée.

Mais, pareille à la peste asiatique exhalée des vapeurs du Gange, l'affreuse *désespérance* marchait à grands pas sur la terre. Déjà Châteaubriand, prince de poésie, enveloppant l'horrible idole de son manteau de pélerin, l'avait placée sur un autel de marbre, au milieu des parfums des encensoirs sacrés. Déjà, pleins d'une force désormais inutile, les enfans du siècle raidissaient leurs mains oisives et buvaient dans leur coupe stérile le breuvage empoisonné. Déjà tout s'abîmait, quand les chacals sortirent de terre. Une littérature cadavéreuse et infecte, qui n'avait que la forme, mais une forme hideuse, commença d'arroser d'un sang fétide tous les monstres de la nature.

Qui osera jamais raconter ce qui se passait alors dans les colléges? Les hommes doutaient de tout: les jeunes gens nièrent tout. Les poètes chantaient le désespoir : les jeunes gens sortirent des écoles avec le front serein, le visage frais et vermeil, et le blasphème à la bouche. D'ailleurs le caractère français, qui de sa nature est gai et ouvert, prédominant toujours, les cerveaux se remplirent aisément des idées anglaises et allemandes; mais les cœurs, trop légers pour lutter et pour souffrir, se flétrirent comme des fleurs fanées. Ainsi le principe de mort descendit froidement et sans secousse de la tête aux entrailles. Au lieu d'avoir l'enthousiasme du mal, nous n'eûmes que l'abnégation du bien; au lieu du désespoir, l'insensibilité. Des enfans de quinze ans, assis nonchalamment sous des arbrisseaux en fleurs, tenaient par passe-temps des propos qui auraient fait frémir d'horreur les bosquets immobiles de Versailles. La communion du Christ, l'hostie, ce symbole éternel de l'amour céleste, servait à cacheter des lettres; les enfans crachaient le pain de Dieu.

Heureux ceux qui échappèrent à ces temps! heureux ceux qui passèrent sur les abîmes en regardant le ciel! Il y en eut sans doute, et ceux-là nous plaindront.

Il est malheureusement vrai qu'il y a dans le blasphème une grande déperdition de force qui soulage le cœur trop plein. Lorsqu'un athée, tirant sa montre, donnait un quart d'heure à Dieu pour le foudroyer, il est certain que c'était un quart d'heure de

colère et de jouissance atroce qu'il se procurait. C'était le paroxisme du désespoir, un appel sans nom à toutes les puissances célestes; c'était une pauvre et misérable créature se tordant sous le pied qui l'écrase; c'était un grand cri de douleur. Et qui sait? aux yeux de celui qui voit tout, c'est peut-être une prière.

Ainsi les jeunes gens trouvaient un emploi de la force inactive dans l'affectation du désespoir. Se railler de la gloire, de la religion, de l'amour, de tout au monde, est une grande consolation pour ceux qui ne savent que faire; ils se moquent par là d'eux-mêmes et se donnent raison tout en se faisant la leçon. Et puis, il est doux de se croire malheureux, lorsqu'on n'est que vide et ennuyé. La débauche, en outre, première conclusion des principes de mort, est une terrible meule de pressoir lorsqu'il s'agit de s'énerver.

En sorte que les riches se disaient : Il n'y a de vrai que la richesse; tout le reste est un rêve; jouissons et mourons. Ceux d'une fortune médiocre se disaient : Il n'y a de vrai que l'oubli; tout le reste est un rêve; oublions et mourons. Et les pauvres disaient : Il n'y a de vrai que le malheur; tout le reste est un rêve; blasphémons et mourons.

Ceci est-il trop noir? est-ce exagéré? Qu'en pensez-vous? Suis-je un misanthrope? Qu'on me permette une réflexion.

En lisant l'histoire de la chute de l'empire romain, il est impossible de ne pas s'apercevoir du mal que les chrétiens, si admirables dans le désert, firent à l'état dès qu'ils eurent la puissance. « Quand je pense, dit Montesquieu, à l'ignorance profonde dans laquelle le clergé grec plongea les laïques, je ne puis m'empêcher de le comparer à ces Scythes dont parle Hérodote, qui crevaient les yeux à leurs esclaves, afin que rien ne pût les distraire et les empêcher de battre leur lait. — Aucune affaire d'état, aucune paix, aucune guerre, aucune trève, aucune négociation, aucun mariage, ne se traitèrent que par le ministère des moines. On ne saurait croire quel mal il en résulta. »

Montesquieu aurait pu ajouter : Le christianisme perdit les empereurs, mais il sauva les peuples. Il ouvrit aux barbares les palais de Constantinople, mais il ouvrit les portes des chaumières aux anges consolateurs du Christ. Il s'agissait bien des grands de

la terre, et voilà qui est intéressant que les derniers râlemens d'un empire corrompu jusqu'à la moelle des os, que le sombre galvanisme au moyen duquel s'agitait encore le squelette de la tyrannie sur la tombe d'Héliogabale et de Caracalla! La belle chose à conserver que la momie de Rome embaumée des parfums de Néron, cerclée du linceul de Tibère! Il s'agissait, messieurs les politiques, d'aller trouver les pauvres et de leur dire d'être en paix; il s'agissait de laisser les vers et les taupes ronger les monumens de honte, mais de tirer des flancs de la momie une vierge aussi belle que la mère du Rédempteur, l'espérance, amie des opprimés.

Voilà ce que fit le christianisme; et maintenant, depuis tant d'années, qu'ont fait ceux qui l'ont détruit? Ils ont vu que le pauvre se laissait opprimer par le riche, le faible par le fort, par cette raison qu'ils se disaient : Le riche et le fort m'opprimeront sur la terre; mais quand ils voudront entrer au paradis, je serai à la porte, et je les accuserai au tribunal de Dieu. Ainsi, hélas! ils prenaient patience.

Les antagonistes du Christ ont donc dit au pauvre : Tu prends patience jusqu'au jour de justice, il n'y a point de justice; tu attends la vie éternelle pour y réclamer ta vengeance, il n'y a point de vie éternelle; tu amasses dans un flacon tes larmes et celles de ta famille, les cris de tes enfans et les sanglots de ta femme, pour les porter au pied de Dieu, à l'heure de ta mort; il n'y a point de Dieu.

Alors il est certain que le pauvre a séché ses larmes, qu'il a dit à sa femme de se taire, à ses enfans de venir avec lui, et qu'il s'est redressé sur la glèbe avec la force d'un taureau. Il a dit au riche : Toi qui m'opprimes, tu n'es qu'un homme; et au prêtre : Tu en as menti, toi qui m'as consolé. C'était justement là ce que voulaient les antagonistes du Christ. Peut-être croyaient-ils faire ainsi le bonheur des hommes, en envoyant le pauvre à la conquête de la liberté.

Mais si le pauvre, ayant bien compris une fois que les prêtres le trompent, que les riches le dérobent, que tous les hommes ont les mêmes droits, que tous les biens sont de ce monde, et que sa misère est impie; si le pauvre, croyant à lui et à ses deux bras pour

toute croyance, s'est dit un beau jour : Guerre au riche ! à moi aussi la jouissance ici-bas, puisqu'il n'y en a pas d'autre ! à moi la terre, puisque le ciel est vide ! à moi et à tous, puisque tous sont égaux ! ô raisonneurs sublimes qui l'avez mené là, que lui direz-vous s'il est vaincu ?

Sans doute vous êtes des philanthropes, sans doute vous avez raison pour l'avenir, et le jour viendra où vous serez bénis ; mais pas encore, en vérité, nous ne pouvons pas vous bénir. Lorsque autrefois l'oppresseur disait : A moi la terre ! — A moi le ciel, répondait l'opprimé. A présent que répondra-t-il ?

Toute la maladie du siècle présent vient de deux causes ; le peuple qui a passé par 93 et par 1814 porte au cœur deux blessures. Tout ce qui était n'est plus ; tout ce qui sera n'est pas encore. Ne cherchez pas ailleurs le secret de nos maux.

Voilà un homme dont la maison tombe en ruines ; il l'a démolie pour en bâtir une autre. Les décombres gisent sur son champ, et il attend des pierres nouvelles pour son édifice nouveau. Au moment où le voilà prêt à tailler ses moellons et à faire son ciment, la pioche en main, les bras retroussés, on vient lui dire que les pierres manquent et lui conseiller de reblanchir les vieilles pour en tirer parti. Que voulez-vous qu'il fasse, lui qui ne veut point de ruines pour faire un nid à sa couvée ? La carrière est pourtant profonde, les instrumens trop faibles pour en tirer les pierres. Attendez, lui dit-on, on les tirera peu à peu ; espérez, travaillez, avancez, reculez. Que ne lui dit-on pas ? Et pendant ce temps-là cet homme, n'ayant plus sa vieille maison et pas encore sa maison nouvelle, ne sait comment se défendre de la pluie, ni comment préparer son repas du soir, ni où travailler, ni où reposer, ni où vivre, ni où mourir ; et ses enfans sont nouveau-nés.

Ou je me trompe étrangement, ou nous ressemblons à cet homme. O peuples des siècles futurs ! lorsque, par une chaude journée d'été, vous serez courbés sur vos charrues dans les vertes campagnes de la patrie ; lorsque vous verrez, sous un soleil pur et sans tache, la terre, votre mère féconde, sourire dans sa robe matinale au travailleur, son enfant bien-aimé, lorsque, essuyant sur vos fronts tranquilles le saint baptême de la sueur, vous promènerez vos regards sur votre horizon immense, où il n'y aura

pas un épi plus haut que l'autre dans la moisson humaine, mais seulement des bluets et des marguerites au milieu des blés jaunissans; ô hommes libres! quand alors vous remercierez Dieu d'être nés pour cette récolte, pensez à nous qui n'y serons plus; dites-vous que nous avons acheté bien cher le repos dont vous jouirez; plaignez-nous plus que tous vos pères; car nous avons beaucoup des maux qui les rendaient dignes de plainte, et nous avons perdu ce qui les consolait.

ALFRED DE MUSSET.

(Le fragment qu'on vient de lire appartient à un livre, *la Confession d'un Enfant du siècle*, qui paraîtra dans les premiers jours d'octobre. M. Alfred de Musset est un jeune poète auquel l'opinion n'a pas fait encore toute la place qu'il mérite. Nous espérons que cette nouvelle production ne contribuera pas peu à faire mieux apprécier ce talent si fin et si élevé.) (*N. du D.*)

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 septembre 1835.

Nous ne craignons pas d'être démentis par les esprits calmes et droits, par les hommes exempts de la passion frénétique qui s'est emparée de quelques démocrates apostats à la vue du miroir qu'on leur présentait chaque jour au visage, en disant que ce n'est pas la presse qui est sortie froissée de la dernière persécution dont elle a été l'objet. La colère et la vengeance conseillent mal. Nous avons vu un ministre, dissimulant mal sa colère, venir accuser la presse d'être violente et emportée. Un autre, apportant une loi digne de figurer dans les codes du moyen-âge, demandait des armes contre les prétendues théories sanguinaires de la presse. C'a été à la fois un triste spectacle et un spectacle instructif pour le pays que ce procès fait à la presse par des hommes qui n'ont d'autre titre, aux yeux de la nation, que le titre d'écrivain, et qui semblent avoir déposé, avec leur plume de journaliste, toute pudeur, tout principe de libéralisme et d'humanité. Nous en appelons à leurs propres partisans : qui voudrait avoir subi ces cruels et véridiques reproches d'apostasie que MM. de Broglie, Thiers et Guizot ont en quelque sorte acceptés dans cette discussion mémorable? Tout ce qu'il y a de honte dans l'oubli de son origine, de ses principes, de sa parole, de la foi politique qu'on a enseignée hautement, a été dévoré par eux; leur front est encore chaud des atteintes qu'ils ont reçues, et les reproches qui sont venus les frapper au milieu de ce qu'ils nomment leur triomphe, sont restés gravés dans tous les esprits. Et ce sont là les hommes qui veulent gouverner par l'*intimidation!* Comme si la France, même la France distraite et insouciante d'aujourd'hui, était faite pour subir un pareil joug! C'est une triste et gigantesque entreprise

que de vouloir arracher à une grande nation les lois et les garanties sociales pour lesquelles elle a versé son sang; et le ministère actuel verra, déjà peut-être dans la session prochaine, que des mains aussi faibles que les siennes, toutes hardies qu'elles sont, ne sauraient l'exécuter.

L'orgie politique que le pays semble regarder avec un étonnement précurseur de l'indignation, vient à peine de commencer. Mais voyez déjà quels pas elle a faits! Cherchez un pouvoir qui ait été respecté par ceux qui se nomment le pouvoir, un corps de l'état dont ils aient ménagé la dignité depuis qu'ils se croient les maîtres de disposer à leur gré de toutes les forces de la France. On sait avec quelle brutalité M. Thiers traitait les députés ministériels qui doutaient de l'excellence de ses lois? C'est à la chambre des pairs maintenant de subir le joug qu'on veut faire peser indistinctement partout. A peine vient-on de lui imposer la nécessité de voter des lois sans les amender (et quelle plus mortelle atteinte peut être portée à la liberté de discussion ?), que pour la récompenser de la presque unanimité de son vote, on procède à une nouvelle nomination de pairs. Jusqu'à ce jour, en saine politique, on ne recourait à une telle mesure que par nécessité; une création de nouveaux pairs s'expliquait, soit par le besoin de renforcer une majorité douteuse, soit par l'obligation où se trouvait un ministère de récompenser des dévouemens qui menaçaient de s'affaiblir. Aujourd'hui on crée des pairs pour créer des pairs; c'est une sorte de déclaration tacite, de réponse audacieuse faite à ceux qui accusent le ministère de rentrer dans les voies de la restauration. Le ministère tient à prouver qu'il ne redoute pas ces reproches, et pour mieux les braver, il s'est mis à fouiller dans les décombres des vieilles chambres du dernier régime, pour en retirer la fleur des majorités ministérielles des beaux jours de M. de Villèle et de M. de Corbière. Peu lui importe que la charte ait exigé l'énonciation des services rendus à l'état par les nouveaux pairs; comme il ne pouvait écrire en tête des ordonnances de nomination de quelques-uns de ces pairs : *Nommé pour avoir voté la loi du sacrilège, le milliard de l'indemnité, la loi des cours prévotales*, il a préféré passer par-dessus cette formalité vaine, et s'en tirer par cette vague formule : *Considérant les services rendus à l'état par M..... le nommons pair de France.* M. Persil avait cru faire un acte de courage, en disant à la chambre : « Nous ne sortirons pas de la charte sans nécessité. » Mais MM. de Broglie, Thiers et Guizot sont plus courageux que M. Persil; c'est sans la moindre nécessité qu'ils foulent encore à leurs pieds cet article de la malheureuse constitution de 1830.

Quelques-unes de ces nominations, celles de M. le marquis de Cordoue et de M. le marquis de la Moussaye, représentent la haine du ministère contre la presse, ardemment poursuivie, sous M. de Villèle, par ces deux illustres gentilshommes. La nomination de M. de Ricard, qui concourut à l'expulsion de Manuel, et voulut mander le *Journal du Commerce* à la barre de la chambre, exprime le même sentiment. En appelant au Luxembourg M. le duc de Cadore, M. Cambacérès, le marquis de Rochambeau et le vicomte Siméon, le ministère a voulu

exprimer sa sympathie pour le principe de l'hérédité de la pairie. Quant à la chambre des députés, elle n'a fourni qu'un candidat, le comte de la Riboissière. Encore M. de la Riboissière doit-il plus sa pairie à son grade élevé dans l'état-major de la garde nationale qu'à sa qualité de député. Nous le répétons, il ne s'agissait pas de récompenser des services politiques, ni d'augmenter une majorité, mais d'émettre une déclaration de principes qui fût en même temps un fait. Le ministère ouvre ses bras aux hommes de la restauration, surtout à ceux qui s'étaient montrés ennemis de la charte de 1814; ceux-là, sans doute, feront bon marché de la charte de 1830. On connaît le mot d'une dame de la cour de Napoléon, lorsqu'elle apprit le retour des Bourbons: « Ah! tant mieux, nous allons être des véritables comtesses. » Nos ministres parvenus sont ainsi faits; ils ne se croiront vraiment ministres que le jour où ils verront dans leurs salons les centres de M. de Polignac et de M. de Villèle.

Aussi se dit-on avec orgueil qu'on refait la société, qu'on reconstitue la nation éparpillée et démoralisée par la chute du dernier pouvoir. Un ministre, qu'il n'est pas nécessaire de nommer, tant il sera facile de le reconnaître, disait il y a peu de jours : « Nous imitons en ce moment Napoléon, quand il vint au consulat. Nous rétablissons, comme fit Napoléon, la hiérarchie dans la société; nous restaurons, comme lui, la religion, dont le pouvoir s'était séparé; mais nous sommes dans une meilleure position que lui, *parce que nous avons à notre tête des Bourbons et des princes véritables*. Les souverains étrangers ne peuvent refuser notre alliance sous prétexte que nous sommes des parvenus, et pour nous entendre avec eux, il nous suffira d'écraser le parti révolutionnaire. Or, c'est ce que nous faisons et ce que nous ferons. » Ce langage vraiment curieux nous a été rapporté par un témoin auriculaire, tout-à-fait digne de foi.

Une réaction aussi nettement dessinée a son mérite en ce qu'elle sera vive et rapide. Il y a quelque temps, quelques bonnes ames pouvaient encore se laisser tromper. M. Thiers étreignait, il est vrai, dans ses petits bras la révolution de juillet et le régime constitutionnel; mais il feignait de les embrasser. M. Guizot parlait encore de son amour pour la liberté. Il semblait dater de 1829, et implorer l'oubli pour ses erreurs de 1815, pour ses projets de loi contre la presse et la liberté individuelle, pour sa justice de cours prévotales. On croyait encore à la probité politique de M. de Broglie, de cet homme de bien irrité, comme disait poliment M. Royer-Collard. Maintenant on se voit face à face; et ces ministres, sortis de la presse de 1830 et des rangs du libéralisme de la restauration, dédaignent de continuer la comédie de quinze ans, qu'ils avaient jugé à propos de jouer encore durant ces cinq dernières années. Ceci vaut mieux. On saura plus tôt ce que veut la nation.

Demandez au ministère où est la nation, ce qu'elle veut; M. Thiers vous dira que par un relevé des votes des conseils-généraux, fait récemment dans des bureaux de M. Gasparin, il appert que la France subit avec répugnance la liberté de la presse, la liberté individuelle, et toutes

les libertés garanties par la Charte. De ce rapport il résulte que dans un grand nombre de localités, le ministère est supplié d'augmenter encore la centralisation impériale, de prendre encore quelques-unes des libertés publiques, et d'ajouter encore quelques monopoles à ceux que maintient l'administration. Le ministère ne demande pas mieux que d'aller au-devant de tous ces vœux; mais il attend sans doute que le parti ultrà de 1835, qui se renforce et grossit chaque jour, ait jeté de plus profondes racines; alors on avisera aux moyens de remplir ces désirs officiels de la nation. Au moins, M. de Villèle subissait à contre-cœur les exigences de la congrégation; aujourd'hui c'est avec joie qu'on se rapprocherait d'elle.

Tandis qu'en France on s'occupe activement à former une aristocratie, et à ramener les idées vers l'hérédité de la pairie, en Angleterre on se fait, sans trop d'effroi, à l'idée d'abattre cette noble et antique chambre haute, ou du moins on songe à l'empêcher de se perpétuer par la voie de succession. Qui eût dit, il y a quelques années, que l'Angleterre serait prochainement gouvernée par deux chambres électives? Du continent et du pays où nous vivons, il est bien difficile de se faire une idée de la situation présente de l'Angleterre. S'il est très vrai, en thèse générale, qu'une aristocratie illustre, puissante, possédant depuis des siècles le rang et la fortune qu'il faut pour vivre dans l'ordre d'idées politiques le plus élevé, pour envisager les affaires publiques sous le plus large aspect, dégagée de toutes les entraves mesquines, de toutes les préoccupations journalières, de tous les petits calculs d'économie qui font de bons citoyens, des esprits droits et sévères, mais de pâles et timides hommes d'état; s'il est vrai qu'une telle aristocratie soit bien propre à soutenir la splendeur d'un grand état, il faut convenir aussi que les lords dont se compose la majorité tory dans la chambre haute, ne forment pas une semblable aristocratie. Voyez quels sont les hommes qui dominent aujourd'hui dans l'opposition de la chambre haute, quels sont les lords qui s'opposent ordinairement aux projets de réforme, ceux qui traitent avec plus de dédain les ministres et les communes, ceux qui parlent sans cesse, ceux qui causent le plus d'irritation, ceux qui mettent tout en branle. Ce sont, pour la plupart, des hommes ruinés, tarés : les uns sans nom, pairs de fraîche date; les autres sans fortune, ne vivant que de places et de traitemens, décriés, méprisés, ou traînant un nom royal dans le scandale des plus criminelles débauches. Nous nous abstiendrons de les nommer, mais leurs noms viendront à la bouche de tous ceux qui connaissent l'Angleterre. Loin de nous cependant la pensée de flétrir en eux toute l'aristocratie anglaise. Nous savons plus que personne peut-être combien elle compte d'hommes éclairés, instruits, de vénérables pères de famille, de grands citoyens, de bons officiers dévoués à leur pays, de savans agronomes qui consacrent une immense fortune à l'amélioration de la terre; mais ceux-là étudient, méditent, combattent, naviguent, travaillent, et ne s'opposent pas violemment aux progrès nécessaires, et jusqu'alors vraiment sages, d'une saine réforme. Malheureusement, le

public et les masses ne jugent l'aristocratie anglaise que par les hommes qui la représentent avec le plus d'assiduité dans le parlement, et ne sentent son action que par la violence de leurs discours contre le peuple. C'est là que se trouve la partie agissante de la pairie, c'est à cette bande d'aveugles ou de furieux, que s'adresse la curieuse lettre de Daniel O'Connel; c'est elle qu'il nomme, aux applaudissemens de toute l'Angleterre, une meute constitutionnelle de chiens altérés de sang, *constitutionnal blood-hounds*, où le terrible et habile agitateur fait figurer, avec Wellington à leur tête, lord Winchelsea, lord Londonderry, lord Lyndhurst, lord Newcastle, les lords Kenyon, Ellenborough, Devon, et le duc de Cumberland lui-même.

Ce n'est pas qu'il n'y ait que des hommes violens et inhabiles dans le parti des orateurs du camp tory. Assurément, on ne pourrait donner une de ces épithètes à sir Robert Peel sans être taxé de folie. Le duc de Wellington ne manque, en certains jours, ni de profondeur ni d'habileté; mais la dernière lutte a révélé la faiblesse des ressources parlementaires du parti. Pour sir Robert Peel, c'est, dans son parti, un homme unique. Les actes de son ministère et ses discours à cette époque resteront comme un monument de sagacité et de finesse. Si la cause du torisme pouvait être sauvée, sir Robert Peel serait le Christ ou le Luther de cette vieille croyance qui tombe de corruption et de vétusté. Dernièrement encore, dans un discours aux électeurs de Tamworth, il a su relever pour quelques momens, et par des prodiges de talent, la fortune abattue de son drapeau. Il faut convenir que la marche et les actes de notre ministère l'ont servi à souhait. Il lui a suffi d'étendre la main vers la France, et de montrer où les hommes d'état sortis de la démocratie, et parvenus au pouvoir à la faveur d'une révolution et d'une réforme, mènent un pays. Il a montré les libertés de la France s'en allant une à une, les démocrates, une fois assis au pouvoir, devenus les plus cruels ennemis des franchises populaires; il a désigné du doigt toutes les plaies, encore saignantes, qu'on nous fait chaque jour; et, s'appuyant d'exemples si récens, il a prouvé à ses électeurs déconcertés que toutes ces assemblées si vantées, qu'elles se nomment chambre des députés ou chambre des communes, ne se composent pas communément, comme ils pourraient le croire, de philosophes et de patriotes dévoués à l'intérêt du pays. « Ainsi il est bien prouvé, a dit sir Robert Peel, qu'il y a peu de fonds à faire sur un gouvernement populaire. L'espérance même qu'on avait fondée ici sur les trois glorieuses journées de juillet s'est à peu près dissipée, et les actes du gouvernement français sont le sujet de toutes les conversations. Quant à moi, je ne me plains pas du roi des Français, qui, je le crois, désire faire le bonheur de son peuple. Ce n'est pas sa faute s'il est forcé de recourir aux mesures qui, tout récemment, viennent d'être discutées par les chambres; ce n'est pas la faute du gouvernement si la nation française est obligée de se soumettre à une tyrannie plus grande que celle qui pesait sur elle sous l'empire des anciennes lois du pays. Je crois pouvoir dire que les Français jouissent maintenant de moins de liberté que nous n'en avons

nous-mêmes sous nos anciennes lois et avec le régime mixte et pondéré sous lequel nous sommes appelés à vivre. » — Voilà pourtant où en est une aristocratie plus vieille que le trône, et qui l'a établi, réduite à se défendre par d'humbles moyens qui ne le sauveront pas. Est-ce bien l'antique aristocratie anglaise qui demande grace à genoux aux pauvres électeurs d'un bourg, et qui est réduite à promettre au peuple plus de liberté que n'en donnent les gouvernemens populaires? Et pendant ce temps, on cherche dans un royaume voisin, nivelé par quarante ans de débats révolutionnaires, à courber la nation sous une aristocratie d'hier, incapable de pourvoir à ses propres besoins, au lieu de s'occuper des nécessités publiques, pouvant à peine se protéger elle-même, et réduite à vivre d'aumônes de fonds secrets, de places et de pensions!

Le principe démocratique qui lutte aussi en Espagne n'est pas, comme en Angleterre, aux prises avec une aristocratie nobiliaire qui défend les priviléges de son rang. Il se débat contre le principe bourgeois qui vient à peine de s'établir dans le gouvernement. Aussi le ministère français regarde-t-il l'affaire d'Espagne comme sa propre cause, et le cabinet espagnol est comme un télégraphe et un écho qui répète à la fois les paroles et les gestes de M. de Broglie et de M. Guizot. Le manifeste du nouveau ministère espagnol avait été complaisamment rédigé par M. de Broglie, et on dit même en famille; du moins, on peut le soupçonner en voyant un gouvernement, et un gouvernement espagnol, citer M^me^ de Staël comme une autorité en politique et en diplomatie. Cette pièce si peu conforme aux idées de l'Espagne, écrite dans le jargon doctrinaire et philosophique de l'école, n'était pas composée pour Madrid, on le voit bien, mais pour Paris. Les livres de M^me^ de Staël devenus l'évangile politique de l'Escurial, les utopies de Coppet prêchées dans le palais de Ferdinand et de Philippe II! ce n'est pas là une des conceptions les moins bizarres de ce temps, une des idées les moins folles de nos grands hommes politiques.

On parle toujours d'intervention; mais nous pouvons affirmer que M. de Broglie et M. Guizot s'opposent à cette mesure. M. Guizot dit qu'il faut donner à la France le spectacle salutaire des désordres que causent les principes démocratiques quand on ne leur oppose aucun frein. Le savant professeur se souvient des maximes classiques de Lacédémone, et des esclaves ivres dont on nous parle à l'école. Reste à savoir si la sainte-alliance, dont on veut mériter l'approbation, ne nous enverra pas une seconde fois en manière de gendarmerie pour étouffer le volcan révolutionnaire qui vient de s'allumer de nouveau dans la Péninsule. Au train dont vont les choses, ce ne serait pas la reine Isabelle, mais bien don Carlos que soutiendraient nos soldats. En attendant, on meuble les appartemens du château de Fontainebleau pour la régente d'Espagne. C'est une réponse assez péremptoire et un refus assez net à ses pressantes demandes d'intervention.

---

—Le Théâtre Italien ouvrira le 1er octobre. On annonce deux cantatrices nouvelles, deux opéras nouveaux, et la *Norma*, de Bellini, qui a déjà reçu les applaudissemens de l'Italie et de l'Angleterre. Tout nous promet une saison des plus brillantes; Mlle Grisi, Rubini, Tamburini et Lablache nous reviennent, prêts à nous faire entendre le *Matrimonio secreto*, le *Mosè*, la *Donna del Lago*, la *Prova*, etc. On ne saurait donner trop d'éloges à l'habile direction de MM. Robert et Severini.

— L'Opéra s'occupe avec ardeur de la mise en scène de la nouvelle partition de Meyerbeer, que l'orchestre et les premiers sujets applaudissent chaque jour avec enthousiasme aux répétitions. Les chœurs de l'Opéra, déjà si beaux, viennent d'être augmentés de plus de trente sujets, parmi lesquels on compte des voix remarquables, appelées tout exprès de Vienne et de Berlin. On s'apprête aussi à représenter à l'Académie royale de Musique le magnifique deuxième acte de *Fidelio*, où les chœurs jouent un si grand rôle. Ainsi, M. Duponchel, dont on connaissait le goût pour le luxe des costumes et des décors, débute par de louables tentatives musicales, et introduit Beethoven à l'Opéra. Nous sommes heureux de voir M. Duponchel dans cette voie; ses efforts méritent d'être encouragés. Nous voyons encore un témoignage du goût de M. Duponchel pour une bonne exécution musicale dans la mise à la retraite de M. et Mme Dabadie.

— Un nouveau roman de Fenimore Cooper, *les Monikins*, a paru chez le libraire Charpentier. C'est une fine critique de la société moderne. C'est principalement sur les institutions politiques, sur les coutumes de l'Angleterre, ainsi que sur les mœurs et les usages de son propre pays, que le célèbre romancier a jeté le sarcasme à pleines mains. M. Benjamin Laroche, auquel nous devons en ce moment une excellente traduction de Byron, a rendu avec bonheur le texte anglais; nous recommandons spécialement sa traduction.

— M. Ch. Calemard de Lafayette publie une nouvelle traduction avec le texte en regard de *la Divine Comédie* de Dante Alighieri. La tâche du traducteur chargé de naturaliser en français les beautés de l'original est un supplice que Dante avait oublié de placer dans son enfer. Déjà, en 1829, M. Antoni Deschamps avait essayé de traduire plusieurs fragmens du poète gibelin. M. Calemard de Lafayette n'a pas reculé devant la traduction complète de *la Divine Comédie*. S'il est quelquefois tombé dans l'obscurité et l'incorrection, néanmoins on ne saurait trop encourager de pareils essais; la langue et l'auteur gagnent également à ces tentatives.

F. BULOZ.

# TABLE

## DES MATIÈRES DU TROISIÈME VOLUME.

—

(QUATRIÈME SÉRIE.)

GEORGE SAND. — Mattea. 5
ÉMILE SOUVESTRE. — Poésies populaires de la Bretagne. — IIIe partie. — Drames. 57
DE LAGENEVAIS. — *Notices politiques et littéraires sur l'Allemagne*, par M. Saint-Marc Girardin. 100
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. 115

J.-J. AMPÈRE. — Portraits de Rome à différens âges. — IIe partie. 129
PH. CHASLES. — De la Littérature dans l'Amérique du nord. 169
L. DE CARNÉ. — Des Partis et des Ecoles depuis 1830. — I. — Caractère dominant du mouvement actuel. 205
LERMINIER. — Débats sur le christianisme. 229
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. 245

NISARD. — Érasme. — Ire partie. 255
ANDREW O'DONNOR. — Le parlement anglais en 1835. — I. — La chambre des communes. 301
ALFRED DE MUSSET. — La Quenouille de Barberine. 317

Y.... — Poètes et Romanciers modernes de la Grande-Bretagne.— V. — William Wordsworth. 349
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. 370

NISARD. — Érasme. — IIe partie. 384
ALPHONSE ROYER. — Des Arts en Hollande. 424
HENRI BLAZE. — Margaritus, poème. 450
TH. PAVIE. — Passage des Andes en hiver. 479
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. 498

NISARD. — Érasme. — IIIe et dernière partie. 509
GEORGE SAND. — Lettres d'un voyageur. — V. — Sur Lavater et sur une maison déserte. 531
LUCIEN DAVÉSIÉS. — L'Égypte moderne. — I. — Le Mahmoudieh, le Désert, le Nil. 587
ALFRED DE MUSSET. — La loi de la presse. 609
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. 617

LERMINIER. — De la Réaction contre les idées. 629
L. DE CARNÉ. — Des Partis et des Écoles depuis 1830. — II. — De la démocratie et de l'école républicaine. 643
ANDREW O'DONNOR. — Le parlement anglais en 1833. — II. — La chambre des lords. 665
MONMERQUÉ. — Tallemant des Réaux, sa vie et ses Mémoires. 697
ALFRED DE MUSSET. — Fragment d'un livre à publier. 732
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. 448

## *ERRATA.*

Dans l'article WORDSWORTH, page 352, ligne 38, au lieu de *ne veut plus des couronnes de fleurs*, lisez : ne veut plus *que* des couronnes de fleurs.

Page 351, ligne 31, au lieu de *les plus simples alimens de la nature*, lisez : *élémens.*

Page 369, ligne 12, au lieu de *je n'aurai plus d'autre tente*, lisez : *d'autre texte.*